



COMPTES CONSOLIDÉS

* *

*

Exercice clos le 31 décembre 2021

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG Audit

CMA CGM

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.
480, avenue du Prado
13008 Marseille
S.A. au capital de € 5 497 100
775 726 417 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

ERNST & YOUNG Audit

Boulevard Jacques Saadé
48, quai du Lazaret
13002 Marseille
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

CMA CGM

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée générale de la société CMA CGM,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CMA CGM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion**■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Hypothèses et jugements comptables significatifs :

La note 2.3 « Hypothèses, estimations et jugements comptables significatifs » de l'annexe aux comptes consolidés mentionne les hypothèses, estimations et jugements comptables significatifs retenus par la direction. Ces estimations significatives ont notamment trait aux jugements et aux hypothèses utilisés pour (i) les tests de dépréciation des actifs non financiers, (ii) l'évaluation et la reconnaissance des actifs d'impôts différés sur déficits fiscaux reportables, (iii) l'évaluation des produits à recevoir de surestaries et des charges à payer relatives aux coûts d'escalier et de manutention, (iv) l'appréciation du caractère raisonnablement certain ou non de l'intention d'exercer les options afférentes aux contrats de location, (v) l'évaluation des risques liés aux litiges et (vi) l'évaluation des obligations au titre des engagements sociaux.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société et à vérifier que les notes aux comptes consolidés donnent une information appropriée sur les hypothèses et options retenues par la société.

Comme indiqué dans la note 2.3 de l'annexe aux comptes consolidés, ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain ; les réalisations sont donc susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport de gestion du Groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité

d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Marseille, le 4 mars 2022

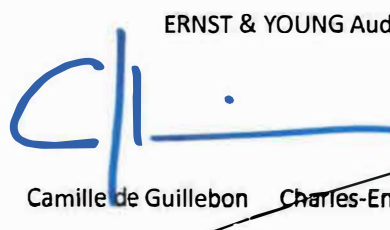
Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Georges Maregiano Loïc Herrmann

ERNST & YOUNG Audit



Camille de Guillebon Charles-Emmanuel Chosson

Sommaire

Compte de résultat consolidé.....	3
Etat du résultat global consolidé	4
Bilan consolidé - Actif.....	5
Bilan consolidé - Passif & Capitaux propres.....	6
Tableau de variation des capitaux propres consolidés.....	7
Tableau des flux de trésorerie consolidés.....	8
Notes aux états financiers consolidés	9
Note 1 - Présentation de la Société	9
Note 2 - Règles et méthodes comptables	9
2.1 Base de préparation.....	9
2.2 Changements de règles et méthodes comptables et nouvelles normes applicables	10
2.3 Hypothèses, estimations et jugements comptables significatifs	12
2.4 Conversion des états financiers et transactions en devises étrangères	12
Note 3 - Evénements significatifs intervenus au cours de l'exercice.....	14
3.1 Informations relatives au Groupe.....	14
3.2 COVID-19 – Contexte des opérations	14
3.3 Agence de notation	15
3.4 Initiatives de remboursement de dette	15
3.5 Renouvellement du programme de titrisation de CMA CGM	15
3.6 Cession de participations dans les terminaux portuaires et d'une plateforme logistique.....	16
3.7 Fret aérien.....	16
3.8 Investissements dans les terminaux portuaires.....	16
3.9 Commande de Navires et transition énergétique	17
Note 4 - Résultats de l'exercice.....	19
4.1 Segments opérationnels	21
4.2 Charges opérationnelles	22
4.3 Gains et pertes sur cessions d'immobilisations et de filiales	23
4.4 Autres produits et charges	23
4.5 Primes d'investissement relatives aux financements des navires assortis d'un avantage fiscal	24
4.6 Résultat financier.....	24
4.7 Impôt courant et impôts différés.....	25
Note 5 - Capitaux engagés et besoin en fonds de roulement.....	29
5.1 Ecart d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	29
5.2 Immobilisations corporelles	32
5.3 Dépréciation d'actifs non financiers	38
5.4 Besoin en fonds de roulement.....	39
5.5 Actifs non courants (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente.....	42
5.6 Flux de trésorerie opérationnels et d'investissements.....	42
Note 6 - Structure du capital et endettement financier	43
6.1 Objectifs et politiques de gestion du risque financier.....	43
6.2 Instruments financiers dérivés	47
6.3 Autres actifs financiers non courants - Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants	49
6.4 Trésorerie, équivalents de trésorerie et liquidité.....	53
6.5 Capital social, autres réserves et résultat par action	54
6.6 Endettement financier.....	54
6.7 Flux de trésorerie liés aux activités de financement	58
Note 7 - Périmètre de consolidation	59
7.1 Principes et jugements comptables utilisés pour la détermination du périmètre de consolidation	59
7.2 Investissements dans les entreprises associées et les coentreprises	61
7.3 Liste des entités ou des sous-groupes inclus dans le périmètre de consolidation.....	63
7.4 Transactions avec les parties liées	66
Note 8 - Autres notes	68
8.1 Provisions, avantages au personnel et passifs éventuels.....	68
8.2 Autres dettes courantes.....	77
8.3 Engagements hors bilan	77
8.4 Evénements significatifs intervenus postérieurement à la clôture.....	80
Note 9 - Glossaire	82

Compte de résultat consolidé

(en millions de Dollars US, à l'exception du résultat par action)

		Exercice clos le 31 décembre	
	Note	2021	2020
CHIFFRE D'AFFAIRES	4.1	55 975,7	31 445,1
Charges opérationnelles	4.2	(32 873,1)	(25 336,3)
EBITDA AVANT PLUS / (MOINS) VALUES DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS ET DE FILIALES		23 102,6	6 108,7
Plus / (moins) values sur cessions d'immobilisations et de filiales	4.3	52,4	159,2
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	5.2.1	(3 427,9)	(2 755,7)
Autres produits et (charges)	4.4	(172,9)	(86,7)
Gains et pertes de change opérationnel		31,4	116,2
Primes d'investissement relatives aux financements des navires		70,6	38,4
EBIT AVANT QUOTE-PART DE RESULTAT DES ENTREPRISES ASSOCIEES ET DES COENTREPRISES		19 656,2	3 580,2
Quote-part de résultat des entreprises associées et des coentreprises	7.2	(42,9)	(28,7)
EBIT	4.1	19 613,4	3 551,5
CORE EBIT	4.1	19 748,8	3 392,4
RESULTAT FINANCIER	4.6	(1 298,4)	(1 672,6)
RESULTAT AVANT IMPÔT		18 315,0	1 878,9
Impôt sur le résultat	4.7	(370,1)	(103,1)
RESULTAT DE L'EXERCICE		17 944,9	1 775,7
dont :			
Participations ne donnant pas le contrôle		50,9	20,5
PART DU GROUPE		17 893,9	1 755,3
<i>Résultat par action de base revenant aux actionnaires de CMA CGM (en Dollars US)</i>		<i>1 184,1</i>	<i>116,2</i>

Etat du résultat global consolidé

(en millions de Dollars US)

		Exercice clos le 31 décembre	
	Note	2021	2020
RESULTAT DE L'EXERCICE		17 944,9	1 775,7
Autres éléments du résultat global recyclables en compte de résultat			
Couverture de flux de trésorerie			
Variation de juste valeur		7,9	25,3
Recyclage dans le compte de résultat		12,1	1,2
Couverture d'investissement net à l'étranger	6.2.2	45,2	(48,5)
Couverture d'investissement net à l'étranger - Part du résultat global dans les sociétés associées et coentreprises	6.2.2 & 7.2	16,2	(19,5)
Opérations à l'étranger - Ecart de conversion		(75,6)	(88,2)
Part du résultat global dans les sociétés associées et coentreprises	7.2	(13,0)	63,4
Autres éléments du résultat global non recyclables en compte de résultat			
Réévaluation des avantages au personnel	8.1	41,7	(33,9)
Réévaluation des avantages au personnel pour les entreprises associées et les coentreprises	7.2	(0,1)	(0,5)
Impôts sur éléments du résultat global non recyclables en compte de résultat	4.7.2 & 7.2	(0,6)	1,1
Total autres éléments du résultat global après impôts		33,7	(99,5)
Total des éléments du résultat global après impôts		17 978,6	1 676,2
dont :			
Participations ne donnant pas le contrôle		48,2	19,3
Part du Groupe		17 930,4	1 656,9

Bilan consolidé - Actif

(en millions de Dollars US)

	Note	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Ecart d'acquisition	5.1.1	2 855,8	2 872,8
Autres immobilisations incorporelles	5.1.2	2 046,9	2 427,0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		4 902,7	5 299,8
Navires	5.2.1	18 561,3	13 557,4
Conteneurs	5.2.1	4 376,3	2 818,2
Terrains et constructions	5.2.1	1 946,1	1 852,2
Autres immobilisations corporelles	5.2.1	1 485,7	379,4
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5.2.1	26 369,4	18 607,2
Impôts différés actifs	4.7.2	234,3	182,3
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	7.2	575,7	545,1
Instruments financiers dérivés non courants	6.2	-	0,1
Autres actifs opérationnels non courants	-	74,5	49,2
Autres actifs financiers	6.3.1	814,1	573,0
ACTIF NON COURANT		32 970,7	25 256,7
Stocks	5.4	724,1	445,9
Clients et autres créances	5.4	4 504,2	3 512,3
Actifs sur contrats	5.4	2 404,1	1 269,7
Actifs d'impôt exigible	5.4	120,2	63,9
Instruments financiers dérivés	6.2	2,7	-
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers	6.3.2	874,5	165,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.4	10 130,9	1 880,4
Charges constatées d'avance	5.4	252,3	212,4
Actifs détenus en vue de la vente	5.5	-	93,2
ACTIF COURANT		19 012,9	7 643,1
TOTAL DE L'ACTIF		51 983,6	32 899,8

Bilan consolidé - Passif & Capitaux propres

(en millions de Dollars US)

	Note	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Capital social	6.5	253,2	253,2
Réserves et report à nouveau		5 657,8	4 704,3
Résultat de l'exercice		17 893,9	1 755,3
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE		23 804,9	6 712,7
Participations ne donnant pas le contrôle		113,1	66,1
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		23 918,0	6 778,8
Dettes financières	6.6	14 649,4	13 903,5
Instruments financiers dérivés	6.2	35,2	38,8
Impôts différés passifs	4.7.2	398,9	392,2
Provisions	8.1	405,0	324,0
Avantages au personnel	8.1	278,1	347,7
Autres passifs		52,4	84,6
PASSIF NON COURANT		15 819,0	15 090,8
Dettes financières	6.6	3 552,1	4 609,0
Instruments financiers dérivés	6.2	5,8	48,6
Provisions	8.1	228,0	181,7
Avantages au personnel	8.1	1,8	2,1
Fournisseurs et autres dettes	5.4	7 939,7	5 893,3
Passifs d'impôt exigible	5.4	284,3	94,3
Produits constatés d'avance	5.4	234,9	138,4
Autres passifs	8.2	-	62,8
PASSIF COURANT		12 246,5	11 030,2
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		51 983,6	32 899,8

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en millions de Dollars US)

	Revenant aux actionnaires de CMA CGM				TOTAL	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des Capitaux propres
	Capital social (i)	Réserves, bénéfices non distribués et bénéfice de l'exercice					
		Obligations remboursables en actions (ii)	Primes, réserves légales, bénéfice de l'exercice et autres éléments du résultat global recyclables en compte de résultat	Autres éléments du résultat global non recyclables en compte de résultat			
Solde au 1er janvier 2020	234,7	56,5	4 896,4	(136,0)	5 051,5	82,1	5 133,6
Résultat de l'exercice	-	-	1 755,3	-	1 755,3	20,5	1 775,7
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	-	-	(33,3)	(65,0)	(98,3)	(1,2)	(99,5)
Total du résultat global pour l'exercice	-	-	1 722,0	(65,0)	1 656,9	19,3	1 676,2
Acquisitions de filiales	-	-	-	-	-	6,4	6,4
Transactions avec les détenteurs de participations minoritaires	-	-	3,1	1,1	4,2	(25,5)	(21,3)
Conversion des obligations de BPI France	18,4	(56,5)	38,0	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	(16,2)	(16,2)
Total des transactions avec les actionnaires	18,4	(56,5)	41,2	1,1	4,2	(35,3)	(31,1)
Solde au 31 décembre 2020	253,2	-	6 659,5	(200,0)	6 712,7	66,1	6 778,8
Solde au 1er janvier 2021	253,2	-	6 659,5	(200,0)	6 712,7	66,1	6 778,8
Résultat de l'exercice	-	-	17 893,9	-	17 893,9	50,9	17 944,9
Autres éléments du résultat global, nets d'impôt	-	-	41,3	(4,8)	36,4	(2,7)	33,7
Total du résultat global pour l'exercice	-	-	17 935,2	(4,8)	17 930,4	48,2	17 978,6
Acquisitions de filiales	-	-	-	-	-	16,1	16,1
Autres reclassements dans les capitaux propres	-	-	67,6	(67,3)	0,3	(0,8)	(0,6)
Décision IFRS IC IAS 19 - Engagements personnel	-	-	11,6	-	11,6	-	11,6
Dividendes	-	-	(850,0)	-	(850,0)	(16,5)	(866,5)
Total des transactions avec les actionnaires	-	-	(770,8)	(67,3)	(838,2)	(1,2)	(839,4)
Solde au 31 décembre 2021	253,2	-	23 823,9	(272,2)	23 804,8	113,1	23 918,0

(i) Le capital social est constitué de (i) 11 031 714 actions ordinaires détenues par MERIT France S.A.S., ses actionnaires ainsi que les personnes liées à cette entreprise, (ii) 3 626 865 actions ordinaires détenues par Yildirim et (iii) 453 358 actions ordinaires et 1 action de préférence détenues par la Banque Publique d'Investissement (Bpifrance, anciennement le FSI) pour un total de 15 111 938 actions (cf. note 3.1).

(ii) Les obligations remboursables en actions (« ORA ») correspondent à la part capitaux propres des obligations obligatoirement converties en actions ordinaires, souscrites en juin 2013 par Bpifrance. Ces ORA ont été converties en actions ordinaires au 31 décembre 2020.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions de Dollars US)

		Exercice clos le 31 décembre	
	Note	2021	2020
Résultat de l'exercice		17 944,9	1 775,7
Amortissements et dépréciations	5.2.1	3 427,9	2 755,7
Amortissements des primes d'investissement relatives aux financements des navires		(70,6)	(38,4)
Autres éléments opérationnels	4.4	172,9	86,7
(Augmentation) / Diminution des provisions		41,6	43,2
Plus / (moins) values sur cessions d'immobilisations et de filiales	4.3	(52,4)	(159,2)
Quote-part de résultat des entreprises associées et des coentreprises	7.2	42,9	28,7
Charges d'intérêts sur endettement net		1 075,5	1 291,3
Impôts sur le résultat	4,7	370,1	103,1
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		171,6	326,1
Variation du fonds de roulement	5.4	(614,3)	(434,4)
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôts		22 510,0	5 778,5
Paiement d'impôts sur le résultat		(279,5)	(154,3)
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles, après impôts	5.6	22 230,5	5 624,1
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	5.1.2	(98,5)	(69,6)
Cessions d'entreprises, nettes de trésorerie cédée	3.6	74,8	770,9
Acquisitions d'entreprises, nettes de trésorerie acquise		(62,6)	(81,8)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5.2.1	(3 196,4)	(664,7)
Produits de cession des immobilisations corporelles		56,1	120,9
Dividendes reçus d'entreprises associées ou coentreprises	7.2	13,6	17,8
Flux de trésorerie lié aux autres actifs financiers		(400,8)	(22,9)
Variation des valeurs mobilières de placement	6.3.2	(513,5)	(16,6)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	5.6	(4 127,2)	53,9
Dividendes payés aux propriétaires de la société-mère et aux participations ne donnant pas le contrôle		(869,0)	(92,4)
Produits de l'émission d'emprunts, nets des coûts d'émission	6.6	924,9	3 236,0
Remboursements des emprunts	6.6	(5 632,1)	(5 355,6)
Paiements relatifs à la part "principal" des contrats de location	6.6	(2 249,2)	(1 750,9)
Charges d'intérêts payées sur endettement net		(287,5)	(458,4)
Paiements relatifs à la part "intérêt" des contrats de location		(743,2)	(746,7)
Refinancement d'actifs	6.6	-	109,5
Autres flux de trésorerie lié aux opérations de financements	6.7	(995,5)	(304,5)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financements	6.7	(9 851,6)	(5 363,0)
Effets de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie et les découverts bancaires		(27,1)	(64,0)
Augmentation / (Diminution) nette de la Trésorerie et équivalents de trésorerie et des découverts bancaires		8 224,6	251,0
Trésorerie et équivalent de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture		1 849,0	1 598,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan		10 130,9	1 880,4
Découverts bancaires		(57,4)	(31,4)
Trésorerie et équivalent de trésorerie et découverts bancaires à la clôture	6.4	10 073,5	1 849,0
Informations supplémentaires :			
- Opérations d'investissement sans incidence sur la trésorerie	5.2.1	8 014,7	2 819,1
Informations supplémentaires : intérêts financiers			
- Intérêts reçus		36,6	19,7
- Intérêts payés hors passifs de locations		(324,1)	(478,0)

Notes aux états financiers consolidés

Note 1 - Présentation de la Société

La société mère du Groupe, CMA CGM S.A., est une société anonyme de droit français. L'adresse du siège social est Boulevard Jacques Saadé, 4 Quai d'Arenc, 13235 Marseille Cedex 2, France.

Les états financiers consolidés (« EFC ») de CMA CGM S.A. (CMA CGM) et de ses filiales (ci-dessous « le Groupe » ou « la Société ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 4 mars 2022, et seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle.

Les activités principales du Groupe sont le transport de marchandises par porte-conteneurs ainsi que la logistique, à travers la gestion de fret et la gestion logistique assurées par CEVA. Les autres activités du Groupe incluent principalement les terminaux portuaires et les opérations de transport par voie aérienne.

Note 2 - Règles et méthodes comptables

A partir de la note 4, les principes comptables ont été surlignés en bleu.

2.1 Base de préparation

Les EFC du groupe CMA CGM ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs financiers évalués à la juste valeur, des valeurs mobilières de placement, des instruments financiers dérivés et des actifs nets acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises qui ont tous été évalués à la juste valeur. Les principales méthodes comptables appliquées dans la préparation de ces états financiers consolidés sont détaillées ci-après. Elles ont été appliquées de façon constante et cohérente à tous les exercices présentés.

2.1.1 Déclaration de conformité

Les EFC du Groupe ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne (« UE »).

Les normes IFRS sont accessibles sur le lien suivant :

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=LEGISSUM%3A126040>

Les normes IFRS incluent les normes approuvées par l'IASB et composées des IAS et des interprétations issues de l'IFRS IC ou ses prédécesseurs dénommés IFRIC (jusqu'en 2010) et SIC (jusqu'en 2002).

2.1.2 Principes de consolidation

Les EFC comprennent :

- Les états financiers de CMA CGM ;
- Les états financiers de ses filiales contrôlées ; ainsi que
- La quote-part du résultat net et de l'actif net des entreprises associées et des coentreprises.

Les EFC sont présentés en Dollars US, qui est également la devise principale de l'environnement économique dans lequel CMA CGM exerce son activité (la « monnaie fonctionnelle »). La monnaie fonctionnelle des entités opérant dans le domaine du transport maritime est le Dollars US, à l'exception de certains armateurs régionaux. Cela signifie, entre autres, que les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles, et donc les dépréciations et les amortissements rattachés, sont tenus et exprimés en Dollars US à partir de la date d'acquisition. Pour les entités opérant dans d'autres activités, la monnaie fonctionnelle est généralement la devise locale du pays dans laquelle ces activités sont menées.

Toutes les valeurs sont arrondies au million le plus proche (Dollars US 000 000) avec une décimale, sauf indication contraire.

2.2 Changements de règles et méthodes comptables et nouvelles normes applicables

Les principes comptables appliqués par le Groupe dans ces EFC l'ont été de manière constante et cohérente avec ceux retenus pour les EFC du Groupe au 31 décembre 2020 à l'exception des points suivants :

2.2.1 Application de nouvelles normes ou modifications de normes ou de nouvelles interprétations de l'IFRS IC au 1^{er} janvier 2021

Les amendements de normes suivants n'ont pas eu d'impact significatif sur les EFC et la performance du Groupe :

Amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 dans le cadre de la réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2

L'objectif de la seconde phase du projet de l'IASB était d'aider les entités à fournir de l'information utile sur les incidences du passage aux nouveaux taux de référence et d'aider les préparateurs à appliquer les dispositions des normes IFRS lorsque des changements sont apportés aux flux de trésorerie contractuels ou aux relations de couverture du fait de l'adoption d'un nouveau taux d'intérêt de référence. Les modifications concernent les aspects clés suivants : modification de la base de détermination des flux de trésorerie contractuels en raison de la réforme des taux d'intérêt de référence, comptabilité de couverture et informations à fournir.

2.2.2 Nouvelles normes IFRS et nouveaux amendements IFRIC applicables pour les exercices postérieurement au 1^{er} janvier 2021, approuvés par l'UE

Amendement à IFRS 16 : Contrats de location – Allègements de loyers liés au COVID-19

Cet amendement offre aux locataires la faculté de s'exempter d'évaluer si un allègement de loyers lié au COVID-19 est une modification de contrat et leur permet ainsi de comptabiliser ces allègements comme s'il ne s'agissait pas de modifications de contrat, c'est-à-dire avec une comptabilisation des impacts directement en compte de résultat. Ne sont visés par l'amendement que les allègements de loyers liés au COVID-19, dont les loyers étaient initialement dus au plus tard le 30 juin 2021 et sous certaines autres conditions. Le 31 mars 2021, l'IASB a étendu d'un an la période d'application de ces mesures pour faciliter la comptabilisation des allègements de loyers par les preneurs et couvrir les allègements jusqu'au 30 juin 2022.

L'amendement a été adopté par l'Union Européenne le 30 août 2021 et est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2021. Cet amendement a été appliqué par le Groupe par anticipation, sans impact significatif.

Clarification de l'IFRS IC concernant IAS 19 Avantage du personnel sur l'attribution des avantages sociaux aux périodes de service

En mai 2021, l'IASB a validé la position prise par l'IFRS IC s'agissant d'un régime à prestations définies par lequel les salariés ont droit à une indemnité forfaitaire lorsqu'ils atteignent l'âge de départ en retraite à condition qu'ils soient employés par l'entité à ce moment et dont le montant dépend de l'ancienneté du salarié dans l'entité, mais est plafonné à un nombre déterminé d'années consécutives de service au sein de l'entité. L'IFRS IC a conclu que l'entité devait attribuer les prestations de retraite aux dernières années consécutives de service précédant immédiatement le départ à la retraite. Le Groupe a pris en compte les effets de cette clarification, avec un impact non matériel enregistré en capitaux propres.

Les amendements ci-dessous ont été approuvés par l'UE et leur date d'application effective est le 1^{er} janvier 2022. Ils ne sont pas appliqués par anticipation :

Amendements à IFRS 3 Regroupement d'entreprises
Amendements à IAS 16 Immobilisations corporelles
Amendements à IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels
Améliorations annuelles des IFRS (cycle 2018-2020).

L'incidence de ces amendements est actuellement en cours d'analyse par la Société.

2.2.3 Nouvelles normes IFRS et nouveaux amendements IFRIC applicables pour les exercices postérieurement au 1er janvier 2021, approuvés par l'UE et non appliqués par anticipation

IFRS 17 & amendements correspondants : Contrats d'assurance

L'Union européenne a publié le 23 novembre 2021 le règlement (UE) 2021/2036 adoptant la norme IFRS 17 – Contrats d'assurance qui remplacera la norme « provisoire » IFRS 4. La norme a été adoptée pour permettre une première application aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023.

2.2.4 Nouvelles normes IFRS et nouveaux amendements IFRIC applicables pour les exercices ouverts postérieurement au 1^{er} janvier 2021 et non encore approuvés par l'UE

- *Nouvelles normes IFRS et nouveaux amendements IFRIC applicables pour les exercices ouverts le 1^{er} janvier 2021 et non encore approuvés par l'UE*

IFRS 14 : Comptes de report réglementaires :

Le processus d'adoption de cette norme provisoire a été suspendu jusqu'à la publication de la norme finale.

- *Nouvelles normes IFRS et nouveaux amendements IFRIC applicables pour les exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2021 et non encore approuvés par l'UE*

L'incidence des nouvelles interprétations suivantes est actuellement en cours d'analyse par la Société :

Amendements à IAS 1 : Présentation des états financiers – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants

Amendements à IAS 1 : Présentation des états financiers et guide d'application - Informations à fournir sur les méthodes comptables

Amendements à IAS 8 : Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs - Définition d'une estimation comptable

Amendements à IAS 12 : Impôts sur le résultat

Amendements à IFRS 17 : Contrats d'assurance - Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 - Informations comparatives

2.2.5 Modifications d'estimations comptables (cf. notes 3.9 et 5.2)

Dans le cadre de la revue périodique des estimations comptables :

- La Direction a revu à la hausse la durée de vie des conteneurs dry, passant de 13 à 15 ans, et a comptabilisé l'effet sur l'amortissement de manière prospective à partir du 1er juillet 2021. L'impact n'est pas significatif.
- La Direction a revu la durée de vie de certains navires spécifiques dans le cadre de la transition énergétique (cf. note 3.9).

2.3 Hypothèses, estimations et jugements comptables significatifs

La préparation des EFC nécessite le recours à des hypothèses, des estimations et à des jugements professionnels qui affectent les produits, les charges, les actifs, les passifs et les notes annexes sur les engagements figurant dans les états financiers à la date de clôture.

Bien que ces EFC reflètent les meilleures estimations de la Direction sur la base des informations disponibles à la date de préparation des comptes, le dénouement des transactions et les situations réelles pourraient différer de ces estimations suite à des changements d'hypothèses ou de conditions économiques.

Les principaux jugements, estimations et hypothèses impactant les EFC ont été les mêmes que pour l'exercice 2020 ; ils sont principalement associés aux notes ci-dessous et sont surlignés en vert :

- Impôts différés actifs reconnus sur pertes reportables (cf. note 4.7.2) ;
- Dépréciation des actifs non financiers (cf. note 5.3) ;
- Détermination de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle des navires (cf. note 5.2) ;
- Analyse du caractère raisonnablement certain des options des contrats de location (achat, prolongation, renouvellement, résiliation anticipée...) et analyse d'autres éléments pouvant avoir une incidence sur la durée de location (cf. note 5.2) ;
- Produits et produits à recevoir de surestaries et de détention, charges à payer relatives aux frais d'escales, aux coûts de transport et aux services de manutention (cf. note 5.4) ; et
- Risques liés aux avaries maritimes, contentieux de la société et des provisions associées (cf. note 8.1) ;
- Obligations au titre des prestations définies (cf. note 8.1.2).

2.4 Conversion des états financiers et transactions en devises étrangères

2.4.1 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes des entités étrangères du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- Les éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de clôture à la date du bilan ;
- Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au taux de change moyen de l'exercice ;
- Les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en « Ecarts de conversion » au sein des autres éléments du résultat global ;
- Les écarts d'acquisition (« Goodwill ») et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une filiale étrangère sont traités comme des actifs et des passifs de la filiale étrangère et convertis au cours de clôture.

Lors de la consolidation, les écarts de change, découlant de la conversion de l'investissement net dans des activités à l'étranger, d'emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements, sont enregistrés en autres éléments du résultat global. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces écarts de conversion initialement reconnus en autres éléments du résultat global sont recyclés au compte de résultat dans les plus ou moins-values de cession.

2.4.2 Transactions en devises étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat, sauf lorsqu'ils sont enregistrés directement en autres éléments du résultat global, en tant qu'instruments de couverture, soit de flux de trésorerie, soit d'un investissement net.

Les écarts de conversion sur les actifs et passifs opérationnels (en particulier les créances clients et les dettes fournisseurs) sont enregistrés en « Gains/(Pertes) de change opérationnels, nets ». Les écarts de conversion sur les actifs et passifs financiers sont enregistrés en résultat financier.

Les taux de conversion contre un Dollar US dans les monnaies présentant les transactions les plus significatives sont les suivants :

	Taux de clôture		Taux moyen	
	2021	2020	2021	2020
Euro	0,88355	0,81493	0,84552	0,87744
Livre sterling	0,74228	0,73262	0,72698	0,77974
Dollar australien	1,37950	1,29541	1,33191	1,45335
Yuan chinois	6,34980	6,53777	6,45242	6,90330
Dollar singapourien	1,35040	1,32165	1,34392	1,37984

Note 3 - Événements significatifs intervenus au cours de l'exercice

3.1 Informations relatives au Groupe

En février 2021, les titres de CMA CGM S.A. détenus par l'actionnaire principal ont été transférés de MERIT CC SAL, une société libanaise, à MERIT France S.A.S., une société française. Les bénéficiaires effectifs, à savoir la famille SAADE, restent inchangés.

En avril 2021, MERIT France S.A.S., l'actionnaire principal de CMA CGM S.A., a acquis 453 359 actions auprès de Bpifrance, portant sa participation à 72,61% tandis que Bpifrance détient désormais 3,0% de la société.

Des dividendes aux actionnaires ont été déclarés au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2021 pour un montant de 850,0 millions de Dollars US et versés au cours de la période.

3.2 COVID-19 – Contexte des opérations

Le contexte de pandémie mondiale lié au COVID-19 est toujours d'actualité. Bien que des campagnes de vaccination soient en cours dans la plupart des régions du monde, elles progressent à des rythmes différents et certains pays sont encore susceptibles de mettre en place des mesures de confinement. Le Groupe continue à suivre de près l'évolution de la situation afin d'assurer la sécurité de son personnel et d'adapter ses opérations à la demande et aux besoins de ses clients.

La situation sanitaire a généré un rééquilibrage en faveur des biens de consommation de détail plutôt que des services, principalement grâce au développement accéléré du e-commerce. Par conséquent, la demande de transport de biens a repris rapidement par rapport aux niveaux très bas observés lors du deuxième trimestre 2020, atteignant un volume supérieur au second semestre 2020, amenant le Groupe à opérer en pleine capacité depuis. Au cours de la fin d'année 2020 et de l'année 2021, le niveau de la demande, combiné aux perturbations liées au COVID-19 (par exemple, les pénuries de personnel), ont créé une congestion sévère dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, notamment dans les ports et les infrastructures terrestres. Dans le transport maritime par conteneurs, cela s'est traduit par un ralentissement de la rotation des actifs et de graves pénuries d'équipements (navires et conteneurs).

L'incident de Suez (à la fin du premier trimestre 2021), la hausse des cas de COVID-19 entraînant de nouvelles restrictions dans certains ports asiatiques (courant du deuxième trimestre 2021), les pénuries d'équipements et la congestion dans les ports, ont accentué une situation déjà tendue.

Les congestions ont continué d'affecter les opérations pendant la haute saison au troisième trimestre et tout au long du second semestre, limitant ainsi la croissance des volumes malgré une demande sous-jacente toujours forte. Dans ce contexte, le Groupe a continué d'adapter ses opérations en augmentant sa capacité partout où cela était possible ou en réorganisant ses services pour faire face aux restrictions et à un niveau élevé de demande. Compte tenu de la situation actuelle, les perspectives commerciales futures restent très incertaines et peuvent varier considérablement d'une région à l'autre, en fonction, de la propagation du virus, de la sévérité des mesures sanitaires, de la disponibilité du vaccin, de l'avancement de la vaccination ainsi que des incitations gouvernementales à soutenir leurs économies respectives.

En ce qui concerne CMA CGM, les volumes transportés dans la division « transport maritime de conteneurs » ont été élevés au premier semestre (+14,8% sur un an au premier semestre 2021) mais en baisse de -3,4% au second semestre 2021 du fait des congestions et d'une base de comparaison élevée au second semestre 2020. La performance financière du Groupe a été soutenue par la combinaison d'une forte dynamique des revenus unitaires dans la division « transport maritime de conteneurs » et la maîtrise des coûts dans l'ensemble du groupe, bien que la situation actuelle génère des augmentations de coûts matérielles telles que des coûts supplémentaires dans les terminaux et des taux d'affrètement plus élevés. En outre, le contexte inflationniste actuel a entraîné une augmentation significative des prix de l'énergie, se traduisant par une hausse des coûts de soutage. Ces tendances se poursuivent actuellement. Les effets à plus long terme de la pandémie et l'évolution des circonstances macro-économiques sont difficilement prévisibles à ce stade.

Dans un contexte marqué par une forte demande, par la congestion des ports et par de graves perturbations de la chaîne d'approvisionnement, les clients ont cherché à atténuer l'impact de l'environnement actuel sur leurs opérations notamment les retards de livraison en commandant plus tôt et en surstockant dans la mesure du possible, supprimant ou réduisant ainsi la saisonnalité typique des activités du Groupe.

3.3 Agence de notation

Depuis le début de l'année 2021, la performance financière du Groupe et ses actions de désendettement combinées à un environnement de marché favorable pour le transport maritime ont amené les agences de notations telles que Standards and Poors et Moody's à revoir à la hausse les notations du Groupe :

- Le 4 mars 2021, Standard and Poors a réhaussé la notation de CMA CGM à BB- assortie d'une perspective stable. La notation de CEVA Logistics a suivi la même évolution.
- Le 9 mars 2021, Moody's a réhaussé la notation de CMA CGM à B1 assortie d'une perspective positive. La notation de CEVA Logistics a également été réhaussée à B2 assortie d'une perspective positive.
- Le 29 juillet 2021, Standard and Poors a réhaussé la notation de CMA CGM ainsi que celle de CEVA à BB assortie d'une perspective stable.
- Le 13 septembre 2021, Moody's a réhaussé la notation de CMA CGM ainsi que celle de CEVA à Ba3 assortie d'une perspective positive.

3.4 Initiatives de remboursement de dette

Le Groupe a poursuivi ses initiatives de remboursement de la dette au cours de la période en procédant au remboursement anticipé d'emprunts pour un montant de 4,1 milliards de Dollars US, dont principalement 950 millions d'euros concernant le Prêt Garanti par l'État français (PGE), 650 millions d'euros de remboursement anticipé sur les obligations senior 2022 émises par CMA CGM ainsi que le remboursement des montants au titre de la facilité de crédit renouvelable de CEVA (annulée ultérieurement en août 2021, cf. note 6.6), 736 millions de Dollars US de remboursements anticipés des dettes de certains navires, un remboursement volontaire de 500 millions de Dollars US sur le programme de titrisation en septembre 2021 et 750 millions d'euros de remboursement anticipé (en totalité) sur les obligations senior 2025 émises par CMA CGM en octobre 2021. En conséquence, le total des emprunts (hors dettes de loyers) est passé de 9,7 milliards de Dollars US à fin 2020 à 5,3 milliards de Dollars US à fin 2021.

3.5 Renouvellement du programme de titrisation de CMA CGM

Le Groupe a clôturé au premier trimestre 2021 la renégociation des programmes de titrisation avec ses principaux partenaires financiers. Les principales caractéristiques du nouveau programme fusionné (hors programme de titrisation CEVA) sont les suivantes :

- Maturité de 3 ans, permettant ainsi une forte réduction de la partie courante des emprunts ;
- Une facilité de 2,1 milliards de Dollars US, contre 1,8 milliard de Dollars US auparavant ;
- Amélioration des conditions de financement.

En décembre 2021, CEVA a renégocié les termes de son programme de titrisation existant, étendant ainsi sa maturité de novembre 2022 à décembre 2024.

3.6 Cession de participations dans les terminaux portuaires et d'une plateforme logistique

Terminaux portuaires

Deux terminaux qui faisaient partie de la transaction Terminal Link étaient toujours classés comme des actifs détenus en vue de la vente au 31 décembre 2020. Au premier trimestre 2021, la Direction a décidé de reclasser ces deux investissements dans des entreprises associées et des coentreprises, car leur vente n'était plus considérée comme hautement probable. Fin septembre 2021, la date de fin contractuelle de la transaction a expiré sans qu'aucun accord n'ait été trouvé entre les parties. Par conséquent, les deux terminaux resteront au sein de CMA CGM.

Plateforme logistique Ameya

La vente de la participation de 50% du Groupe dans Ameya, présentée en actifs destinés à la vente depuis le 31 décembre 2019, a été finalisée pour une contrepartie nette de 77,2 millions de Dollars US au cours du premier trimestre 2021 et une plus-value de cession a été constatée pour 57,9 millions de Dollars US

3.7 Fret aérien

En février 2021, CMA CGM a annoncé une nouvelle stratégie de développement avec la création de sa division AIR CARGO (fret aérien).

Pour accompagner son expansion dans le fret aérien, le Groupe a acquis cinq avions d'occasion, dont quatre Airbus A330-200F cargo de 60 tonnes, mis en service entre 2014 et 2016 pour une valeur net comptable de 257,9 millions de Dollars US. Avec une autonomie de 4 000 miles nautiques, ils relient l'Europe à l'Amérique et au Moyen-Orient. Deux avions Boeing 777F supplémentaires ainsi que quatre Airbus 350 ont été commandés ultérieurement et sont comptabilisés comme des actifs en cours au 31 décembre 2021 pour 723,2 millions de Dollars US, avec des dates de livraison respectivement prévues entre 2022 et 2026 (cf. note 5.2 et note 8.3.1).

Le Groupe CMA CGM a confié l'exploitation de sa flotte de cargo à une compagnie aérienne européenne.

Cette expansion dans le fret aérien est une nouvelle étape dans le développement stratégique du Groupe, avec pour objectif de fournir aux clients du Groupe une gamme complémentaire de services de transport et de logistique.

3.8 Investissements dans les terminaux portuaires

Acquisition du Terminal de Tripoli au Liban

En février 2021, le Groupe a réalisé l'acquisition du terminal de container de Tripoli au Liban pour un montant non matériel, dans lequel une première participation de 20% avait été acquise en 2016. Le terminal opère sous concession gouvernementale pour 25 ans depuis fin 2013. Il possède une longueur d'amarrage de 600 mètres avec une profondeur de plus de 15 m. Équipée de cinq grands portiques, l'installation a une capacité annuelle de 750 000 EVP.

Le Groupe CMA CGM devient actionnaire du terminal TTIA d'Algésiras

En mars 2021, le Groupe a finalisé, à travers sa filiale CMA Terminals, la prise de participation de 50% des parts moins une action dans le terminal portuaire Total Terminal International Algésiras (TTIA) en Espagne pour un montant de 27,9 millions de Dollars US. Le terminal TTIA, une installation multi-utilisateur d'une capacité annuelle de 1,7 million d'Equivalents Vingt Pieds (EVP), a été inauguré en 2010 et est le premier terminal semi-automatique de l'espace méditerranéen.

Le Groupe CMA CGM et ses partenaires à Algésiras, HMM et DIF Capital Partners, uniront leurs forces pour soutenir et développer ce terminal stratégique.

Cet investissement est comptabilisé comme une participation dans une entreprise associée et une coentreprise (cf. note 7.2).

Coentreprise Alexandria

Le 8 novembre 2021, le Groupe CMA CGM et l'Egyptian Group for Multipurpose Terminals (EGMPT) ont conclu un accord de coentreprise pour l'aménagement et l'exploitation de Tahya Misr, le nouveau terminal à conteneurs et à marchandises d'Alexandrie.

La coentreprise sera détenue par EGMPT (68%) et CMA Terminals, une filiale de CMA CGM (32%). Le nouveau terminal Tahya Misr a été conçu pour être un terminal à conteneurs multi-utilisateurs de classe mondiale de 1,5 millions d'EVP et devrait entrer en service mi-2022.

La transition n'a eu aucun effet sur les EFC 2021.

CMA CGM acquiert 90% du terminal Fenix Marine Services à Los Angeles

Le 3 novembre 2021, le Groupe a annoncé qu'il avait conclu un accord pour acquérir 90% du terminal Fenix Marine Services à Los Angeles auprès du fonds d'investissement EQT Infrastructure III. Le Groupe détenait déjà une participation de 10% dans ce terminal. La clôture de cette transaction a eu lieu le 4 janvier 2022 (cf. note 8.4).

3.9 Commande de Navires et transition énergétique

Commande de Navires en propriété

Le 30 avril 2021 le Groupe a annoncé une commande de vingt-deux porte-conteneurs auprès du Groupe chinois CSSC. La commande porte sur trois tailles de navires, et les plus grands navires seront propulsés au GNL. Ceci est en adéquation avec les engagements du Groupe à augmenter la part des carburants alternatifs. Douze des nouveaux navires utiliseront du GNL, six dont la capacité est de 13 000 EVP et six autres dont la capacité est de 15 000 EVP. Les dix navires restants dont la capacité est de 5 500 EVP seront propulsés avec un fuel à très basse teneur en soufre.

Le 30 septembre 2021, six navires supplémentaires, d'une capacité de 7 300 EVP et propulsés au GNL, ont été commandés.

Le 22 novembre 2021, dix navires également propulsés au GNL ont été commandés, d'une capacité de 2 000 EVP.

Tous les navires susmentionnés seront livrés entre 2023 et 2024.

Transition énergétique et réglementation IMO23

Dans le cadre de la transition énergétique et par anticipation de la réglementation IMO23, la direction a révisé la viabilité économique et l'efficacité de sa flotte en propriété, en particulier ses navires les plus anciens qui sont susceptibles d'être les plus touchés par ces changements de réglementation. Cela se traduit par un raccourcissement de leur durée de vie économique et par conséquent, la reconnaissance lors du dernier trimestre d'une charge d'amortissement supplémentaire de 39,0 millions de Dollars US.

La durée d'usage appliquée au reste de la flotte est inchangée et demeure à 25 ans.

Partenariat avec Engie

Le 11 novembre 2021, CMA CGM et Engie ont conclu un partenariat stratégique et opérationnel sur le long terme, concernant un projet de production de carburant zéro carbone. Le but de cette collaboration est de développer la production et la distribution de méthane synthétique à une échelle industrielle pour permettre d'alimenter le secteur du transport maritime.

Note 4 - Résultats de l'exercice

Jugement comptable significatif

La détermination des surestaries et des détentions à recevoir nécessite des estimations concernant le montant attendu de la créance ainsi que la question de savoir s'il est hautement probable que les produits comptabilisés ne feront pas l'objet d'une correction significative ultérieure. Ces estimations sont basées sur l'expérience passée.

Principes de comptabilisation des produits des activités ordinaires et dépenses attachées

Les produits des activités ordinaires correspondent au paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie des services rendus. Ils figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupes.

Conformément à la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients », le Groupe comptabilise les produits en respectant les cinq étapes suivantes : (i) identification du contrat avec un client, (ii) identification des différentes obligations de performance distinctes du contrat, (iii) détermination du prix de la transaction, (iv) affectation du prix de la transaction aux obligations de performance et (v) comptabilisation du produit lorsque les obligations de performance sont satisfaites.

Conformément à la norme IFRS 15, les dépenses sont reconnues au compte de résultat au moment où elles surviennent.

Dans certaines circonstances, le Groupe peut octroyer des rabais à certains clients y compris tardivement ; De telles contreparties variables font l'objet d'estimations et sont enregistrées en déduction du prix de la transaction.

Application d'IFRS 15 aux transactions spécifiques concernant OCEAN Alliance

En accord avec IFRS 15 BC58/59, aucun revenu n'est reconnu au titre des ventes d'espace d'OCEAN Alliance (les achats et les ventes d'espace sont présentés sur une base nette).

Transport maritime conteneurisé

Pour l'activité de transport maritime conteneurisé, une seule obligation de performance distincte a été identifiée par le Groupe entre les différentes composantes de la prestation, que ce soit pour la prestation de transport en conteneur elle-même, les frais de transports terrestres et les services annexes (THC, BAF...). En effet, ces composantes participent toutes à l'obligation de performance globale de la prestation de transport maritime et la transaction avec les clients est traitée comme une transaction globale.

Les revenus du fret sont reconnus selon un pourcentage d'avancement basé sur la proportion de temps de transport effectuée à la date de clôture pour chaque conteneur.

Les créances relatives au fret, pour la quote-part du service transférée par le Groupe à son client à la date de clôture selon les règles de reconnaissance du chiffre d'affaires, sont présentées en actifs sur contrats.

Les charges opérationnelles (charges opérationnelles au BL « Bill of Lading » ou « connaissance ») sont reconnues à l'évènement (date d'escale par exemple).

Les produits de détention & surestaries sont reconnus au fur et à mesure.

Activités de logistique

CEVA tire ses revenus du transfert de services au fil du temps dans deux grandes lignes de produits, la logistique contractuelle et la gestion du fret (incluant le fret aérien, le fret maritime, le transport terrestre, et d'autres services de gestion du fret («Autres FM»)).

Le sous-groupe CEVA comptabilise des revenus dès lors que les obligations de performance, définies au préalable avec le client, sont atteintes. C'est à dire lors du transfert de biens ou de services promis au client.

Services de logistique contractuelle

CEVA fournit une gamme de services logistiques tels que la distribution, le service de collecte et d'emballage, les services de gestion des matériaux, les services d'assurance internationale, les services de gestion de projets internationaux et les services de facilitation des échanges. L'obligation de performance des revenus est satisfaite au fur et à mesure sur la base du service rendu mesuré soit par les coûts réels, soit par la production fournie selon les termes et conditions des contrats. Les coûts sont enregistrés ou estimés pour correspondre à la constatation des produits.

Gestion du fret aérien et maritime - transporteur indirect

En tant que transporteur indirect, CEVA gère les expéditions de ses clients, consolide les expéditions vers une destination particulière, détermine l'acheminement, sélectionne le transporteur direct et offre chaque lot consolidé en une seule expédition au transporteur direct pour le transport vers un point de distribution. CEVA délivre un connaissement aux clients comme contrat de transport. CEVA a toute latitude pour choisir les moyens, l'itinéraire et les procédures à suivre pour la manutention, le transport et la livraison du fret. CEVA est le point de contact direct pour l'exécution des services. L'accomplissement de la prestation est mesuré au fur et à mesure de la progression de chaque envoi tout au long de son voyage. La quote-part du temps de transport non encore réalisée à la date de clôture est reportée à la période suivante.

Autres FM - Services à valeur ajoutée

CEVA fournit des services à l'origine ou à destination, en aidant les clients à dédouaner les marchandises et en préparant la documentation requise, en calculant et en prévoyant le paiement des droits et autres taxes au nom des clients, ainsi qu'en organisant les inspections requises par les autorités ou fournissant des services supplémentaires tels que l'entreposage, le transport, le stockage et la gestion des documents. L'obligation de performance est satisfaite au moment où le service est achevé.

Chiffre d'affaires des agents de fret (services de fret direct) inclus dans les lignes de métier de type aérien ou maritime

En tant qu'agent de vente de fret autorisé par la plupart des compagnies aériennes et des lignes maritimes, CEVA organise également le transport des expéditions individuelles et reçoit une commission de la compagnie aérienne ou de la ligne maritime pour l'organisation des expéditions, ou gagne un revenu net pour l'excédent des montants facturés au client sur les montants versés au transporteur direct. Le contrat de transport est conclu entre le client et le transporteur direct ; le transporteur direct est le principal débiteur du point de vue du client. En agissant en cette qualité, CEVA n'a pas la responsabilité des biens à expédier une fois qu'ils ont été remis au transporteur. Par conséquent, l'obligation de performance est atteinte au moment où une entente est conclue entre le client et le transporteur sur le transfert de marchandises. Les revenus correspondant aux revenus des agents sont comptabilisés soit en fret maritime soit en fret aérien.

Le Groupe ne prévoit pas de contrats dont le délai entre le transfert des biens ou services promis au client et le paiement par le client dépasse un an. Par conséquent, le Groupe n'ajuste aucun des prix de transaction à la valeur temps de l'argent.

Autres activités

Pour les revenus des autres activités, aucune obligation de performance distincte n'a été identifiée dans les contrats : les revenus sont reconnus lorsque les services ont été rendus ou les marchandises livrées.

4.1 Segments opérationnels

En application de la norme IFRS 8 « Segments opérationnels », l'information sectorielle reportée ci-dessous est basée sur le reporting interne utilisé par la Direction du Groupe pour affecter les ressources entre les segments et évaluer leur performance.

Depuis l'acquisition de CEVA, le Groupe est organisé autour de trois segments opérationnels : l'activité de transport de conteneurs, l'activité logistique, et les autres activités.

Concernant l'activité de transport de conteneurs, CMA CGM est organisée comme un opérateur maritime mondial qui gère sa flotte de navires et de conteneurs ainsi que sa clientèle sur une base globale.

La performance des segments est évaluée par la Direction sur la base des agrégats suivants :

- Chiffre d'affaires ;
- EBITDA avant plus / (moins) values de cessions d'immobilisations et de filiales ;
- EBIT (« Earnings Before Interests and Taxes »);

L'EBITDA correspond à la ligne «EBITDA AVANT PLUS / (MOINS) VALUES DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS ET DE FILIALES » présentée dans le compte de résultat consolidé.

L'EBIT et l'EBITDA avant plus / (moins) values de cessions d'immobilisations et de filiales, mesures quantitatives non-IFRS, sont utilisés comme outil de mesure de la capacité du Groupe à piloter sa performance opérationnelle. Le Groupe considère que la présentation de ces mesures non-IFRS constitue des agrégats pertinents dans les prises de décisions de la Direction. Ces agrégats n'étant pas définis par les normes IFRS, ils ne peuvent pas être considérés comme une alternative au résultat de l'exercice ou tout autre agrégat financier requis en IFRS. Cependant, en matière d'informations sectorielles, la Direction estime que l'EBIT et l'EBITDA avant plus / (moins) values de cessions d'immobilisations et de filiales sont des agrégats plus pertinents pour juger de la performance des segments car le résultat financier et l'impôt ne sont pas alloués par segment.

L'information sectorielle pour les segments sur lesquels le Groupe reporte est la suivante pour les exercices clos le 31 décembre 2021 et 2020 :

	Chiffre d'affaires		EBITDA		EBIT	
	2021	2020	Exercice clos le 31 décembre		2021	2020
			2021	2020		
Transport maritime de conteneurs	45 290,2	24 026,2	22 068,9	5 338,2	19 341,2	3 205,1
Logistique	10 903,1	7 422,6	881,5	613,9	341,8	104,6
Autres activités	882,5	611,2	153,4	157,5	67,0	85,9
Total avant éléments non alloués	57 075,8	32 060,0	23 103,8	6 109,6	19 750,0	3 395,6
Eliminations inter segments	(1 100,1)	(614,9)	(1,2)	(0,9)	(1,2)	(3,2)
	55 975,7	31 445,1	23 102,6	6 108,7	19 748,8	3 392,4
Eléments non alloués	-	-	-	-	(135,4)	159,1
Total chiffres consolidés	55 975,7	31 445,1	23 102,6	6 108,7	19 613,4	3 551,5

Certains éléments inclus dans l'EBIT sont présentés en tant qu'éléments non alloués car ils sont considérés par la Direction comme n'affectant pas la performance opérationnelle du Groupe. Ils ne sont donc pas reportés sur la ligne « Total avant éléments non alloués ».

Le passage de l'EBIT au core EBIT peut être présenté comme ci-dessous, en lien avec les Notes 4.3, 4.4 et 7.2 :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020
Core EBIT	19 748,8	3 392,4
Gains / (Pertes) sur cessions d'immobilisations et de filiales	52,4	159,2
Autres éléments opérationnels	(172,9)	(86,7)
Gain / (Perte) sur écarts de change opérationnels	31,4	116,2
Dépréciations / éléments non récurrents enregistrés dans les entreprises associées et les coentreprises	(46,5)	(29,6)
EBIT	19 613,4	3 551,5

4.2 Charges opérationnelles

4.2.1 Variations des charges opérationnelles

Les charges opérationnelles s'analysent comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020
Soutes et consommables	(4 225,7)	(3 072,5)
Affrètement et achats d'espaces	(1 610,2)	(1 263,2)
Manutention	(8 223,1)	(6 330,9)
Transport terrestre et lignes courtes	(8 893,3)	(6 190,7)
Port et canal	(1 631,1)	(1 463,5)
Locations de conteneurs et autres dépenses logistiques	(1 357,4)	(1 162,2)
Charges de personnel	(4 859,8)	(4 133,1)
Frais généraux et administratifs	(1 667,4)	(1 299,0)
Dotations pour dépréciation des stocks et créances, net des reprises	(48,0)	(59,4)
Autres	(357,3)	(361,8)
Charges opérationnelles	(32 873,1)	(25 336,3)

L'augmentation des charges opérationnelles est due à l'augmentation des volumes transportés pour la division Transport maritime de conteneurs ainsi qu'aux surcharges dues à la congestion portuaire et à l'augmentation des tarifs ayant un impact sur certaines charges opérationnelles telles que la manutention (incluant le stockage), les soutes, le transport terrestre et l'affrètement de navires. Cette augmentation est largement compensée par la croissance des revenus du transport maritime, ce qui se traduit par une forte augmentation de la rentabilité.

4.2.2 Charges de personnel

Les charges de personnel se présentent comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020
Traitements et salaires	(4 077,4)	(3 492,2)
Charges sociales	(613,0)	(498,0)
Charges liées aux avantages au personnel (cf. note 8.1)	(122,1)	(100,2)
Autres charges	(47,4)	(42,7)
Charges de personnel	(4 859,8)	(4 133,1)

L'effectif des sociétés contrôlées par le Groupe est de 72 684 au 31 décembre 2021 (72 331 au 31 décembre 2020). Le nombre total d'employés, incluant ceux employés dans certaines coentreprises ou à travers des agences de recrutement pour les navigants et les intérimaires, est de 126 617 employés au 31 décembre 2021 (117 179 employés au 31 décembre 2020).

Le nombre d'employés équivalent temps plein des sociétés contrôlées s'élève à 72 282 pour l'exercice clos au 31 décembre 2021 (67 709 au 31 décembre 2020).

Au-delà de l'effet du nombre d'employés, l'augmentation des charges de personnel est due au volume actuel de l'activité et de la rentabilité.

4.3 Gains et pertes sur cessions d'immobilisations et de filiales

Les pertes ou les profits sur cessions d'actifs correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les principes comptables relatifs aux opérations d'achat pour revente sont présentés en note 5.2.

Le résultat de cession d'immobilisations et de filiales s'analyse comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020
Cessions de navires	(0,5)	1,0
Cessions de conteneurs	(2,4)	(2,2)
Cessions d'autres immobilisations	(1,9)	(9,3)
Cessions de filiales	57,3	169,8
Gains / (Pertes) sur cessions d'immobilisations et de filiales	52,4	159,2

En 2021, les cessions de filiales correspondent principalement à la cession de 50% des parts du Groupe dans Ameya pour 57,9 millions de Dollars US (cf. note 3.6).

En 2020, les cessions de filiales correspondent principalement à la cession du portefeuille de participations dans les terminaux à Terminal Link pour 169,7 millions de Dollars US.

4.4 Autres produits et charges

Les autres produits et charges s'analysent comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020
(Dépréciation des actifs) / Reprises de dépréciation	(336,2)	(60,2)
Autres	163,4	(26,4)
Autres produits et (charges)	(172,9)	(86,7)

En 2021, la ligne « Dépréciation des actifs / reprises de dépréciation » correspond principalement à :

- La mise au rebut de la marque APL pour (190,7) millions de Dollars US suite à la rationalisation des lignes maritimes initiée en 2020;
- La dépréciation partielle d'un logiciel informatique pour (58,2) millions de Dollars US;
- La mise au rebut de certains navires et de certains actifs individuellement non significatifs (droit d'utilisation, composants spécifiques de navires, autres immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles, ...).

En 2021, la ligne « Autres » correspond principalement à :

- La réévaluation positive de la participation de 10% dans Fenix Marine Services (FMS) pour 113,4 millions de Dollars US ;

- Le complément de prix à recevoir à la clôture de la transaction FMS pour 105,9 millions de Dollars US, relatif à la vente de 90 % des parts du terminal en 2017, et
- Des éléments divers tels que des frais de transaction, certaines variations des provisions non récurrentes ou d'autres éléments non récurrents individuellement non significatifs pour un montant total de (55,9) millions de Dollars US.

4.5 Primes d'investissement relatives aux financements des navires assortis d'un avantage fiscal

Les "Primes d'investissement relatives aux financements des navires assortis d'un avantage fiscal" sont liées à des financements de navires dans lesquels une portion de l'avantage associé est reconnue chaque année dans le compte de résultat pendant la durée fiscale du financement.

4.6 Résultat financier

Les principes comptables relatifs à l'endettement financier ainsi qu'à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie sont présentés aux notes 6.4 et 6.6.

Le Groupe présente les charges d'intérêts comme des flux de trésorerie liés aux activités de financement dans son tableau des flux de trésorerie consolidé.

Le résultat financier s'analyse de la façon suivante :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020
Charges d'intérêts sur emprunts hors contrats de location	(364,7)	(576,4)
Charges d'intérêts sur contrats de location	(763,1)	(763,1)
Produits d'intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	16,9	15,6
Coût des emprunts net du produit des intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(1 111,0)	(1 323,9)
Variation de juste valeur et règlements sur instruments financiers dérivés	(23,2)	(56,8)
Gains / (Pertes) de change	39,9	(297,1)
Autres produits et charges financiers, nets	(204,1)	5,1
Autres éléments nets du résultat financier	(187,4)	(348,7)
Résultat financier	(1 298,4)	(1 672,6)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- les « Charges d'intérêts sur emprunts hors contrats de location » comprennent (71,8) millions de Dollars US d'amortissement des frais d'émission reconnus selon la méthode du taux d'intérêt effectif ((62,3) millions de Dollars US pour l'exercice clos le 31 décembre 2020). La baisse du coût des emprunts résulte des initiatives de désendettement entreprises depuis le troisième trimestre 2020 (cf. note 3.4).
- la stabilité apparente des « Charges d'intérêts sur contrats de location » est la combinaison (i) d'une forte augmentation du nombre, du coût moyen et de la durée des contrats de location et (ii) d'une diminution du taux d'actualisation moyen reflétant l'amélioration de la notation du Groupe.

Les « Variations de juste valeur et les règlements sur instruments financiers dérivés » reflètent l'impact, sur le portefeuille d'instruments financiers dérivés, de règlements de certaines opérations spécifiques ainsi que la volatilité des taux de change et des taux d'intérêt au cours des exercices présentés.

Les « Gains / (Pertes) de change » sont principalement dus à la conversion des dettes financières et autres transactions financières libellées dans des devises autres que le Dollars US (principalement mais pas exclusivement des transactions en EUR). Parmi d'autres effets mineurs, les gains de change au 31 décembre

2021 sont dus à la dépréciation de l'Euro par rapport au Dollars US depuis la fin de l'année 2020 (contrairement à l'appréciation de l'Euro par rapport au Dollars US en 2020 qui avait engendré des pertes).

Les « Autres produits et charges financiers, nets » comprennent principalement une réévaluation de la valeur de nos fonds et divers investissements au Liban, engendrée par la situation économique toujours sinistrée dans le pays. En outre, cette rubrique comprend généralement les impacts résultant des effets d'actualisation, des coûts de résiliation, des modifications de contrats de location, des revenus d'intérêts liés aux actifs financiers, des dividendes reçus des parties liées et des variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par résultat.

4.7 Impôt courant et impôts différés

4.7.1 Impôt courant

Selon IAS 12 « Impôts », l'impôt courant est le montant d'impôt sur le résultat à payer (ou à recouvrer) relatif au profit taxable (ou la perte) de l'exercice. Le profit taxable (ou perte) est le profit (ou la perte) de l'exercice, déterminé selon les règles établies par l'autorité fiscale, sur lequel l'impôt sur le résultat est à payer (ou à recouvrer).

Jugement comptable significatif

Le Groupe est soumis à l'impôt sur les sociétés et équivalents dans de nombreuses juridictions. La plupart des transporteurs maritimes du groupe bénéficient de régimes spécifiques au titre de leurs activités maritimes (régime de taxation au tonnage ou équivalents). Le régime français de taxation au tonnage permet de déterminer de manière forfaitaire le résultat lié à l'exploitation des navires éligibles, qui est soumis à l'impôt sur les sociétés. C'est la raison pour laquelle, entre autres, le Groupe classe les incidences du régime de taxation au tonnage dans l'impôt courant.

Exercice clos le 31 décembre		
	2021	2020
Impôt courant	(421,4)	(159,5)
Impôt différé	51,3	56,4
Impôt sur le résultat	(370,1)	(103,1)

La majeure partie des activités du Groupe est soumise à des régimes d'imposition spécifique des revenus (régime de taxation au tonnage ou équivalents) en vigueur en France, à Singapour ainsi qu'aux Etats-Unis. A Singapour, aucune provision n'est comptabilisée au titre de la taxation des revenus de l'activité maritime ; les revenus sont exemptés de toute taxation sous couvert de la section 13A du « Singapore Income Tax Act » et du « Singapore's Maritime Sector Incentive Approved International Shipping Enterprise Scheme ». En France, les revenus provenant de l'exploitation de navires éligibles sont soumis à un système de taxation au tonnage dont le calcul est fondé sur le tonnage des navires éligibles. Les autres filiales et/ou branches du Groupe sont soumises aux règles d'imposition de leurs juridictions respectives.

Des intégrations fiscales existent dans certains pays où le Groupe est présent (principalement en France). Ils permettent aux entités d'une même intégration fiscale de combiner leurs profits taxables et leurs pertes déductibles afin de calculer une charge globale d'impôt qui sera à payer par l'entité mère.

L'augmentation de l'impôt courant du groupe est liée à la hausse des revenus et l'activité soutenue enregistrées. Au niveau de l'intégration fiscale française, on observe également une hausse de la charge d'impôt courant lié à l'augmentation des activités non soumises à la taxation au tonnage, ainsi qu'au paiement d'impôts à l'étranger.

4.7.2 Impôts différés

D'après IAS 12, les impôts différés sont comptabilisés à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il est né de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et en fonction des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera utilisé ou le passif d'impôt différé sera réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit taxable futur sera dégagé pour absorber ces différences temporelles.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf lorsque le calendrier de retournement de ces différences temporelles est contrôlé par le Groupe et qu'il est probable que ce reversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

Les impôts différés sont comptabilisés au compte de résultat, à l'exception de ceux relatifs à des éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont comptabilisés respectivement en autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

Hypothèses et estimations comptables significatives

Des impôts différés actifs sont reconnus pour toutes les différences temporelles non utilisées dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera généré pour compenser les pertes. Des estimations de la Direction sont nécessaires pour déterminer le montant des impôts différés actifs qui pourront être reconnus sur la base de l'horizon et du montant probable des bénéfices imposables futurs.

Du fait du régime de taxation au tonnage et équivalent applicable à l'activité principale de transport maritime du Groupe, le montant des actifs d'impôts différés à comptabiliser est limité.

Impôts différés relatifs aux déficits reportables

Le mécanisme de la taxation au tonnage implique d'estimer la part des résultats futurs qui sera traitée dans le cadre du régime de taxation au tonnage et la part résiduelle qui ne sera pas soumise à ce régime. Pour la comptabilisation des actifs d'impôts différés en France, la Direction a également basé ses évaluations sur :

- Le fait que le régime français de taxe au tonnage a été renouvelé en 2013 pour une période de 10 ans ;
- La meilleure estimation des résultats imposables futurs relatifs aux activités non soumises au régime de la taxation au tonnage.

Impôts différés relatifs aux différences temporaires

Du fait du régime de taxe au tonnage applicable aux activités de transport du Groupe, les différences entre la valeur comptable et la valeur soumise à l'impôt des actifs et passifs sont généralement de nature permanente. Cela s'explique par le fait que le résultat taxable des activités éligibles à la taxe au tonnage est basé sur des éléments totalement décorrélés des valeurs comptables et des valeurs généralement retenues dans le régime de droit commun. En conséquence, les différences temporaires sont limitées à celles provenant d'autres activités qui sont assujetties au régime de droit commun.

Les impôts différés s'analysent comme suit :

Impôts différés actifs	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Crédit d'impôt sur investissements	0,9	0,2
Pertes reportables	125,4	88,6
Provision pour retraite	33,2	31,3
Autres différences temporelles	91,0	78,2
Total impôts différés actifs bruts	250,6	198,3
Total impôts différés actifs nets	234,3	182,3

Impôts différés passifs	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Réévaluation et dépréciation d'immobilisations corporelles	2,2	3,2
Actifs incorporels identifiables dans le cadre de l'allocation de prix d'achat	300,3	314,1
Bénéfices non distribués des filiales	67,4	54,6
Autres différences temporelles	45,3	36,2
Total impôts différés passifs bruts	415,2	408,2
Total impôts différés actifs nets	398,9	392,2

Total actif / (passif) d'impôt différé	(164,6)	(209,9)
---	----------------	----------------

La ventilation entre les impôts différés actifs et les impôts différés passifs présentée dans le tableau ci-dessus est basée sur des montants bruts. Les impôts différés actifs et passifs sont compensés lorsqu'il existe un droit inconditionnel de compenser les impôts actifs et passifs et lorsqu'il s'agit de taxes au sein d'une même autorité fiscale. Les montants constatés au bilan correspondent aux impôts différés actifs et passifs nets.

Le montant des impôts différés enregistré dans le compte de résultat de l'exercice 2021 est expliqué par :

- (i) L'activation de déficits reportables antérieurement non reconnus pour 24,0 millions de Dollars US au titre des activités non soumises à la taxation au tonnage,
- (ii) L'augmentation des impôts différés passifs à hauteur de 26,2 millions de Dollars US relatifs aux réserves distribuables des filiales du Groupe,
- (iii) La hausse des impôts différés actifs pour 26,9 millions de Dollars US au niveau de la division logistique suite à la hausse des taux d'imposition au Royaume-Uni et l'activation des déficits reportables dans certains pays présentant des profits taxables prévisionnels,
- (iv) Une baisse récurrente de l'impôt différé passif pour 12,8 millions de Dollars US en lien avec l'allocation du prix d'achat de CEVA.

Les pertes fiscales sont reconnues uniquement en présence de résultats taxables futurs par des activités soumises dans les conditions de droit commun (hors taxation au tonnage) à l'impôt sur les sociétés. Aucune des filiales concernées n'a reporté de résultat taxable négatif sur l'année en cours ou sur les années antérieures.

En France, les pertes fiscales reportables, dont la recouvrabilité est considérée comme non probable dans un avenir proche, ne sont pas comptabilisées au bilan et représentent 915,3 millions de Dollars US au 31 décembre 2021 (1 381,0 millions de Dollars US au 31 décembre 2020), soit des impôts différés actifs non reconnus de 236,2 millions de Dollars US au 31 décembre 2021 (413,1 millions de Dollars US au 31 décembre 2020). La plupart de ces pertes fiscales non utilisées peuvent être reportées indéfiniment.

En ce qui concerne CEVA, des pertes fiscales reportables de 883,0 millions de Dollars US au 31 décembre 2021 (1 137,0 millions de Dollars US au 31 décembre 2020) susceptibles d'être imputées sur des profits futurs taxables n'ont pas été reconnues sous forme d'impôts différés actifs dans la mesure où les entités concernées ont reporté des pertes dans les 2 dernières années. 419,0 millions de Dollars US de pertes fiscales sont reportables indéfiniment, 463,0 millions de Dollars US expireront dans les 4 à 20 ans.

CEVA n'a pas reconnu d'impôts différés passifs sur des différences temporaires liées aux bénéfices non distribués des filiales pour un montant de 47,0 millions de Dollars US. Cela s'explique par le fait que CEVA est en position de contrôler le calendrier de retournement de ces différences temporelles et il est probable que ce renversement n'interviendra pas dans un avenir proche.

Les effets d'impôt relatif aux autres éléments du résultat global sont présentés dans l'état du résultat global consolidé :

	Au 31 décembre 2021
Impôt différé net au début de l'exercice	(209,9)
Variations par le compte de résultat	51,3
Variations par les autres éléments du résultat global	(0,6)
Différences de conversion	(3,3)
Autres	(2,1)
Impôt différé net à la fin de l'exercice	(164,6)

4.7.3 Preuve d'impôt

En France, depuis le 1er janvier 2021, le taux d'impôt applicable est de 27,50% (28,41% avec la contribution sociale additionnelle de 3,3%) pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 250,0 millions d'Euros.

Par conséquent, la preuve d'impôt groupe a été présentée au taux 28,41% pour l'exercice 2021.

	Exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020
Résultat avant impôt et avant quote-part de profit (ou perte) des entreprises associés et coentreprises	18 357,9	1 907,5
Résultat avant impôt soumis à la taxation au tonnage ou équivalent	17 798,9	2 147,7
Résultat avant impôt soumis à la taxation standard	558,9	(240,2)
Impôt sur le résultat théorique (taux d'impôt : 28,41% en 2021 et 32,02% en 2020)	(158,8)	76,9
Charge d'impôt sur le résultat	(370,1)	(103,1)
Différences entre l'impôt théorique et l'impôt effectif	(211,4)	507,7
Autres résultats non soumis à taxation	6,9	93,4
Impôts différés actifs liés aux déficits reportables, et déficits fiscaux non reconnus	93,4	(57,4)
Effet des taux d'impôt différents à l'étranger	49,5	52,7
Variation des impôts différés non liés au résultat avant impôt	(25,6)	(8,6)
Impôt courant calculé sur une base spécifique	(98,1)	(15,1)
Impact liés aux résultats antérieurs	(23,8)	11,7
Autres différences permanentes	(213,6)	(256,7)
Total des différences	(211,4)	507,7

Les autres différences permanentes sont essentiellement liées à des impacts de devise, avec les évolutions significatives du cours de l'Euro contre le Dollar US en 2020 et 2021, la maison mère étant l'une des principales contributrices. Cette dernière a une devise fonctionnelle Dollar US alors que la devise statutaire des comptes individuels en France est l'Euro.

Note 5 - Capitaux engagés et besoin en fonds de roulement

5.1 Ecart d'acquisition et autres immobilisations incorporelles

5.1.1 Ecart d'acquisition

Ecart d'acquisition et regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à la méthode de l'acquisition prescrite par IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ». Conformément à cette norme, tous les coûts liés aux regroupements d'entreprises sont comptabilisés en charges opérationnelles.

Le prix payé pour l'acquisition d'une filiale correspond à la juste valeur des actifs acquis, des passifs encourus auprès des précédents propriétaires et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe à la date de la transaction. Le prix payé inclut la juste valeur de tout actif ou passif résultant d'un accord de complément de prix. Les paiements éventuels classés en dette à ce titre sont ensuite réévalués en compte de résultat.

Les actifs identifiables acquis et les passifs assumés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont évalués initialement à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Détermination de l'écart d'acquisition

L'écart d'acquisition est calculé par différence entre :

- La somme (i) de la contrepartie transférée, (ii) du montant des participations ne donnant pas le contrôle dans la société acquise et (iii) de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue dans l'entreprise acquise ; et
- La juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs assumés, calculés selon la norme IFRS3.

Si la somme ci-dessus représente moins que la juste valeur des actifs nets de l'entreprise acquise dans le cas d'une acquisition à des conditions avantageuses, l'écart est comptabilisé en tant que produit dans le compte de résultat.

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la portion du résultat et de l'actif net (du Groupe ou de l'une de ses filiales) attribuable aux intérêts détenus par des tierces parties.

Les ajustements sont reconnus comme étant des révisions de l'écart d'acquisition, à condition qu'ils résultent d'informations nouvelles obtenues sur des faits et des circonstances qui existaient à la date d'acquisition intervenues dans les douze mois suivant la date d'acquisition.

Présentation et évaluation ultérieure de l'écart d'acquisition

L'écart d'acquisition issu de l'acquisition de filiales est présenté isolément au bilan. L'écart d'acquisition d'une entreprise associée ou une coentreprise est compris dans la quote-part du Groupe dans les participations dans les entreprises associées ou les coentreprises.

Lors de la cession d'une filiale, d'une entreprise associée ou d'une coentreprise, la valeur de l'écart d'acquisition attribuable à l'entité est prise en compte pour la détermination de la plus ou moins-value de cession.

Dépréciation pour perte de valeur des écarts d'acquisition

Cf. note 5.3.

La valeur comptable des écarts d'acquisition a été affectée aux segments opérationnels et aux unités génératrices de trésorerie suivantes, approche basée sur le pilotage interne par la Direction :

	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Début de l'exercice	2 872,8	2 851,8
Ecarts d'acquisition provenant des acquisitions de l'exercice	11,2	20,9
Autres variations	-	2,4
Perte de valeur	(11,0)	-
Différences de conversion	(17,2)	(2,4)
À la fin de l'exercice	2 855,8	2 872,8
dont :		
Alloué au segment transport maritime de conteneurs	1 127,9	1 143,0
Alloué au segment logistique	1 726,6	1 717,3
Alloué au segment autres activités	1,4	12,5

5.1.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement :

- Aux marques et aux portefeuilles clients, évalués en utilisant l'approche fondée sur les résultats qui consiste à la valorisation (i) de l'économie de redevances qui seraient payées si la marque devait être louée et (ii) de la méthode dite de « surprofits » appliquée à l'évaluation des contrats avec les clients ainsi qu'aux droits de concessions portuaires. La durée d'utilisation des portefeuilles clients dépend du taux d'attrition appliqué ;
- A des logiciels acquis ou créés inscrits à leur coût d'acquisition initial et aux coûts de développement, diminués du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Les développements internes de logiciels sont capitalisés en accord avec les critères d'IAS 38 « Immobilisations incorporelles » ;
- Aux droits sur les concessions portuaires pour lesquels la durée d'utilisation repose sur la maturité du contrat de concession en prenant en compte des hypothèses raisonnables de renouvellement.

Les coûts associés à la maintenance des logiciels sont comptabilisés en charges, au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les logiciels informatiques acquis ou créés sont amortis en linéaire sur une durée de cinq à dix ans en fonction de leur durée prévisionnelle d'utilisation.

Les autres immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

	Logiciels		Marque & Portefeuille clients	Droits de concession portuaires	Autres	Total
	En service	En cours				
Valeur brute des autres immobilisations incorporelles						
Au 31 décembre 2019	666,9	330,2	2 137,6	115,0	9,9	3 259,6
Acquisitions	13,2	49,4	0,5	-	0,0	63,1
Cessions	(88,3)	(4,2)	(0,7)	-	(0,0)	(93,3)
Reclassements	269,0	(269,6)	-	-	0,8	0,2
Différences de conversion	17,1	2,5	(3,9)	-	(1,5)	14,1
Au 31 décembre 2020	877,9	108,2	2 133,5	115,0	9,1	3 243,8
Acquisitions	31,5	71,8	0,1	-	0,2	103,6
Cessions	(29,7)	(0,5)	-	-	-	(30,2)
Pertes de valeur et mise au rebut	-	-	(203,0)	(44,0)	-	(247,0)
Reclassements	32,9	(34,3)	0,0	-	0,3	(1,1)
Différences de conversion	(19,4)	(2,6)	(11,8)	-	(0,7)	(34,6)
Au 31 décembre 2021	893,2	142,5	1 918,8	71,0	8,9	3 034,4

	Logiciels		Marque & Portefeuille clients	Droits de concession portuaires	Autres	Total
	En service	En cours				
Amortissements et pertes de valeur						
Au 31 décembre 2019	(484,8)	-	(164,4)	(39,8)	(4,6)	(693,7)
Dotations aux amortissements	(70,0)	-	(88,6)	(4,2)	(1,5)	(164,4)
Cessions	77,2	-	0,7	-	-	77,9
Perte de valeur	-	-	-	(30,9)	-	(30,9)
Reclassements	4,3	-	-	-	-	4,3
Différences de conversion	(9,3)	-	(1,5)	-	0,8	(10,1)
			-	-	-	-
Au 31 décembre 2020	(482,6)	-	(253,9)	(74,9)	(5,4)	(816,8)
Dotations aux amortissements	(84,4)	-	(92,4)	(3,1)	(1,5)	(181,4)
Cessions	33,1	-	-	-	0,0	33,1
Pertes de valeur et mise au rebut	(58,2)	-	12,2	13,2	-	(32,8)
Reclassements	(0,2)	-	-	-	-	(0,2)
Différences de conversion	7,9	-	2,1	-	0,5	10,5
Au 31 décembre 2021	(584,4)	-	(332,0)	(64,8)	(6,4)	(987,5)

Valeur nette comptable des autres immobilisations incorporelles	Logiciels		Marque & Portefeuille clients	Droits de concession portuaires	Autres	Total
	En service	En cours				
Au 31 décembre 2021	308,8	142,5	1 586,8	6,2	2,6	2 046,9
Au 31 décembre 2020	395,3	108,2	1 879,6	40,1	3,8	2 427,0
Au 31 décembre 2019	182,1	330,2	1 973,2	75,2	5,3	2 566,0

La valeur nette comptable des autres actifs incorporels comprend principalement (i) les marques et portefeuilles clients liés aux allocations des prix d'achat pour 1 586,8 millions de Dollars US (1 879,6 millions de Dollars US au 31 décembre 2020), (ii) 6,2 millions de Dollars US de droits de concession portuaires (40,1 millions de Dollars US au 31 décembre 2020) et (iii) des logiciels en service ou en cours pour un montant de 451,3 millions de Dollars US (503,5 millions de Dollars US au 31 décembre 2020).

Des systèmes d'information de haute performance sont indispensables dans notre secteur du transport maritime, ce qui nécessite le développement de logiciels internes et externes importants. Les coûts des logiciels capitalisés correspondent principalement aux frais de développement interne (i) des systèmes des agences maritimes implantés dans le réseau mondial d'agences du Groupe et dans les Centres de Services Partagés, qui traitent les commandes, les factures et les documents de transport, (ii) du système opérationnel,

dont le support logistique et le système de localisation des conteneurs, et (iii) le système comptable et financier (« ERP ») mis en place dans toutes les entités maritimes du Groupe.

Le montant des logiciels en cours au 31 décembre 2021 est principalement lié à la partie finance du projet SAP dont le déploiement est prévu au début de l'exercice 2023, ainsi que des projets IT au sein de la division logistique.

Les coûts capitalisés au cours de l'exercice 2021 concernant le futur système s'élèvent à 33,3 millions de Dollars US (17,6 millions de Dollars US en 2020).

L'amortissement de l'ERP actuellement utilisé par le Groupe a été accéléré conformément à sa durée d'utilité résiduelle révisée.

5.2 Immobilisations corporelles

Date de comptabilisation des immobilisations corporelles

Conformément à IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont comptabilisées en tant qu'actifs s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à l'actif iront au Groupe et que le coût de l'actif peut être mesuré de manière fiable.

Droit d'utilisation sous IFRS 16

IFRS 16 requiert de reconnaître un droit d'utilisation (et une dette de loyers) représentant son obligation d'effectuer des paiements de loyers pour des contrats de location. A la date de commencement du contrat, le droit d'utilisation doit être évalué au coût incluant (i) la dette de loyers initiale, (ii) les prépaiements, (iii) les coûts directs initiaux et (iv) les coûts de démantèlement et de remise en état.

L'amortissement du droit d'utilisation s'effectue linéairement. La période d'amortissement du droit d'utilisation se termine à la première des deux dates suivantes : la fin de la durée d'utilité de l'actif droit d'utilisation ou la fin de la durée de location. Par ailleurs, si la propriété de l'actif sous-jacent est transférée au preneur ou si le preneur est raisonnablement certain d'exercer une option d'achat, la période d'amortissement dure jusqu'à la fin de la durée d'utilité de l'actif sous-jacent, en tenant compte de la valeur résiduelle correspondante.

Lorsque les contrats contiennent à la fois une composante « location » et une composante « services », la Société sépare les deux composantes en se basant sur leurs prix respectifs. Cette distinction concerne principalement les contrats d'affrètement de navires et consiste à exclure les coûts de fonctionnement (« running costs ») du montant du loyer et ainsi à déterminer l'équivalent de la composante « loyer » d'un contrat de location coque nue.

Position de l'IFRIC relative à la durée du bail et à la durée d'usage des aménagements locatifs

Pour déterminer si un locataire est raisonnablement certain de prolonger (ou de ne pas résilier) un bail, IFRS 16 exige d'une entité qu'elle tienne compte de tous les faits et circonstances pertinents qui créent une incitation économique pour le locataire. Cela comprend les améliorations locatives réalisées ou à réaliser au cours de la durée du contrat qui devraient consister en des avantages économiques importants pour le locataire lorsqu'une option de prolongation ou de résiliation du bail devient exerçable.

De plus, comme mentionné ci-dessus, une entité tient compte de l'aspect économique plus général du contrat lorsqu'elle détermine la période exécutoire d'un bail. Cela comprend, par exemple, les coûts d'abandon ou de démantèlement des améliorations locatives non amovibles. Si une entité prévoit d'utiliser des améliorations locatives non amovibles au-delà de la date à laquelle le contrat peut être résilié, l'existence de ces améliorations locatives indique que l'entité pourrait encourir une pénalité plus qu'insignifiante si elle met fin au

bail. Par conséquent, en appliquant IFRS 16, une entité examine si le contrat est exécutoire pour au moins la période d'utilité prévue des améliorations locatives.

Transactions de cession-bail

Afin de déterminer le traitement comptable applicable à une opération de cession-bail, le Groupe détermine si la cession du bien par le vendeur-preneur constitue une vente selon IFRS 15 ou non.

- Si la cession du bien par le groupe constitue une vente selon IFRS 15, le Groupe doit évaluer l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation découlant de la transaction de cession-bail en proportion de la valeur comptable antérieure de l'actif correspondant au droit d'utilisation conservé. Le Groupe ne comptabilise alors que le profit ou la perte réalisé correspondant aux droits cédés au vendeur-preneur. Le contrat de location est comptabilisé conformément à IFRS 16.
- Si la cession du bien par le groupe ne constitue pas une vente selon IFRS 15, le Groupe continue de comptabiliser l'actif cédé et comptabilise un passif financier égal au produit de la cession en appliquant IFRS 9.

Coût d'entrée des immobilisations corporelles

Conformément à IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition historique ou à leur coût de production, diminué des amortissements ou des dépréciations pour perte de valeur. Les coûts d'acquisition ou de production comprennent les coûts directement attribuables au transfert de l'actif sur son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son utilisation de la manière prévue par la Direction du Groupe. Lorsque cela est nécessaire, les coûts opérationnels encourus préalablement à l'exploitation sont comptabilisés en charges.

Les coûts d'emprunt encourus au titre de la construction d'actifs éligibles sont inscrits à l'actif au cours de la période nécessaire permettant de les amener en état de fonctionnement pour l'utilisation prévue. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges.

Lors de la comptabilisation initiale, le coût des immobilisations corporelles acquises est alloué à chaque composant de l'actif amorti séparément.

Les coûts d'entretien sont comptabilisés en charges sur l'exercice, à l'exception de ceux encourus dans le cadre des arrêts techniques obligatoires requis pour le maintien des certificats de navigation d'un navire qui constituent un composant identifiable au moment de l'acquisition d'un navire et qui sont alors capitalisés lors du prochain arrêt technique. Ces composants sont amortis sur la période la plus courte entre la durée de vie résiduelle de l'actif et la date du prochain arrêt technique.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire afin de ramener le coût de chaque actif à sa valeur résiduelle (valeur à la casse pour les navires et prix de vente estimé pour les conteneurs) sur sa durée d'utilité estimée comme suit :

Actifs	Durées d'utilité en années
Constructions (selon les composants identifiés)	15 à 40
Navires neufs	25
Arrêts techniques (composants des navires)	1 à 7
Navires d'occasion (porte-conteneurs et roll-on roll-off) ; en fonction de la durée de vie résiduelle	6 à 22
Barges neuves / Barges d'occasion	40 / 20
Conteneurs neufs "Dry"	15
Conteneurs neufs "Reefers"	12
Conteneurs d'occasion ; en fonction de la durée de vie résiduelle	3 à 5
Agencements et installations	10
Autres immobilisations telles que les équipements de manutention, de chargement et de déchargement	3 à 20

Concernant les scrubbers, une durée d'utilité spécifique de 7 ans a été retenue.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. La valeur résiduelle des navires est fonction des prix moyens observés sur le marché de l'acier. La valeur résiduelle des conteneurs est basée sur l'expérience du Groupe dans la revente de conteneurs d'occasion.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée (cf. note 5.3).

Estimations comptables significatives : Détermination de la durée de vie économique et des valeurs résiduelles

L'amortissement des navires représente une charge significative pour le Groupe. Les navires sont amortis sur leur durée d'utilité estimée jusqu'à leur valeur résiduelle.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues régulièrement en fonction de l'information disponible notamment sur l'âge des navires en service sur le marché et l'âge moyen des navires mis au rebut. Cette évaluation prend également en considération les nouvelles technologies, le potentiel de service et la structure du navire. Cette approche exclut dans la mesure du possible les variations à court terme du marché. Les changements d'estimations relatives à la durée d'utilité et aux valeurs résiduelles pourraient impacter de manière significative les charges d'amortissement et de dépréciation.

Estimations et jugements comptables significatifs : Analyse du caractère raisonnablement certain des options des contrats de location (achat, prolongation, résiliation anticipée...) et analyse d'autres éléments pouvant avoir une incidence sur la durée de location

Lors de l'évaluation des conditions de location, la Direction a analysé les options d'achat existantes, les conditions de restitution et de renouvellement, et les options de résiliation, en tenant compte des facteurs économiques et de tout autre facteur pertinent afin de déterminer si ces options sont raisonnablement certaines d'être exercées ou non.

Cette analyse est effectuée régulièrement afin de déterminer de potentiels changement d'intention. Ces changements peuvent modifier la durée des contrats ou le statut des options et ainsi mener à la modification du montant de dette de loyers et du droit d'utilisation.

La durée d'un contrat de location tient compte de la période de restitution des navires et des conteneurs qui font partie de la période exécutoire de location, basée sur des statistiques historiques et sur les dispositions contractuelles.

5.2.1 Variation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Navires net		
En propriété	10 171,8	8 152,5
En construction	655,7	563,2
Droit d'utilisation	7 733,8	4 841,8
	18 561,3	13 557,4
Conteneurs net		
En propriété	1 089,6	398,2
En construction	155,0	3,8
Droit d'utilisation	3 131,7	2 416,1
	4 376,3	2 818,2
Terrains et constructions net		
En propriété	483,6	536,2
En construction	18,1	7,8
Droit d'utilisation	1 444,5	1 308,3
	1 946,1	1 852,2
Autres immobilisations corporelles net		
En propriété	542,6	263,0
En construction	786,9	26,3
Droit d'utilisation	156,2	90,1
	1 485,7	379,4
Total net		
En propriété	12 287,6	9 349,8
En construction	1 615,7	601,1
Droit d'utilisation	12 466,2	8 656,2
Immobilisations corporelles	26 369,4	18 607,2

Au 31 décembre 2021, les actifs de type droits d'utilisation inclus dans le tableau ci-dessus représentent une valeur nette comptable de 12 466,2 millions de Dollars US (8 656,2 millions de Dollars US au 31 décembre 2020).

La variation des immobilisations corporelles pour les exercices 2021 et 2020 s'analyse comme suit :

	Navires			Conteneurs	Terrains et constructions	Autres immobilisations corporelles	Total
	En propriété	Droit d'utilisation	En construction				
Au 31 décembre 2019	9 474,6	7 001,7	439,8	3 670,9	2 432,8	696,5	23 716,2
Acquisitions	171,2	1 025,1	995,9	770,3	396,2	126,5	3 485,2
Acquisitions de filiales	-	-	-	-	21,5	2,4	23,9
Cessions	(88,9)	(82,5)	-	(247,5)	(137,2)	(70,3)	(626,4)
Reclassements	-	-	13,6	2,8	5,7	(12,6)	9,5
Navires mis en service	886,1	-	(886,1)	-	-	-	(0,0)
Refinancements et exercices d'options d'achats	963,5	(963,5)	-	-	-	-	-
Différences de conversion	11,5	3,6	(0,0)	0,4	106,2	29,9	151,4
Au 31 décembre 2020	11 417,9	6 984,4	563,2	4 196,8	2 825,2	772,4	26 759,9
Acquisitions	1 028,9	4 889,7	1 127,5	2 267,2	675,3	1 217,4	11 206,0
Acquisitions de filiales	-	-	-	-	9,1	66,1	75,2
Cessions	(53,0)	(130,2)	(0,0)	(207,5)	(175,6)	(28,7)	(595,1)
Cessions de filiales	-	-	-	-	(0,1)	(7,9)	(8,0)
Revaluation	-	-	-	-	(17,1)	-	(17,1)
Reclassements	18,9	-	-	0,0	(14,0)	9,6	14,6
Navires mis en service	1 027,9	6,9	(1 034,8)	-	-	-	0,0
Refinancements et exercices d'options d'achats	1 148,8	(1 148,9)	-	-	-	-	(0,0)
Différences de conversion	(33,8)	(7,1)	(0,1)	(0,0)	(157,0)	(64,5)	(262,6)
Au 31 décembre 2021	14 555,7	10 594,7	655,7	6 256,5	3 145,9	1 964,4	37 172,8

Au 31 décembre 2021, le Groupe détient 192 navires en propriété et 331 en location entrant dans le champ d'application IFRS 16 ou au travers d'arrangements similaires (128 navires en propriété et 174 en location entrant dans le champ d'application IFRS 16 ou au travers d'arrangements similaires au 31 décembre 2020).

Au cours de l'année 2021 :

- Les « Acquisitions » de navires en propriété concernent principalement l'acquisition de 33 navires d'occasion allant de 1 338 EVP à 5 400 EVP, la livraison de scrubbers pour les navires existants ainsi que les coûts capitalisés des arrêts techniques obligatoires
- Les « Acquisitions » de droits d'utilisation de navires comprennent :
 - 189 nouvelles locations pour un montant de 4 072,1 million de Dollars US,
 - 44 extensions de location pour un montant de 535,6 millions de Dollars US,
 - 8 navires avec option d'achat pour un montant de 234,4 millions de Dollars US,
 - Les arrêts techniques obligatoires pour les navires IFRS16 pour un montant de 21,0 millions de Dollars US.
- Les « Acquisitions » de navires en construction comprennent les acomptes payés à la livraison de 5 navires de 23 000 EVP et 2 navires de 1 400 EVP qui ont été livrés en 2021, ainsi que les acomptes versés relatifs à certains navires du carnet de commande, à savoir 10 navires de 5 500 EVP, 6 navires de 7 300 EVP, 6 navires de 13 000 EVP, 6 navires de 15 000 EVP, et également d'investissements dans des scrubbers à installer sur les navires ;
- Les « Acquisitions » de conteneurs comprennent les nouvelles locations ainsi que des modifications de certaines locations ;
- Les « Acquisitions » de terrains et constructions correspondent aux locations conclues par CEVA pour un montant de 597,3 millions de Dollars US ;
- Les « Acquisitions » des autres immobilisations corporelles comprennent principalement la livraison de 5 avions cargo Airbus pour un montant de 726,6 millions de Dollars US, ainsi que la commande de 2 avions Boeing (comptabilisé en immobilisation en-cours) pour un montant de 188,5 millions de Dollars US ;
- Les « Navires mis en service » comprennent la mise en service des 5 navires de 23 000 EVP, 2 navires de 2 500 EVP, 2 navires de 2 200 EVP et 19 scrubbers ;
- Le « Refinancement des navires et exercice d'option d'achat » concerne l'exercice d'options d'achat sur 16 navires loués.

Les variations survenues au cours de l'année 2020 sont détaillées dans les comptes annuels 2020.

Les coûts d'emprunt capitalisés au cours de l'exercice 2021 se sont élevés à 4,3 millions de Dollars US (10,1 millions de Dollars US au cours de l'exercice 2020).

Acquisition d'immobilisations corporelles, incorporelles et réconciliation avec le tableau des flux de trésorerie consolidés

Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à 11 309,7 millions de Dollars US durant l'exercice clos le 31 décembre 2021 (3 548,2 millions de Dollars US durant l'exercice clos le 31 décembre 2020).

La réconciliation de ces acquisitions avec le montant des dépenses d'investissements (« CAPEX ») présenté dans le tableau de flux de trésorerie (sous le libellé « Acquisition d'immobilisations corporelles ») est présentée ci-dessous :

		Exercice clos le 31 décembre	
		2021	2020
Acquisitions d'actifs présentées dans les tableaux ci-dessus	a	11 309,7	3 548,2
(+) Acquisition d'actifs détenus en vue de la vente	b	-	2,6
(-) CAPEX sans décaissement de trésorerie / financés (i)	c	(680,2)	(758,7)
(-) IFRS16 Augmentation des droits d'utilisation	d	(7 334,6)	(2 057,9)
CAPEX décaissé provenant des acquisitions d'immobilisations incorporelles	e	(98,5)	(69,6)
CAPEX décaissé provenant des acquisitions d'immobilisations corporelles	f = a (+) b (-) c (-) d (-) e	(3 196,4)	(664,7)
CAPEX décaissé provenant de regroupement d'entreprises	g	(62,6)	(81,8)
Total CAPEX provenant du tableau de flux de trésorerie consolidé	e (+) f (+) g	(3 357,4)	(816,1)

(i) Les actifs du Groupe comprennent les actifs dont le prix d'achat est directement payé par la banque qui porte le financement du chantier, que les actifs soient financés par location financière ou par dette hypothécaire (aucun flux de trésorerie lors de l'acquisition de l'actif n'est donc constaté par le Groupe).

En plus du montant de 3 357,4 millions de Dollars US relatif aux CAPEX provenant du tableau des flux de trésorerie consolidés, le Groupe a procédé aux investissements suivants concernant ses actifs d'exploitation :

- 774,7 millions de Dollars US de décaissements relatifs aux opérations de financement et liés à l'exercice d'options d'achat de navires et de conteneurs. Ces transactions génèrent un reclassement des valeurs comptables des immobilisations corporelles concernées de la catégorie « location » à la catégorie « propriété » pour une valeur nette comptable de 657,1 millions de Dollars US pour les navires et de 433,1 millions de Dollars US pour les conteneurs ;
- 680,2 millions de Dollars US de CAPEX sans décaissement de trésorerie relatifs à des navires et des conteneurs achetés dans le cadre d'un tirage de financement ou d'éléments du fonds de roulement sans impact immédiat sur la trésorerie du Groupe ;
- 7 334,6 millions de Dollars US liés à la conclusion de nouveaux contrats de location.

La variation des amortissements, pour les exercices clos le 31 décembre 2021 et 2020 s'analyse comme suit :

	Navires			Conteneurs	Terrains et constructions	Autres immobilisations corporelles	Total
	En propriété	Droit d'utilisation	En construction				
Au 31 décembre 2019	(2 403,0)	(1 707,4)	-	(919,0)	(608,7)	(312,3)	(5 950,5)
Dotation aux amortissements	(439,6)	(971,5)	-	(605,8)	(465,1)	(109,4)	(2 591,3)
Cessions	65,3	82,6	-	145,6	140,1	63,5	497,0
Perte de valeur	(10,2)	(1,4)	-	-	(3,3)	(8,6)	(23,5)
Reclassements	(470,9)	457,4	-	-	1,3	(6,5)	(18,7)
Différences de conversion	(7,0)	(2,3)	-	0,5	(37,4)	(19,7)	(65,8)
Au 31 décembre 2020	(3 265,4)	(2 142,6)	-	(1 378,6)	(972,9)	(393,0)	(8 152,6)
Dotation aux amortissements	(656,8)	(1 340,7)	-	(636,7)	(476,2)	(136,2)	(3 246,6)
Cessions	53,2	130,2	-	135,4	180,7	23,1	522,7
Cessions de filiales	-	-	-	-	-	6,9	6,9
Perte de valeur	(32,5)	(1,5)	-	0,0	(0,3)	(4,0)	(38,3)
Refinancements et exercices d'options d'achats	(491,8)	491,8	-	-	-	-	0,0
Reclassements	-	-	-	-	4,7	(10,8)	(6,1)
Différences de conversion	9,4	1,7	-	(0,2)	64,3	35,5	110,6
Au 31 décembre 2021	(4 383,9)	(2 861,0)	-	(1 880,2)	(1 199,7)	(478,7)	(10 803,4)

En prenant en compte les actifs incorporels, le total des amortissements de l'exercice 2021 est de 3 427,9 millions de Dollars US (2 755,7 millions de Dollars US au 31 décembre 2020).

La valeur nette des immobilisations corporelles à l'ouverture et à la clôture des exercices 2021 et 2020 se présente comme suit :

	Navires			Conteneurs	Terrains et constructions	Autres immobilisations corporelles	Total
	En propriété	Droit d'utilisation	En construction				
Au 31 décembre 2021	10 171,8	7 733,8	655,7	4 376,3	1 946,2	1 485,7	26 369,5
Au 31 décembre 2020	8 152,5	4 841,8	563,2	2 818,2	1 852,2	379,4	18 607,3
Au 31 décembre 2019	7 071,6	5 294,3	439,8	2 751,9	1 824,1	384,2	17 765,8

Au 31 décembre 2021, la valeur comptable des immobilisations corporelles données en garantie (principalement en garantie de dettes financières) s'élève à 16 581,6 millions de Dollars US (15 480,0 millions de Dollars US au 31 décembre 2020) et à 4 113,5 millions de Dollars US en excluant les actifs loués rentrant dans le périmètre d'IFRS16 (6 821,4 millions de Dollars US au 31 décembre 2020).

5.2.2 Développement de la flotte du Groupe

Les acomptes versés aux chantiers relatifs aux navires en propriété et en construction sont présentés dans le bilan consolidé au sein du poste « Navires » pour un montant de 655,7 millions de Dollars US au 31 décembre 2021 (563,2 millions de Dollars US au 31 décembre 2020).

Les prépaiements réalisés pour les commandes d'avions sont comptabilisés sur la ligne «Autres immobilisations corporelles» du Bilan Consolidé et s'élèvent à 723,2 millions de Dollars US au 31 décembre 2021.

5.3 Dépréciation d'actifs non financiers

Conformément à IAS 16 « Immobilisations corporelles » et IAS 36 « Dépréciation d'actifs », le Groupe examine annuellement les valeurs comptables des immobilisations corporelles (cf. note 5.2) et incorporelles (cf. note 5.1) afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que la valeur de ces actifs est susceptible d'être remise en cause. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer une éventuelle perte de valeur. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. Aux fins de l'évaluation des éventuelles pertes de valeur sur les écarts d'acquisition ou autres actifs ne générant pas de flux de trésorerie indépendants, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT »), qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants.

Les tests de dépréciation des actifs à durée de vie indéfinie et des écarts d'acquisition sont faits chaque année au niveau des UGT, ou plus fréquemment lorsqu'il existe des indices de perte de valeur.

Les droits d'utilisation selon IFRS 16 sont considérés comme des actifs non financiers. Ils entrent donc dans le champ d'application d'IAS 36.

Les droits d'utilisation sont testés annuellement ou lorsqu'il existe des indices de perte de valeur. Ils font l'objet d'un test de dépréciation au niveau des UGT du Groupe.

Le test de dépréciation est effectué selon les hypothèses suivantes :

- Les actifs liés aux droits d'utilisation sont inclus dans la valeur comptable de l'UGT correspondante (OU dans la base d'actifs) ;
- La valeur comptable des dettes de loyer est déduite de la valeur comptable de l'UGT (OU dans la base d'actifs).

Toute dépréciation comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition ne peut être reprise.

Hypothèses, estimations et jugements comptables significatifs

Lorsqu'il est procédé à des calculs de valeur d'usage, la Direction estime les flux futurs de trésorerie attendus de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie et choisit les taux d'actualisation et de croissance perpétuelle appropriés afin de calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie. Ces estimations prennent en compte certaines hypothèses sur la situation économique globale mondiale et la croissance future de l'industrie du transport maritime conteneurisé et des activités logistiques.

Les principales hypothèses retenues par le Groupe pour les tests de dépréciation de ses actifs non financiers sont les suivantes :

- Le niveau auquel les actifs sont testés :
 - (i) CMA CGM, est un opérateur maritime global qui gère sa clientèle et sa flotte de navires et de conteneurs sur une base globale. Les clients les plus importants sont traités de manière centralisée et les actifs sont réalloués régulièrement sur les lignes maritimes selon la demande. Même si certaines lignes maritimes présentent certaines spécificités, aucune ne génère des flux de trésorerie de manière indépendante des autres. En conséquence, les navires, les conteneurs, les écarts d'acquisition et les autres actifs immobilisés liés à l'activité de transport conteneurisé ne sont pas testés de manière individuelle mais sur la base des flux de trésorerie générés par toute l'activité de transport conteneurisé.
 - (ii) S'agissant de l'activité Logistique, la Direction évalue l'écart d'acquisition sur la base de deux unités génératrices de trésorerie « UGT » (activité de gestion de fret et logistique contractuelle). La valeur recouvrable de chacune des UGT est déterminée sur la base de leur valeur d'utilité respective.
 - (iii) Concernant l'activité relative à l'exploitation des terminaux, lorsque le Groupe contrôle l'entité, les UGT correspondent à chaque terminal ou entité, ou à un groupe de terminaux ou d'entités lorsqu'ils opèrent dans une même zone géographique et que leurs activités sont interdépendantes.

- Pour l'activité de transport conteneurisé, qui représente la grande majorité des activités du Groupe, les flux de trésorerie pris en compte pour la détermination des actifs sont basés sur le dernier business plan du Groupe préparé par la Direction qui couvre une période de 4 ans. L'industrie du transport conteneurisé est actuellement particulièrement volatile. Lors de la préparation de son business plan, la Direction a pris en compte les données historiques et l'opinion des experts maritimes indépendants qui estiment qu'à moyen terme, la capacité de la flotte va se réajuster à la demande.
- Concernant l'activité logistique, le modèle des flux de trésorerie est basé sur les projections de la Direction sur une période de quatre ans. Les projections de la Direction ont été préparées sur la base de plans stratégiques et d'amélioration de la performance, de la connaissance du marché, de la performance des concurrents et sur la base des perspectives de la Direction en termes de croissance de la part de marché et des objectifs de marges à long terme.
- Le taux d'actualisation après impôts (coût moyen pondéré du capital ou « WACC ») utilisé pour les besoins du calcul se situe dans une fourchette de 7% à 18% (8% à 15% en 2020), appliqué en fonction du risque inhérent à chaque activité testée.
- Le taux de croissance perpétuelle appliqué aux périodes non couvertes par le business plan est généralement compris entre 1% et 2% (compris entre 1 et 2% à fin 2020 – cf. sensibilité ci-dessous).

Sensibilité du test de dépréciation aux changements des hypothèses utilisées pour déterminer la valeur d'utilité

Concernant l'activité de transport conteneurisé :

- Si le taux d'actualisation était augmenté de 1%, la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie aurait baissé de 4,5 milliards de Dollars US (2,0 milliards de Dollars US au 31 décembre 2020), ce qui n'aurait pas entraîné de dépréciation des actifs.
- La valeur actualisée des flux futurs de trésorerie de l'activité de transport conteneurisé aurait été environ égale à la valeur nette comptable des actifs si le taux d'actualisation avait été augmenté d'environ 13,2% (4,2% au 31 décembre 2020).
- Si le taux de croissance à l'infini avait été de 0%, la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie aurait été plus basse de 3,4 milliards de Dollars US (1,6 milliard de Dollars US au 31 décembre 2020). Cela n'aurait pas entraîné la comptabilisation d'une charge de dépréciation.

Concernant les UGT de l'activité logistique, si le taux d'actualisation était augmenté de 1,0% ou si le taux de croissance à l'infini était diminué de 1,0%, la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie générés par la gestion de fret et la gestion logistique aurait baissé de 0,7 milliard de Dollars US au 31 décembre 2021 (0,2 milliard de Dollars US au 31 décembre 2020), ce qui n'aurait entraîné aucune dépréciation.

5.4 Besoin en fonds de roulement

Stocks – comptabilisation initiale

Les stocks sont initialement enregistrés au coût d'acquisition. Le coût d'acquisition correspond au prix d'achat et à tous les coûts directement imputables. Les stocks à la clôture se rapportent essentiellement aux soutes de carburant. La valorisation des stocks est déterminée selon la méthode du premier entré - premier sorti.

Stocks – règle de dépréciation

Quand la valeur de réalisation nette d'un élément de stock est inférieure à son coût, l'excédent est immédiatement déprécié en compte de résultat.

Le montant d'une reprise de dépréciation de stocks due à une augmentation de la valeur de réalisation nette est constaté au compte de résultat de manière à ce que la nouvelle valeur comptable corresponde à la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition et à la valeur de réalisation nette révisée.

Créances clients

Les créances relatives au fret, correspondant à la quote-part du service transférée par le Groupe à son client, quote-part déterminée selon les règles de reconnaissance du chiffre d'affaires, sont présentées en actifs sur contrats, nets de la quote-part du service non encore rendu à la clôture (produits constatés d'avance).

Dépréciation des créances clients

Conformément à l'approche simplifiée autorisée par IFRS 9 pour les créances clients, le Groupe a considéré que la provision qui aurait été reconnue en utilisant une matrice de provision basée sur des statistiques de pertes avérées et attendues pour déterminer les pertes de crédit attendues relatives aux créances clients n'aurait pas été significativement différente de la provision comptabilisée selon la méthodologie actuellement utilisée.

Les dépréciations sont estimées en prenant en compte :

- Une segmentation des clients présentant la même typologie de pertes : le Groupe différencie les clients relatifs au fret et ceux relatifs aux surestaries ;
- L'ancienneté des créances clients corrélée à leur taux de recouvrement estimé : à ce jour, le Groupe déprécie à 100% les créances clients échues depuis plus d'un an ainsi que les créances douteuses.

Les clients individuellement identifiés comme risqués sont également dépréciés quand :

- Il devient probable que la créance ne sera pas encaissée ; et
- Il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte de valeur.

Dépréciation des actifs sur contrats

Les actifs sur contrats sont dépréciés en suivant les mêmes règles que les créances clients.

Titrisation de créances

Le Groupe a recours à la titrisation d'une partie de ses créances pour certaines entités maritimes et logistiques. Etant donné que le Groupe conserve une part significative des risques et avantages associés à ces créances, elles ne sont pas décomptabilisées et une dette financière est prise en compte en contrepartie des montants reçus des prêteurs (emprunts garantis). De la même façon, quand le Groupe reçoit des titres d'un véhicule de titrisation (i) comme paiement de créances clients transférées pendant la période ou (ii) comme une avance de créances clients qui seront transférées pendant les périodes futures, la créance correspondante n'est pas décomptabilisée et est maintenue au bilan (cf. note 6.6 et note 8.3.2).

Estimations significatives : Produits à recevoir de surestaries et de détention, charges à payer relatives aux frais d'escales, aux coûts de transport et aux services de manutention

Les créances de surestaries ainsi que les frais d'escales, les coûts de transport et les frais de services de manutention font l'objet d'estimations sur la base de coûts standards, car il peut y avoir des délais significatifs entre la date de réalisation de la prestation et la réception des factures finales émises par les agents et clients ou fournisseurs dans le monde entier (cf. note 4 pour les principes de reconnaissance du revenu).

5.4.1 Stocks

	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Soutes	659,8	389,3
Autres stocks	64,8	57,1
Dépréciation pour obsolescence	(0,5)	(0,5)
Stocks	724,1	445,9

5.4.2 Créances clients et dettes fournisseurs

Les créances clients et autres débiteurs s'analysent comme suit :

	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Clients et autres débiteurs	3 534,2	2 456,1
Dépréciation des créances douteuses	(86,6)	(133,1)
Créances nettes	3 447,5	2 323,1
Acomptes versés	197,4	199,0
Autres créances nettes	606,9	768,7
Créances sociales et fiscales	372,5	285,3
Clients et autres créances (*)	4 624,3	3 576,1

(*) inclus actif d'impôts exigibles

Les « Autres créances nettes » incluent principalement les produits à recevoir estimés du fait des délais significatifs entre la date de réalisation de la prestation et la réception des factures finales émises par les agents et clients ou fournisseurs dans le monde entier.

Une grande partie du poste clients inclus dans le tableau ci-dessus a été donnée en garantie dans les programmes de titrisation (cf. note 8.3.2).

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs s'analysent comme suit :

	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Fournisseurs	2 719,9	2 076,5
Dettes salariales, sociales et fiscales	963,3	663,3
Autres dettes (principalement provisions pour frais d'escalas portuaires, frais de transport, services de manutention)	4 540,7	3 247,8
Fournisseurs et autres dettes (*)	8 224,0	5 987,6

(*) inclus passif d'impôts exigibles

Le besoin en fonds de roulement s'analyse comme suit :

	Au 31 décembre 2020	Variations liées à l'activité opérationnelle	Acquisition de filiales	Ecarts de conversion	Autres	Au 31 décembre 2021
Stocks	445,9	281,5	0,2	(2,5)	(1,0)	724,1
Clients et autres créances (*)	3 576,1	1 015,6	84,4	(270,1)	218,3	4 624,3
Actifs sur contrats	1 269,7	1 144,0	2,5	(12,1)	0,1	2 404,1
Charges constatées d'avance	212,4	90,5	0,0	(2,3)	(48,3)	252,3
Fournisseurs et autres dettes (**)	(5 987,6)	(1 833,5)	(111,4)	166,5	(458,0)	(8 224,0)
Produits constatés d'avance	(138,4)	(83,8)	0,1	(3,3)	(9,4)	(234,9)
Besoin en fonds de roulement net	(621,8)	614,3	(24,2)	(123,8)	(298,4)	(454,0)

(*) inclus actif d'impôts exigibles

(**) inclus passif d'impôts exigibles

Les créances et dettes, qui comprennent les actifs et passifs d'impôts exigibles, ont les échéances suivantes :

	Au 31 décembre 2021	Non échus	moins de 30 jours	30 à 60 jours	60 à 90 jours	90 à 120 jours	Au-delà de 120 jours
Clients et autres créances	4 624,3	2 999,9	799,0	239,9	72,4	112,8	400,1
Fournisseurs et autres dettes	8 224,0	6 072,2	902,4	311,9	154,0	189,4	594,0

5.5 Actifs non courants (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente

Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre la valeur nette comptable et la juste valeur diminuée des frais de vente. Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente sont classés en actifs détenus en vue de la vente, quand la vente est fortement probable et l'actif est disponible pour une vente immédiate dans sa condition actuelle sujette à des termes qui sont usuels pour la vente de tels actifs. La Direction doit s'être engagée sur la vente qui doit se matérialiser dans un délai d'un an après la classification. Si la juste valeur est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée en compte de résultat.

Un groupe d'actifs peut inclure des actifs à la fois courants et non courants ainsi que des passifs (courants ou non courants) directement liés à ces actifs destinés à être cédés dans le cadre d'une même transaction.

Les dettes relatives à ces actifs sont présentées séparément au passif du bilan.

Quand un actif non courant (ou un groupe d'actif) est classé en actif détenu en vue de la vente, il n'est plus amorti.

Il n'existe pas d'actifs non courants (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente au 31 décembre 2021 étant donné que (i) les participations dans deux terminaux qui devaient être vendus à Terminal Link dans le cadre de la transaction avec CMP ont été reclassées en entreprises associées et co-entreprises et autres actifs financiers non courants et (ii) qu'une transaction relative à une participation dans une plateforme logistique en Inde a été finalisée durant la période (cf. note 3.6).

5.6 Flux de trésorerie opérationnels et d'investissements

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles ont atteint 22 230,5 millions de Dollars US dont un EBITDA contribuant à hauteur de 23 102,6 millions de Dollars US, un montant d'impôts payés de (279,5) millions de Dollars US et une variation de fonds de roulement à hauteur de (614,3) millions de Dollars US. Les flux de trésorerie générés par les opérations d'investissements ont atteint (4 127,2) millions de Dollars US.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement sont principalement impactés par les dépenses d'investissements en immobilisations corporelles et incorporelles représentant une sortie de trésorerie de (3 294,9) millions de Dollars US, la cession d'Ameya pour 77,1 millions de Dollars US, par l'acquisition de filiales, d'entreprises associées ou de coentreprises pour (62,6) millions de Dollars US, par la cession d'immobilisations corporelles pour un montant de 56,1 millions de Dollars US, par une sortie nette de trésorerie provenant de la variation des autres actifs financiers pour (400,8) millions de Dollars US, par l'achat de valeurs mobilières de placement pour un montant de (513,5) millions de Dollars US et par des dividendes reçus des entreprises associées ou coentreprises pour 13,6 millions de Dollars US.

Note 6 - Structure du capital et endettement financier

De par ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : risque de marché (notamment risque de change, risque lié au coût des soutes et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. Le programme de gestion des risques du Groupe, qui est centré sur le caractère imprévisible des marchés financiers et du marché des matières premières comme celui du pétrole, cherche à en minimiser les conséquences potentiellement défavorables sur la performance financière du Groupe. Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour couvrir certaines expositions aux risques.

Le département « Trésorerie » du Groupe et le département « Soute » sont chargés d'assurer la gestion des risques conformément aux politiques approuvées par la Direction. Ces départements identifient, évaluent et couvrent les risques financiers en collaboration étroite avec les unités opérationnelles. La Direction élabore les principes de gestion des risques ainsi que les politiques dans des domaines spécifiques tels que le risque de soute, le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit, l'utilisation d'instruments financiers dérivés et non dérivés et le placement de la trésorerie.

6.1 Objectifs et politiques de gestion du risque financier

6.1.1 Risque de marché

Risque lié au coût des soutes

Le Groupe applique des surcharges liées aux prix du carburant (Bunker Adjustment Factor « BAF ») en augmentation des taux de fret afin de compenser les fluctuations du prix du carburant. La stratégie de gestion des risques du Groupe est également de se couvrir au travers de contrats à terme permettant de fixer les prix. Le Groupe analyse de manière continue son exposition aux fluctuations des prix.

Les prix du carburant au cours des trois dernières années ont été les suivants :

Données du marché :	Taux de clôture			Taux moyen		
	2021	2020	2019	2021	2020	2019
Nymex WTI (en \$ par baril) *	75,21	48,52	61,06	68,08	39,34	57,04
Brent (en \$ par baril) *	77,78	51,80	66,00	70,94	43,21	64,16

* Selon les contrats futurs ayant l'échéance la plus proche de la date considérée

Au 31 décembre 2021, le Groupe couvrait environ 8,0% des achats de soutes prévus pour la prochaine année par le biais de contrats à terme permettant de fixer les prix à la livraison (0,5% des achats de soutes prévus pour 2021 étaient couverts au 31 décembre 2020). Ces achats de soutes sont traités comme des contrats exécutoires (pour « utilisation propre »).

Au 31 décembre 2021, le Groupe couvrait environ 0,5% des achats de soutes prévus pour la prochaine année par le biais d'instruments financiers dérivés (nul au 31 décembre 2020).

Le tableau ci-après présente la juste valeur des instruments dérivés de couverture de soute selon différentes maturités déterminées en fonction de la période restant à courir entre la date de clôture et la date d'échéance contractuelle.

Au 31 décembre 2021	Montant nominal	Maturité		Juste valeur des instruments dérivés
		A moins de 5 ans	A plus de 5 ans	
Couverture des soutes - couverture de flux de trésorerie	46,5	46,5	-	(3,1)
Total	46,5	46,5	-	(3,1)

Sur la base de la consommation de soutes au cours de l'exercice 2021, une augmentation de 10 Dollars US du prix des soutes par tonne aurait eu un impact négatif d'approximativement 82,0 millions de Dollars US sur le compte de résultat consolidé. Cette estimation exclut tout effet lié au mécanisme de BAF tel que défini précédemment ainsi que tout autre effet de corrélation entre le prix des soutes et les taux de fret.

Risque de change

Le Groupe exerce ses activités à l'International : il est donc exposé au risque de change provenant de différentes expositions en devises. La devise fonctionnelle du Groupe étant le Dollars US, le Groupe est principalement exposé aux variations des cours de l'Euro pour ce qui concerne les transactions opérationnelles courantes et financières. Le risque de change sur les devises de transactions provient des ventes et achats par une entité opérationnelle dans une devise autre que la devise fonctionnelle du Groupe.

Le Groupe utilise, le cas échéant, certains instruments financiers pour couvrir certaines expositions spécifiques.

L'exposition du Groupe aux principales devises de transaction, en tenant compte des instruments de couvertures, peut être présentée comme suit :

Au 31 décembre 2021	Valeur comptable	USD	EUR	CNY	GBP	Autres
Créances clients et charges constatées d'avance	4 756,5	2 137,4	1 118,0	334,7	101,6	1 064,7
Trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement	10 130,9	8 377,2	581,4	81,3	51,8	1 039,2
Fournisseurs et part courante des produits constatés d'avance	8 174,5	4 142,9	1 753,3	264,4	153,2	1 860,8
Endettement financier	18 201,5	15 475,6	1 657,6	12,3	465,8	590,1

Cette exposition est compensée en partie par la part des différentes monnaies dans les revenus et les charges opérationnelles.

Risque de flux de trésorerie lié à l'évolution des taux d'intérêt

L'évolution des taux USD à court terme est la suivante :

Données du marché :	Taux de clôture au 31 décembre			Taux annuel moyen		
	2021	2020	2019	2021	2020	2019
LIBOR USD 3 M	0,21%	0,24%	1,91%	0,16%	0,65%	2,33%

Le risque de taux d'intérêt porte principalement sur les dettes financières. En effet, les dettes financières du Groupe émises à des taux variables (LIBOR USD) exposent le Groupe à un risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie.

Au 31 décembre 2021, en prenant en compte la couverture de taux d'intérêt, les dettes financières à taux variable représentent 24% du total des dettes, 76% pour les dettes à taux fixe.

Le tableau ci-après présente la juste valeur des instruments dérivés sur taux de change selon différentes maturités déterminées en fonction de la période restant à courir entre la date de clôture et la date d'échéance contractuelle.

Au 31 décembre 2021	Montant nominal	Maturité		Juste valeur des instruments dérivés
		A moins de 5 ans	A plus de 5 ans	
Swaps de taux et devises - couverture de juste valeur	302,4	302,4	-	(35,2)
Total	302,4	302,4	-	(35,2)

Le tableau ci-après présente l'analyse de la sensibilité du bénéfice avant impôt du Groupe et de la réserve de flux de trésorerie au 31 décembre 2021 à une potentielle variation de taux d'intérêt, toutes choses étant égales par ailleurs :

		Impact sur le compte de résultat		Impact sur le bilan
		Variation de juste valeur des instruments financiers dérivés	Impact sur la charge d'intérêt financier	Réserve de couverture de flux de trésorerie
Dollar US	+100 points de base	(12,6)	(3,0)	-
Dollar de Singapour	+100 points de base	6,7	2,8	-

6.1.2 Risque de crédit

Le Groupe réalise des transactions commerciales avec des tiers notoirement connus, et avec un grand nombre de plus petits clients pour lesquels un paiement par avance est souvent demandé. Les créances dues par les clients et les agents sont suivies en permanence de façon à ce que l'exposition du Groupe au risque de crédit ne soit pas significative (les créances douteuses représentent 0,1% du chiffre d'affaires en 2021 et 0,5% du chiffre d'affaires en 2020). L'exposition du Groupe au risque de crédit est limitée du fait du nombre élevé de ses clients. Aucun client ne représente plus de 5% du chiffre d'affaires du Groupe.

Les instruments dérivés du Groupe sont conclus avec des institutions financières de premier rang. La stratégie du Groupe en matière d'instruments dérivés est de limiter son exposition en diversifiant son recours aux institutions financières.

6.1.3 Risque de liquidité

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie non actualisés des swaps de taux d'intérêt basés sur le taux « spot » au 31 décembre 2021 et sur la courbe de taux d'intérêt au 31 décembre 2021 :

	2022	2023	2024	2025	2026	Au-delà
Swaps de taux et devises - Passif	(4,2)	(4,1)	(8,6)	(9,5)	-	-
Total	(4,2)	(4,1)	(8,6)	(9,5)	-	-

Depuis fin 2018, les contrats de financement du Groupe sont soumis au respect des ratios financiers suivants :

- Un ratio de levier financier, égal à la dette nette ajustée sur la moyenne de l'EBITDA ajusté sur 3 ans ;
- Solde minimum de trésorerie.

Ces engagements sont basés sur des calculs spécifiques, tels que définis dans les contrats de financement (voir ci-dessous).

Au 31 décembre 2021, le Groupe respecte ces ratios financiers.

Pour le besoin du calcul des ratios, la définition de l'EBITDA dans les contrats de financement permet des ajustements de certains éléments de l'EBITDA tel que publié.

Sur la base de ces définitions, la dette nette ajustée et la trésorerie et équivalents de trésorerie sont calculés comme suit :

Au 31 décembre			
	Note	2021	2020
Total endettement financier A	6.6	18 201,5	18 512,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	6.4	10 130,9	1 880,4
(+) Valeurs mobilières de placement	6.3.2	530,2	35,7
(-) Trésorerie non disponible	6.4	(179,3)	(295,5)
Trésorerie disponible - B		10 481,9	1 620,6
Dette nette ajustée - A (-) B		7 719,7	16 891,9

Le risque de liquidité lié aux immobilisations corporelles est présenté dans les engagements hors bilan décrits en note 8.3.1 Engagements financiers sur les actifs.

6.1.4 Gestion des capitaux investis

Le Groupe gère le capital sur la base des ratios financiers décrits ci-dessus.

6.1.5 Hiérarchie de juste valeur

Juste valeur des actifs financiers

Les justes valeurs des placements cotés sont basées sur le cours moyen du marché (« Mid-Market prices »). En l'absence d'un marché actif pour un actif financier (et pour les titres non cotés), le Groupe détermine la juste valeur en recourant à des techniques de valorisation. Parmi celles-ci, le Groupe se réfère à des transactions de gré à gré, à d'autres instruments présentant des caractéristiques similaires, à l'analyse des flux de trésorerie actualisés affinés afin de refléter les conditions spécifiques de l'émetteur.

Le tableau présenté en note 6.3.3 Classification des actifs et passifs financiers décompose les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur conformément aux amendements de la norme IFRS 7. Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- (i) Niveau 1 : Juste valeur basée sur les taux de conversion / cotations sur un marché actif pour un instrument équivalent ;
- (ii) Niveau 2 : Juste valeur calculée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données directement observables, comme des cotations ou des passifs similaires cotés sur un marché actif ;
- (iii) Niveau 3 : Juste valeur calculée selon des techniques de valorisation s'appuyant partiellement ou complètement sur des données non observables comme des cotations sur un marché inactif ou des valorisations basées sur des données multiples pour des instruments non cotés.

Le tableau suivant présente les actifs et passifs du Groupe évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2021 :

Au 31 décembre 2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total du bilan
Actifs				
Valeurs mobilières de placement	530,2	-	-	530,2
Instruments financiers dérivés relevant de la comptabilité de couverture	-	2,7	-	2,7
Autres actifs financiers	-	-	11,3	11,3
Participations dans des sociétés non consolidées	-	-	372,5	372,5
Total Actif	530,2	2,7	383,8	916,7
Passifs				
Instruments financiers dérivés relevant de la comptabilité de couverture	-	5,8	-	5,8
Swaps de taux et devises - couverture de juste valeur	-	35,2	-	35,2
Total Passif	-	41,0	-	41,0

Le tableau suivant présente les actifs et passifs du Groupe évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2020 :

Au 31 décembre 2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total du bilan
Actifs				
Valeurs mobilières de placement	35,7	-	-	35,7
Instruments financiers dérivés relevant de la comptabilité de couverture	-	0,1	-	0,1
Participations dans des sociétés non consolidées	-	-	223,5	223,5
Total Actif	35,7	0,1	223,5	259,2
Passifs				
Instruments financiers dérivés relevant de la comptabilité de couverture	-	9,8	-	9,8
Instruments dérivés non qualifiés en comptabilité de couverture	-	44,2	-	44,2
Swaps de taux et devises - couverture de juste valeur	-	31,2	-	31,2
Swaps de taux et devises - couverture de flux de trésorerie	-	2,2	-	2,2
Total Passif	-	87,4	-	87,4

Les variations des actifs et passifs inclus dans le niveau 3 se présentent comme suit :

	ACTIF	
	Juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global	Juste valeur en contrepartie du résultat
Solde d'ouverture	-	223,5
Total des gains ou pertes sur la période		
Inclus dans les profits ou pertes	-	147,7
Impact de change	-	(2,0)
Achats, émissions, ventes et règlements		
Achats	-	33,7
Reclassements	-	(8,8)
Dépréciation	-	(7,0)
Cessions	-	(2,0)
Autres	-	(1,3)
Solde de clôture	-	383,8

6.2 Instruments financiers dérivés

Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés à l'origine à la juste valeur à la date du contrat et sont par la suite réévalués à la juste valeur. La reconnaissance d'un gain ou d'une perte dépend de la qualification ou non de l'instrument dérivé d'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'actif couvert. Le Groupe qualifie certains instruments dérivés comme des instruments de couverture pour des transactions hautement probables (couverture de trésorerie).

Le Groupe documente la relation existant entre les instruments de couverture et les instruments couverts à l'origine de la transaction, au regard des objectifs de gestion du risque et de sa stratégie de gestion des risques. Le Groupe procède également à une évaluation des instruments de couverture, à la fois lors de la mise en place de la couverture et, après leur comptabilisation initiale afin de déterminer si les instruments dérivés utilisés sont efficaces pour neutraliser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie des éléments couverts.

Les variations de la réserve de couverture sont présentées dans l'état du résultat global.

Classement des instruments dérivés du Groupe

- Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace de la variation de juste valeur des instruments dérivés, qui sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie, est enregistrée en autres éléments du résultat global. Les gains et les pertes, relatifs à la

partie inefficace, sont enregistrés directement au compte de résultat. L'impact au compte de résultat (fraction efficace et inefficace) des activités de couverture sur les soutes qui sont éligibles à une opération de couverture des flux de trésorerie, est présenté à la ligne « Soutes et consommables ».

Les gains et les pertes relatifs à la fraction efficace des swaps de taux d'intérêt couvrant des emprunts à taux variable sont enregistrés au compte de résultat en « Charges d'intérêt sur emprunts ». Les gains et les pertes relatifs à la fraction inefficace sont enregistrés au compte de résultat en « Autres éléments du résultat financier ».

Cependant, lorsque la transaction couverte se traduit par la reconnaissance d'un actif non financier (par exemple les stocks), les gains et pertes précédemment enregistrés en autres éléments du résultat global sont imputés sur le coût initial de l'actif non financier.

Lorsqu'un instrument de couverture vient à expiration ou est cédé, ou, lorsque la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilisation des instruments de couverture, les pertes et profits cumulés figurant en autres éléments du résultat global à cette date y sont maintenus pour n'être finalement reconnus au compte de résultat que lorsque la transaction couverte impacte le résultat. S'il apparaît que la transaction ne sera finalement pas réalisée, le gain ou la perte qui était porté(e) en autres éléments du résultat global est transféré(e) immédiatement au compte de résultat.

- Couverture de juste valeur

La couverture de juste valeur s'applique à l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, ou encore d'une partie identifiée de cet actif, de ce passif ou de cet engagement ferme, qui est attribuable à un risque particulier.

Les variations de la juste valeur de la part efficace des instruments dérivés qualifiés de couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat, dans la même catégorie que la variation de juste valeur de l'élément couvert. Les variations de juste valeur relatives à la part inefficace des instruments dérivés sont comptabilisées séparément dans le compte de résultat.

- Instruments dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture

Certains instruments dérivés ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture. Ces instruments dérivés sont enregistrés à la juste valeur au compte de résultat et les variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture sont enregistrées directement au compte de résultat. L'impact sur le compte de résultat de ces instruments dérivés est présenté sur la ligne « Autres éléments du résultat financier ».

- Couverture d'investissement net à l'étranger

Les opérations de couverture d'investissement net à l'étranger sont comptabilisées comme les couvertures de flux de trésorerie.

Tout gain ou perte de l'instrument de couverture sur la part effective de couverture sont reconnus dans les autres éléments du résultat global; les gains ou les pertes liés à la part inefficace sont reconnus immédiatement en compte de résultat.

Les gains et pertes accumulés dans les autres éléments du résultat global sont recyclés par le compte de résultat quand l'opération est débouclée.

6.2.1 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés s'analysent comme suit :

	Au 31 décembre 2021		Au 31 décembre 2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Swap de taux d'intérêt - couverture des flux de trésorerie	-	-	0,1	9,8
Swap de taux d'intérêt - ne relevant pas de la comptabilité de couverture	-	-	-	44,2
Couverture des soutes - couverture des flux de trésorerie	2,7	5,8	-	-
Swaps de taux et devises - couverture de juste valeur	-	35,2	-	31,2
Swaps de taux et devises - couverture des flux de trésorerie	-	-	-	2,2
Total des instruments financiers dérivés	2,7	41,0	0,1	87,4
<i>part non courante (plus d'un an)</i>	-	35,2	0,1	38,8
<i>part courante (moins d'un an)</i>	2,7	5,8	-	48,6

Les instruments dérivés relatifs au Term Loan B de CEVA, requalifiés de « Swaps de taux et devises – couverture des flux de trésorerie » à « Swaps de taux d'intérêt – ne relevant pas de la comptabilité de couverture » au 31 décembre 2020, ont été remboursés en janvier 2021.

Le Groupe n'a enregistré aucun autre transfert significatif entre catégories d'instruments financiers dérivés en 2021.

6.2.2 Couverture d'investissement net à l'étranger

Le Groupe est exposé aux devises étrangères, principalement l'Euro, du fait d'investissements nets dans certaines filiales, entreprises associées et coentreprises, notamment dans les activités de terminal portuaire et de transport conteneurisé « lignes courtes ».

Le risque provient de la fluctuation des cours « spot » entre l'Euro et le Dollar US. Celle-ci entraîne une variation de la position de l'investissement net.

Le risque couvert dans la couverture d'investissement net résulte de la baisse de l'Euro contre le Dollar US, qui générerait une diminution de la valeur de ces investissements en Euro.

Pour la mesure de l'efficacité de la couverture, le Groupe a déterminé une relation économique entre l'instrument de couverture et le sous-jacent couvert en comparant (i) les variations de valeur nette comptable de la dette liée aux fluctuations de taux spot et (ii) les variations dans les investissements en devises étrangères liées aux fluctuations de taux spot.

Une partie des investissements nets en Euro du Groupe sont couverts par une émission obligataire en Euro, ce qui atténue le risque d'exposition à cette devise. Une partie de la dette libellée en Euro a été qualifiée d'instrument de couverture d'investissement net sur les fluctuations de taux EUR/USD.

Le montant de la variation de valeur des émissions obligataires qui a été reconnu en autres éléments du résultat global pour contrebalancer la conversion des opérations en devises étrangères correspond à un gain de change de 61,5 millions de Dollars US au 31 décembre 2021 (perte de change de (68,0) millions de Dollars US au 31 décembre 2020).

6.3 Autres actifs financiers non courants - Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants

Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes en fonction de leur nature (i.e. en fonction de leurs caractéristiques de flux de trésorerie contractuels) et en fonction de la façon dont ils sont gérés (i.e. en fonction du business model utilisé par le Groupe pour gérer l'actif financier) :

Actifs financiers postérieurement évalués au coût amorti

Ces actifs financiers sont enregistrés initialement à leur juste valeur, augmentée des frais directement attribuables.

Ils sont classés comme postérieurement évalués au coût amorti, s'ils respectent les deux critères suivants :

- L'actif est détenu selon un modèle économique dont l'objectif est uniquement de détenir l'actif financier pour encaisser des flux de trésorerie contractuels ;
- Les termes contractuels de l'actif financier génèrent des flux de trésorerie qui sont « SPPI » (« Solely Payments of Principal and Interest »), c'est-à-dire qu'ils découlent uniquement du paiement du nominal et du paiement des flux d'intérêts sur le principal restant dû.

Le coût amorti est déterminé en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, minoré des dépréciations.

Actifs financiers postérieurement évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global

Ces actifs financiers sont enregistrés initialement à leur juste valeur, augmentée des frais directement attribuables.

Ils sont classés comme postérieurement évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global, s'ils respectent les deux critères suivants :

- L'actif est détenu selon un modèle économique dont l'objectif est à la fois de détenir l'actif financier pour encaisser des flux de trésorerie contractuels et de vendre l'actif financier ;
- Les termes contractuels de l'actif financier génèrent des flux de trésorerie qui sont « SPPI » (« Solely Payments of Principal and Interest »), c'est-à-dire qu'ils découlent uniquement du paiement du nominal et du paiement des flux d'intérêts sur le principal restant dû.

Le modèle économique évoqué au premier critère implique une fréquence et des volumes de ventes plus importants que le modèle économique utilisé pour les actifs financiers évalués au coût amorti. L'intention de vendre l'instrument avant la maturité de l'investissement fait partie intégrante de ce modèle.

Actifs financiers postérieurement évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat

Ces actifs financiers sont enregistrés initialement à leur juste valeur, à l'exclusion des frais directement attribuables qui sont reconnus en résultat.

Ils sont classés comme postérieurement évalués à la juste valeur du résultat si ce sont :

- Des actifs détenus selon un modèle économique qui ne correspond à aucun des deux modèles évoqués pour les actifs postérieurement évalués au coût amorti ou pour les actifs postérieurement évalués à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ;
- Les termes contractuels de l'actif financier génèrent des flux de trésorerie qui ne sont pas « SPPI » (« Solely Payments of Principal and Interest »), c'est-à-dire qu'ils ne découlent pas uniquement du paiement du nominal et du paiement des flux d'intérêts sur le principal restant dû.

Un actif financier est ainsi classé et évalué à la juste valeur en contrepartie du résultat si cet actif financier est :

- Un actif détenu à des fins de transactions ;
- Un instrument de dettes qui ne répond pas aux critères pour être évaluée au coût amorti ou à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ;
- Les instruments de capitaux propres que le Groupe n'a pas choisi de comptabiliser en juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global.

Les variations de juste valeur des actifs financiers classés et évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat sont inclus dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Dépréciation des actifs financiers

A chaque clôture, le Groupe réalise des tests de dépréciations en utilisant le modèle des pertes de crédit attendues (« expected credit loss model (ECL) »).

Le montant de la dépréciation reconnue comme perte de crédit attendue à chaque date de reporting, tout comme le produit d'intérêt enregistré sur les futures périodes, sont déterminés selon un modèle de dépréciation en 3 phases selon le niveau d'augmentation du risque de crédit de l'actif financier depuis sa comptabilisation initiale :

- 1ère phase : Quand le risque crédit n'a pas augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale de l'actif, le Groupe comptabilise les pertes attendues sur 12 mois et le produit financier (intérêt) sur la base du montant brut de l'instrument ;
- 2ème phase : Quand le risque de crédit augmente significativement et que le risque de crédit n'est pas considéré comme faible, le Groupe comptabilise les pertes prévues sur la durée du prêt et le produit financier (intérêt) sur la base du montant brut de l'instrument ;
- 3ème phase : En cas de détérioration du crédit qui menace sa recouvrabilité, le Groupe comptabilise des pertes attendues sur la durée de vie de l'actif et des intérêts sur une base nette (soit la valeur brute comptable nette de la dépréciation).

6.3.1 Autres actifs financiers non- courants

Les autres actifs financiers non courants s'analysent de la façon suivante :

	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Brut	387,4	231,4
Perte de valeur	(14,8)	(7,9)
Investissements dans des sociétés non consolidées	372,5	223,5
Brut	47,7	56,0
Perte de valeur	(18,6)	(19,5)
Prêts	29,1	36,5
Brut	81,0	102,4
Perte de valeur	(14,0)	(26,0)
Dépôts	67,0	76,4
Brut	98,9	58,0
Perte de valeur	(42,2)	(29,7)
Créances dues par les entreprises associées et coentreprises	56,7	28,3
Brut	305,5	215,5
Perte de valeur	(16,8)	(7,1)
Autres actifs financiers	288,7	208,4
Brut	920,5	663,2
Perte de valeur	(106,4)	(90,1)
Total net des autres actifs financiers non courants	814,1	573,0

Les variations des prêts et dépôts sont présentées dans la rubrique « Flux de trésorerie liés aux autres actifs financiers » dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

Participations dans des sociétés non consolidées

Ce poste est principalement composé de participations dans (i) Global Ship Lease pour 69,9 millions de Dollars US, (ii) Fransabank El Djazair pour 60,4 millions de Dollars US, (iii) Fenix Marine Services pour 171,5 millions de Dollars US (cf. notes 3.8 et 4.4 pour la valorisation de cet investissement) et de (iv) différentes participations

individuellement non significatives, principalement classées en actifs à la juste valeur par résultat (cf. note 6.1.5).

Prêts et créances dues par les entreprises associées et coentreprises

Les « Prêts et créances dues par les entreprises associées et coentreprises » sont essentiellement constitués de fonds empruntés par des coentreprises de certaines parties liées, intervenant dans le domaine des terminaux portuaires (cf. note 7.4).

Dépôts

Les « Dépôts » correspondent à 67,0 millions de Dollars US de dépôts non éligibles au classement en trésorerie disponible au 31 décembre 2021 (76,4 millions de Dollars US au 31 décembre 2020).

Autres actifs financiers

Au 31 décembre 2021, les « Autres actifs financiers » sont principalement composés à hauteur de 157,2 millions de Dollars US (105,6 millions de Dollars US à fin 2020) d'avantages fiscaux à recevoir à la fin des contrats de financement de certains navires.

6.3.2 Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants

Les « Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants » au 31 décembre 2021 comprennent :

- des valeurs mobilières de placement à la juste valeur pour un montant de 530,2 millions de Dollars US correspondant à l'investissement d'une partie de la liquidité du groupe dans un instrument coté avec clause de sortie (35,7 millions de Dollars US au 31 décembre 2020) ;
- d'autres actifs financiers courants pour 344,3 millions de Dollars US au 31 décembre 2021 (129,6 millions de Dollars US au 31 décembre 2020).

Les autres actifs financiers courants comprennent principalement (i) la part courante des actifs financiers, (ii) des prêts à court terme à des coentreprises ou à des entreprises associées, (iii) ainsi que certains dépôts non qualifiés de trésorerie ou équivalents de trésorerie.

6.3.3 Classification des actifs et des passifs financiers

La ventilation par catégorie des valeurs comptables et des justes valeurs des instruments financiers du Groupe, qui sont inscrits au bilan au 31 décembre 2021, est indiquée ci-dessous :

Actif	Au 31 décembre 2021	Actifs financiers au coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global	Actifs financiers à la juste valeur dans le compte de résultat	Instruments dérivés
Instruments financiers dérivés	2,7	-	-	-	2,7
Autres actifs financiers	814,1	430,2	-	383,8	-
Clients et autres débiteurs	4 504,2	4 504,2	-	-	-
Actifs sur contrats	2 404,1	2 404,1	-	-	-
Titres de participations et autres actifs financiers (courants)	874,5	874,5	-	(0,0)	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 130,9	10 130,9	-	-	-
Actifs financiers	18 730,4	18 344,0	-	383,8	2,7

Passif	Au 31 décembre 2021	Passifs financiers au coût amorti	Instruments dérivés
Dettes financières	18 201,5	18 201,5	-
Instruments financiers dérivés	41,0	-	41,0
Fournisseurs et autres créanciers	7 939,7	7 939,7	-
Passifs financiers	26 182,2	26 141,2	41,0

6.4 Trésorerie, équivalents de trésorerie et liquidité

La rubrique trésorerie et équivalents de trésorerie du Groupe est composée des comptes bancaires, des dépôts bancaires à vue et des placements à court terme très liquides assortis d'échéances initiales inférieures ou égales à trois mois. Ces actifs financiers sont classés en coût amorti et évalués selon les méthodes décrites précédemment. Les découverts bancaires sont présentés au sein des dettes financières au passif du bilan.

6.4.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont analysés comme suit :

	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Trésorerie	1 880,8	1 349,0
Dépôts à court terme	8 070,9	235,9
Trésorerie non disponible	179,3	295,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	10 130,9	1 880,4
Découverts bancaires	(57,4)	(31,4)
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	10 073,5	1 849,0
Trésorerie non disponible	(179,3)	(295,5)
Valeurs mobilières de placement	530,2	35,7
Trésorerie disponible Groupe	10 424,5	1 589,2
Convention de crédit non tirées	1 880,2	1 111,3
Total Liquidité Groupe	12 304,6	2 700,5

Au 31 décembre 2021, le groupe détient 25,7 millions de Dollars US dans des banques Libanaises sous forme de comptes de dépôt court terme en Dollar US (205,1 millions de Dollars US au 31 décembre 2020). De tels dépôts sont reportés en trésorerie non disponible, et donc exclus de la liquidité groupe, en raison de l'existence de restrictions en matière d'utilisation de ces fonds en dehors du Liban en conséquence de la situation économique au Liban. La baisse de la valeur de ces dépôts est principalement due à une réévaluation de la valeur des fonds concernés ou des investissements réalisés avec ces fonds, en raison de la situation économique toujours sinistrée dans le pays (cf. note 4.6).

Le montant résiduel de la trésorerie non disponible concerne principalement des fonds en Algérie qui ne peuvent être utilisés en dehors du pays conformément aux dispositions du contrôle des changes algérien. La trésorerie non disponible comprend également des fonds détenus en garantie dans le cadre des engagements du Groupe ainsi que de la trésorerie détenue dans certains pays spécifiques ayant une réglementation de change restrictive.

Le Groupe a investi dans des dépôts à court terme avec des maturités différentes pour un montant net de 8 070,9 millions de Dollars US. Ces derniers ont été classés en trésorerie et équivalents de trésorerie.

6.4.2 Lignes de crédit confirmées non tirées et liquidité totale

Au 31 décembre 2021, le Groupe dispose d'un montant de lignes de crédit confirmées non tirées à hauteur de 1 880,2 millions de Dollars US (1 111,3 millions de Dollars US au 31 décembre 2020) garanties par plusieurs institutions financières.

6.5 Capital social, autres réserves et résultat par action

Capital social et autres réserves

Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

Le capital social est constitué de (i) 11 031 714 actions ordinaires détenues par MERIT France S.A.S., ses actionnaires ainsi que les personnes liées à cette entreprise, (ii) 3 626 865 actions ordinaires détenues par Yildirim et (iii) 453 358 actions ordinaires et 1 action de préférence détenues par la Banque Publique d'Investissement (Bpifrance, anciennement le FSI) pour un total de 15 111 938 actions.

Yildirim détient 24% des actions ordinaires du Groupe depuis la conversion d'obligations souscrites en 2011 et 2013 en actions ordinaires le 31 décembre 2017.

En juin 2013, Bpifrance a souscrit à des obligations obligatoirement remboursables en actions ordinaires à leur maturité, remboursement effectué le 31 décembre 2020 comme prévu contractuellement, pour un montant de 150 millions de Dollars US, représentant 6% des actions ordinaires du Groupe. En avril 2021, Merit France S.A.S., le principal actionnaire de CMA CGM S.A., a acquis 453 359 actions auprès de Bpifrance, augmentant ainsi sa participation à 72,61% tandis que, dans le même temps, la participation de Bpifrance a été diluée à hauteur de 3,0 %.

Le Groupe n'a pas émis de plan d'option ou instrument dilutif.

Les autres éléments du résultat global recyclables au compte de résultat sont ventilés de la façon suivante :

	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Couverture de flux de trésorerie	(3,1)	32,7
Part du résultat global dans les sociétés associées et coentreprises	11,9	(0,5)
Impôts différés sur réserves	1,4	2,1
Couverture d'investissement net à l'étranger	(23,4)	(84,9)
Différences de conversion	(258,9)	(149,4)
Total des autres éléments du résultat global	(272,2)	(200,0)

6.6 Endettement financier

Dettes financières

Les dettes financières qui rentrent dans le champ d'application de la norme IFRS9 « Instruments financiers » sont classées en dettes financières évaluées au coût amorti ou à la juste valeur par le compte de résultat (lorsque détenues à des fins de trading). Le Groupe détermine la classification de ses dettes financières lors de leur comptabilisation initiale. Le Groupe ne détient pas de dettes financières évaluées à la juste valeur par le compte de résultat sur l'exercice, à l'exception des instruments financiers dérivés.

Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, diminuée des frais d'émission pour les dettes financières qui ne sont pas évaluées à la juste valeur par le résultat. Les passifs financiers du Groupe comprennent les fournisseurs et autres créanciers, les découverts bancaires, les emprunts et dettes et les instruments dérivés.

A l'exception des engagements résultant des contrats de location financière, les dettes financières sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, nettes des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement maintenus à leur coût amorti : toute différence entre la trésorerie reçue lors du tirage de la

dette (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dettes financières comprennent également les engagements reconnus au titre des contrats de location IFRS 16.

Dettes de loyers sous IFRS 16

IFRS 16 requiert de reconnaître une dette de loyers (et un droit d'utilisation) représentant son obligation d'effectuer des paiements de loyers pour des contrats de location. A la date de commencement du contrat, la dette de loyers est égale à la valeur des paiements futurs actualisée au taux d'emprunt marginal.

Sous IFRS 16, le montant reconnu en dette de loyers dépend principalement des hypothèses retenues en termes de taux d'actualisation et de durée. Les options de renouvellement, de prolongation et de résiliation anticipée sont également prises en compte dans le calcul de la dette de loyers si le preneur est raisonnablement certain de lever ces options.

Achat en substance

L'IASB a décidé de ne pas prévoir d'exigences particulières dans la norme IFRS 16 visant à distinguer un contrat de location d'une vente ou d'un achat d'actif. Cependant, conformément aux bases de conclusion BC139, l'IASB a observé que :

- la comptabilisation de contrats de location assimilés à la vente ou à l'achat de l'actif sous-jacent serait similaire à la comptabilisation de transactions de vente ou d'achat appliquant les exigences d'IFRS 15 et d'IAS 16 ;
- la comptabilisation d'une transaction dépend de sa substance et non de sa forme légale.

Par conséquent, si un contrat est considéré comme l'achat en substance d'une immobilisation corporelle, il répond à la définition des immobilisations corporelles d'IAS 16 et sera comptabilisé en appliquant cette norme, indépendamment du fait qu'il n'y a pas eu de transfert juridique. Si le contrat n'est pas considéré comme l'achat en substance d'une immobilisation corporelle mais répond à la définition d'un contrat de location, le contrat est comptabilisé en appliquant IFRS 16.

En conséquence, en raison de la substance de certaines transactions ayant la forme juridique d'un contrat de location et du fait que l'incitation fiscale était l'objectif principal du contrat de location ou en raison du caractère « d'achat en substance » de certains contrats de location, ces contrats n'ont pas été considérés comme des contrats de location. Par conséquent, les actifs correspondants sont présentés comme des actifs en propriété et les passifs correspondants comme des emprunts bancaires.

Taux d'actualisation

Le Groupe utilise les taux d'emprunt marginaux comme taux d'actualisation pour tous les contrats de location. Ces taux sont déterminés selon plusieurs critères dont, principalement, la catégorie d'actif, la durée (différente de la durée), l'âge des actifs, la devise du contrat de location etc... Les taux d'actualisation sont revus trimestriellement.

6.6.1 Maturités, variations et détails de l'endettement financier

Les dettes financières incluent les découverts bancaires, les emprunts et dettes à long terme auprès des établissements de crédit, les dettes de loyers (incluant les anciennes dettes liées aux contrats de location financement) ainsi que les autres dettes financières. Les échéances de ces dettes financières sont les suivantes:

	Au 31 Décembre 2021	Part courante	Part non courante	Echéancier : 31 Décembre				
				2023	2024	2025	2026	au-delà
Dettes Senior	659,8	(7,0)	666,8	(7,4)	87,3	(4,7)	591,7	-
Emprunts bancaires - Financement d'actifs	2 727,0	338,7	2 388,3	307,2	358,8	363,4	273,7	1 085,2
Emprunts bancaires - Emprunts généraux	37,9	42,9	(5,0)	(2,9)	(2,1)	(0,0)	(0,0)	-
Découverts bancaires	57,4	57,4	-	-	-	-	-	-
Programme de titrisation	1 754,5	(3,0)	1 757,5	(3,0)	1 760,5	-	-	-
Autres emprunts	87,2	60,8	26,4	8,4	5,0	0,2	-	12,7
Total hors passifs de loyers	5 323,8	489,8	4 834,0	302,3	2 209,5	358,9	865,3	1 097,9
Passifs de loyers	12 877,7	3 062,3	9 815,5	2 298,4	1 796,1	1 358,7	1 044,1	3 318,2
Total incluant les passifs de loyers	18 201,5	3 552,1	14 649,4	2 600,7	4 005,6	1 717,6	1 909,4	4 416,2

Les variations des dettes financières peuvent s'analyser de la façon suivante :

	Dettes Senior	Emprunts bancaires	Contrats de location IFRS16	Découverts bancaires	Programmes de titrisation	Autres emprunts	Total
Solde au 1^{er} janvier 2021	2 429,2	4 709,3	8 783,9	31,4	2 243,0	315,6	18 512,5
Encaissement provenant de nouveaux emprunts, net des coûts d'émission	0,0	158,0	-	-	413,7	319,0	890,7
Remboursement d'emprunts	(1 655,0)	(2 631,0)	(2 249,1)	-	(865,5)	(480,5)	(7 881,2)
Autres augmentations / diminutions des emprunts	5,6	552,2	7 162,7	30,2	-	(2,1)	7 748,5
Levées d'options exercées sur navires et conteneurs	-	-	(774,7)	-	-	-	(774,7)
Intérêts courus et amortissement des frais d'émission	11,8	57,0	17,1	-	4,9	(56,7)	34,1
Reclassement	-	(37,0)	-	-	-	-	(37,0)
Regroupement d'entreprises	-	1,3	21,8	1,0	-	(1,7)	22,4
Différences de conversion	(131,9)	(44,9)	(84,0)	(5,1)	(41,6)	(6,4)	(313,8)
Solde au 31 Décembre 2021	659,8	2 764,9	12 877,7	57,4	1 754,5	87,2	18 201,5

La ligne « Levées d'options exercées sur navires et conteneurs » correspond à l'exercice de levées d'options sur des contrats de location de navires pour (346,5) millions de Dollars US ainsi que de conteneurs pour (428,3) millions de Dollars US.

La ligne « Autres augmentations / diminutions des emprunts » correspond à la variation des emprunts qui n'ont pas généré d'impact sur la trésorerie nette du groupe soit parce que (i) l'actif a fait l'objet d'un contrat de location selon IFRS 16 (ii) le tirage de l'emprunt s'est directement fait au bénéfice du chantier naval ou (iii) la variation des découverts bancaires a un effet corolaire sur la trésorerie.

Les dettes financières sont affectées aux actifs suivants et leurs taux d'intérêt moyens sont les suivants :

	Dettes Senior	Emprunts bancaires	Contrats de location IFRS16	Autres emprunts et découverts bancaires	Hors locations	Incluant locations
Navires	-	2 631,5	7 845,0	-	2,96%	5,45%
Conteneurs	-	-	3 320,3	-	-	8,61%
Terrains et immeubles	-	70,7	1 544,1	-	0,32%	5,25%
Concession portuaire	-	15,4	108,2	-	3,00%	8,38%
Autres immobilisations corporelles	-	9,3	60,2	-	2,47%	7,75%
Autres dettes garanties	-	2,4	-	1 756,0	1,81%	1,81%
Emprunts généraux (non garantis)	659,8	35,5	-	143,1	7,39%	7,39%
Total	659,8	2 764,9	12 877,7	1 899,1		

Les dettes garanties sont sécurisées par des immobilisations corporelles (tels que des navires, conteneurs et immeubles) ainsi que par des nantissements ou équivalents sur des actifs financiers de type titres, comptes bancaires ou créances. Les emprunts généraux présentés dans le tableau ci-dessus ne sont pas sécurisés.

Les échéances des flux futurs de trésorerie relatifs aux dettes financières, y compris les remboursements en principal et les intérêts, sont présentées ci-dessous. Conformément à IFRS 7, ces flux ne sont pas actualisés :

	Au 31 Décembre 2021	Part courante	Part non courante	Echéancier : 31 décembre				
				2023	2024	2025	2026	au-delà
Dettes Senior	909,4	52,2	857,1	52,2	143,9	44,6	616,5	-
Emprunts bancaires - Financement d'actifs	3 230,1	441,9	2 788,1	395,3	450,9	448,4	321,2	1 172,3
Emprunts bancaires - Emprunts généraux	49,6	47,9	1,7	1,1	0,6	0,1	-	-
Découverts bancaires	60,8	60,8	-	-	-	-	-	-
Programmes de titrisation	1 850,4	36,9	1 813,4	36,9	1 776,5	-	-	-
Autres emprunts hors intérêts courus	50,4	19,4	31,0	9,5	5,8	1,0	0,7	14,0
Total hors passifs de loyers	6 150,5	659,1	5 491,4	495,0	2 377,7	493,9	938,4	1 186,4
Passifs de loyers	16 444,9	3 835,7	12 609,2	2 970,4	2 303,3	1 772,2	1 342,5	4 220,8
Total incluant les passifs de loyers	22 595,4	4 494,8	18 100,6	3 465,4	4 681,0	2 266,1	2 280,9	5 407,2

6.6.2 Détails des émissions obligataires (« EO »)

Au 31 décembre 2021, le Groupe a deux émissions obligataires non sécurisées comptabilisées au bilan et détaillées comme suit :

- 116,5 millions de Dollars US de valeur nominale, émis initialement par APL Limited et transféré à APL Investments America dans le cadre de la cession de GGS, et dont la maturité est en janvier 2024 ;
- 525 millions d'Euros de valeur nominale, émis par CMA CGM et dont la maturité est en janvier 2026.

En mars et avril 2021, le Groupe a entièrement remboursé l'emprunt obligataire de 650 millions d'Euros de valeur nominale, émis par CMA CGM et dont la maturité initiale était en juillet 2022, pour un montant de 300 millions d'Euros et de 350 millions d'Euros, respectivement.

En octobre 2021, l'emprunt obligataire de 750 millions d'Euros de valeur nominale, émis par CMA CGM et dont la maturité initiale était en janvier 2025, a également été entièrement remboursé par anticipation.

Enfin, en décembre 2021, le Groupe a procédé au rachat d'obligations sur le marché pour un montant de 21,0 millions de Dollars US, réduisant ainsi le montant de notionnel restant dû de l'emprunt obligataire détenu par APL Investments America, arrivant à échéance en janvier 2024, de 116,5 millions de Dollars US à 95,5 millions de Dollars US.

6.6.3 Emprunts bancaires

Le solde du PGE a été remboursé durant le premier trimestre 2021 pour un montant de 950 millions d'Euros.

Au 31 décembre 2021, le Groupe a également remboursé par anticipation :

- le solde du crédit relais de CEVA pour 175 millions d'Euros ;
- des dettes garanties par des navires à hauteur de 736 millions de Dollars US.

Au cours du troisième trimestre 2021, le Groupe a refinancé et augmenté le plafond des anciennes conventions de crédit de CMA CGM et CEVA, en les fusionnant en une seule facilité disponible au niveau de CMA CGM, de 1,4 milliard de Dollars US, pour une durée de 3 ans. Cette facilité n'avait pas été tirée au 31 décembre 2021.

6.6.4 Dettes de loyers

L'augmentation significative des dettes de loyer est liée aux tensions sur le marché de l'affrètement et des équipements de conteneurs, liées à la fois à une pénurie d'actifs ainsi qu'à une augmentation des prix, ayant pour résultat des conditions bien plus onéreuses et des durées moyennes plus longues pour les nouveaux contrats ainsi que les modifications de contrats existants, par rapport aux tendances historiques.

6.6.5 Programme de titrisation

En 2021, le montant total de dette tirée sous le programme de titrisation a baissé de 488,5 millions de Dollars US suite à plusieurs tirages et remboursements intervenus au cours de l'année.

En mars 2021, le Groupe a mis en place un programme de titrisation de créances de 2,1 milliards de Dollars US avec un engagement de 3 ans auprès de cinq banques. Ce programme a intégralement refinancé les facilités existantes de CMA CGM et CMA CGM ASIA PACIFIC (anciennement connu sous le nom de NOL) qui arrivaient initialement à échéance en juillet et mars 2021. Au 31 décembre 2021, le montant total de dette tirée sous cette nouvelle facilité, classée en dette non courante, était de 1 296,7 millions de Dollars US.

CEVA a renégocié les termes de son programme de titrisation au cours du mois de décembre 2021 en étendant sa maturité de novembre 2022 à décembre 2024. Au 31 décembre 2021, le montant total de dette tirée sous cette facilité, classée en dette non courante, était de 457,8 millions de Dollars US.

6.6.6 Autres emprunts

Au 31 décembre 2021, les autres emprunts comprennent 42,7 millions de Dollars US d'intérêts courus (100,8 millions de Dollars US au 31 décembre 2020).

6.7 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement s'élèvent à (9 851,6) millions de Dollars US. Les flux de trésorerie liés aux activités de financement se composent de tirages de dettes pour 924,9 millions de Dollars US, plus que compensés par le remboursement de dettes pour (5 632,1) millions de Dollars US, des paiements relatifs aux intérêts financiers pour (287,5) millions de Dollars US ainsi que des paiements relatifs au contrat de location IFRS16 pour (2 992,4) millions de Dollars US.

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement sont également impactés par le paiement de dividendes pour (869,0) millions de Dollars US ainsi que divers flux financiers pour (995,5) millions de Dollars US incluant principalement l'exercice d'options d'achat de navires et de conteneurs pour (774,7) millions de Dollars US.

Note 7 - Périmètre de consolidation

7.1 Principes et jugements comptables utilisés pour la détermination du périmètre de consolidation

L'analyse du contrôle exercé par la société mère, tel que défini dans IFRS 10 « Etats financiers Consolidés », peut requérir un exercice de jugement notamment dans des situations complexes. La Direction a fondé ses conclusions en application des principes suivants et à l'aune de tous les faits et circonstances, ainsi que sur la base des accords contractuels en vigueur.

Filiales

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) contrôlées par le Groupe.

Le contrôle sur une entité n'est effectif que si les éléments suivants sont réunis :

- Le pouvoir : l'investisseur a des droits qui lui donnent la capacité de diriger les activités pertinentes (les activités affectant de manière significative les rendements de la société détenue) ;
- L'exposition aux risques et aux rendements de l'entité ;
- La capacité de faire usage de son pouvoir sur l'entité pour influencer sur les rendements.

Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

L'ensemble des transactions intragroupes, les soldes bilanciels, les produits et les charges générés par les opérations réalisées entre sociétés du Groupe sont intégralement éliminés.

Les états financiers des filiales sont établis à la même date que ceux de la société mère et ont été préparés selon les mêmes principes comptables.

Les participations ne donnant pas le contrôle correspondent à la part des pertes et profits et des actifs nets qui ne sont pas détenus par le Groupe. Elles sont présentées dans les capitaux propres séparément des intérêts du Groupe et, dans le compte de résultat, séparément du résultat revenant aux actionnaires du Groupe.

Transactions avec les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle

Dans le cadre de l'acquisition de parts auprès de détenteurs de participations minoritaires, la différence entre le prix payé et la quote-part des actifs nets acquis de la filiale est enregistrée en capitaux propres. Les gains et pertes résultant de la cession de participations ne donnant pas le contrôle sont également enregistrés en capitaux propres.

Quand le Groupe cesse d'avoir le contrôle, toute participation conservée dans l'entité est réévaluée à sa juste valeur, le changement de valeur comptable étant reconnu en résultat. La juste valeur devient alors égale à la valeur comptable initiale de la participation conservée dans l'entreprise associée, la coentreprise ou l'actif financier.

Participations dans des coentreprises et influence notable

Seules les sociétés dans lesquelles le Groupe n'a pas le contrôle peuvent faire partie d'un partenariat. Un partenariat est défini comme une opération dans laquelle deux entreprises au moins ont conjointement le contrôle.

Un contrôle conjoint existe quand les décisions relatives aux activités pertinentes nécessitent l'accord unanime des parties qui contrôlent collectivement cette entité. L'accord unanime signifie que toute partie ayant le contrôle conjoint de l'entité peut empêcher quelque des autres parties, ou un groupe de parties, de prendre des décisions unilatérales (par rapport aux activités pertinentes) sans son consentement.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui en ont le contrôle conjoint ont des droits sur ses actifs nets. Un coentrepreneur comptabilise sa participation dans une coentreprise comme un investissement, selon la méthode de la mise en équivalence (conformément à la norme IAS 28 « Participation dans des entreprises associées et des coentreprises »).

L'influence notable réside dans le fait de pouvoir participer aux décisions de l'entité bénéficiant des investissements en matière de politique financière et opérationnelle, sans détenir le contrôle ou le contrôle conjoint sur cette entité :

- Une partie qui détient des participations dans une coentreprise mais qui n'en a pas le contrôle conjoint comptabilise sa participation conformément à IFRS 9 ;
- sauf si elle a une influence notable sur la coentreprise, auquel cas elle comptabilise sa participation conformément à IAS 28.

Selon cette méthode de la mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées et les coentreprises sont comptabilisées à leur coût, ajustées du montant cumulé des variations de valeur de la quote-part du Groupe postérieures à l'acquisition et réduites du montant des distributions de dividendes.

La valeur nette comptable de ces participations est présentée au bilan sous la rubrique « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » (cf. note 7.2).

La quote-part du Groupe dans les profits ou pertes d'une entreprise associée ou d'une coentreprise est présentée en EBIT dans la mesure où l'activité des entités est partie intégrante des activités opérationnelles du Groupe et que ces entités ne peuvent être considérées comme des investissements financiers. Cette rubrique comprend la dépréciation éventuelle des écarts d'acquisition, le résultat financier et la charge d'impôt relatifs aux entreprises associées et coentreprises.

Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée ou d'une coentreprise est supérieure ou égale à sa participation dans l'entreprise associée, y compris toute créance non garantie, le Groupe ne comptabilise pas de pertes additionnelles, sauf s'il a une obligation implicite ou contractuelle de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

La participation du Groupe dans les entreprises associées et les coentreprises comprend l'écart d'acquisition identifié lors de l'acquisition, net de tout cumul de pertes de valeur.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce plus d'influence notable ou de contrôle conjoint mais conserve un intérêt résiduel sont évaluées à la juste valeur.

7.2 Investissements dans les entreprises associées et les coentreprises

7.2.1 Investissements dans les entreprises associées et les coentreprises - Variation du Bilan Consolidé

Les participations dans les entreprises associées et les coentreprises s'analysent comme suit :

	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Début de l'exercice	545,1	805,9
Reclassement suite à perte d'influence notable	-	(69,4)
Nouveaux Investissements dans des entreprises associées et des coentreprises	28,6	-
Effet de la cession à une coentreprise	-	(68,3)
Renonciation aux intérêts traités comme un ajustement de prix	-	(82,8)
Augmentation de capital	24,6	12,3
Quote-part de bénéfice / (perte)	(42,9)	(28,7)
Dividendes payés ou à payer	(20,0)	(17,8)
Autres éléments du résultat global	3,2	43,6
Reclassements des actifs détenus en vue de la vente (cf. note 5.5)	37,0	3,8
Autres reclassements	(0,0)	(53,1)
Autres	0,0	(0,4)
À la fin de l'exercice	575,7	545,1

La ligne « Nouveaux investissements dans des entreprises associées et des coentreprises » correspond principalement à un investissement effectué dans le terminal portuaire Total Terminal International Algésiras (TTIA) (cf. Note 3.8).

La ligne « Augmentation de capital » correspond à la souscription de l'augmentation de capital de Terminal Link. Il n'y a pas de changement du pourcentage de détention dans Terminal Link.

La ligne « Quote-part de bénéfice / (perte) » correspond à la part du Groupe dans le bénéfice ou la perte des entreprises associées et coentreprises, incluant les pertes de valeur constatées par les entreprises associées et coentreprises concernées. En 2021, cela comprend une charge non récurrente de (34,0) millions de Dollars US qui correspond à :

- notre quote-part dans le résultat net de Terminal Link pour (23,4) millions de Dollars US ; ce montant comprend essentiellement l'estimation des dividendes auquel le Groupe renoncera au profit de CMP et les intérêts financiers de l'emprunt souscrit par Terminal Link dans le cadre de la structuration de l'opération avec CMP,
- une dépréciation sur un investissement dans un terminal spécifique pour (10,6) millions de Dollars US.

En 2020, la ligne « Quote-part de bénéfice / (perte) » incluait une dépréciation dans l'investissement dans Global Ship Lease pour (28,6) millions de Dollars US, l'investissement dans GSL étant comptabilisé en actif financier à la juste valeur par résultat à partir du 31 mars 2020.

La ligne « Reclassements des actifs en vue de la vente » correspond au reclassement de la valeur de titres détenus dans 2 terminaux présenté dans la Note 3.6 et la Note 5.5.

Au 31 décembre 2021, les principaux investissements classés en entreprises associées et coentreprises sont :

- 51% dans Terminal Link Group pour 240,6 millions de Dollars US (269,1 millions de Dollars US au 31 décembre 2020) ;
- 50% dans Anji-CEVA pour 212,5 millions de Dollars US (203,0 millions de Dollars US au 31 décembre 2020).

7.2.2 Informations complémentaires sur les entreprises associées

La contribution des investissements dans les entreprises associées est présentée ci-dessous, dont aucun n'est individuellement significatif :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
% de détention	n.a.	n.a.
% de droits de vote	n.a.	n.a.
Participations dans les entreprises associées au bilan	49,2	43,4
Part du résultat attribué aux participations dans les entreprises associées au bilan	(6,6)	(34,8)
Impact des participations dans les entreprises associées aux autres éléments du résultat global	(2,5)	3,2
Part du résultat global attribué aux participations dans les entreprises associées	(9,1)	(31,6)
Juste valeur (pour les entités cotées)	n.a.	n.a.
Dividendes distribués à CMA CGM	11,6	2,6

7.2.3 Informations complémentaires sur les coentreprises

en millions d'USD	TERMINAL LINK GROUP		ANJI CEVA		AUTRES ENTITES	
	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2021	31 décembre 2020	31 décembre 2021	31 décembre 2020
% de détention	51,0%	51,0%	50,0%	50,0%	n.a.	n.a.
% de droits de vote (si différent du % de détention)	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Participations dans les coentreprises au bilan	240,6	269,1	212,5	203,0	73,3	29,7
Part du résultat attribué aux participations dans les coentreprises au bilan	(51,6)	(3,6)	8,4	8,7	6,9	1,0
Impact des participations dans les coentreprises aux autres éléments du résultat global	(1,3)	42,3	7,6	4,0	(0,6)	(5,9)
Part du résultat global attribué aux participations dans les coentreprises	(52,9)	38,7	16,0	12,7	6,3	(4,9)
Juste valeur (pour les sociétés cotées)	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Dividendes distribués à CMA CGM	(0,0)	(0,0)	6,4	11,4	2,0	0,0
Données, sur une base de 100%						
Actifs non courants	2 075,6	2 105,8	210,0	235,6		
Autres actifs courants	137,5	226,3	799,4	680,6		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	98,6	178,5	181,3	266,4		
Total Actif	2 311,7	2 510,6	1 190,8	1 182,6		
Capitaux Propres part du groupe	1 160,8	1 309,9	252,2	239,7		
Participations ne donnant pas le contrôle	18,7	10,5	(3,1)	(2,7)		
Emprunts non courants	946,8	983,2	32,9	52,1		
Autres passifs non courants	11,5	10,4	19,3	15,4		
Emprunts courants	47,1	80,9	15,5	22,9		
Autres passifs courants	126,8	115,8	874,0	855,1		
Total Passif	2 311,7	2 510,6	1 190,8	1 182,6		
Réconciliation des capitaux propres des coentreprises						
Capitaux propres excluant les obligations convertibles en actions	766,8	916,0	252,2	239,7		
Capitaux propres imputables au coentrepreneur	(375,8)	(448,8)	(126,1)	(119,9)		
Allocation de prix d'achat	-	-	101,7	101,7		
Renonciation aux intérêts	(86,0)	(121,3)	-	-		
Elimination du gain interne	(68,8)	(68,8)	-	-		
Autre	4,3	(8,0)	(15,3)	(18,6)		
Contribution au bilan de la participation mise en équivalence	240,6	269,1	212,5	203,0		
Chiffre d'affaires	347,4	299,1	1 498,6	1 320,0		
Perte de valeur & amortissement	(48,0)	(33,4)	(46,6)	(60,7)		
Résultat financier	(56,0)	(50,8)	0,2	(0,6)		
Impôts sur le revenu	(9,7)	(18,0)	15,9	15,0		
Résultat de l'exercice	(49,4)	(9,5)	43,2	36,9		
Autres éléments du résultat global	22,5	6,8	15,1	7,9		
Résultat global total	(26,9)	(2,7)	58,4	44,8		
Rapprochement avec la contribution au compte de résultat (base 100%)						
Résultat de l'exercice des coentreprises	(49,4)	(9,5)	43,2	36,9		
Intérêts ne donnant pas le contrôle	-	-	(21,2)	(17,0)		
Part du résultat de l'exercice imputable au coentrepreneur	24,2	4,6	(11,0)	(9,9)		
Renonciation aux intérêts dans le cadre de la garantie de dividendes	(26,4)	-	-	-		
Autre	-	1,3	(2,6)	(1,2)		
Contribution au compte de résultat de la participation mise en équivalence	(51,6)	(3,6)	8,4	8,7		

7.3 Liste des entités ou des sous-groupes inclus dans le périmètre de consolidation

Dans le but d'améliorer la pertinence des informations publiées, le Groupe ne publie que les entités ou sous-groupes matériels en appliquant les seuils suivants :

- Entités consolidées par intégration globale contribuant au chiffre d'affaires pour un montant supérieur à 10,0 millions de Dollars US ;
- Entreprises associées et coentreprises contribuant aux capitaux propres pour un montant supérieur à 5,0 millions de Dollars US ;
- Agences dont les volumes d'activité dépassent les 500 000 EVP;
- Certaines entités exerçant des activités de type « holding ».

Au 31 décembre 2021, le périmètre de consolidation est composé de 622 entités consolidées par intégration globale ou par mise en équivalence, soit directement soit à travers un sous groupe (629 entités au 31 décembre 2020).

Les entités principales sont détaillées ci-dessous :

Entité Légale	Pays	Pourcentage de détention direct et indirect
CMA CGM SA (entité mère)	France	
Méthode de consolidation - Intégration globale		
TRANSPORT MARITIME		
ANL CONTAINER LINE LTD	Australie	100,00%
MERCOSUL Line Navegacao LTD	Brésil	100,00%
CMA SHIPS SAS	France	100,00%
CONTAINERSHIPS - CMA CGM	Allemagne	100,00%
ANL SINGAPORE	Singapour	100,00%
CMA CGM Asia Shipping Pte. Ltd.	Singapour	100,00%
CMA CGM Asia Pacific Liner Pte. Ltd.	Singapour	100,00%
AMERICAN PRESIDENT LINES LTD	Etats-Unis	100,00%
AGENCES		
CMA CGM AGENCES France	France	100,00%
CMA CGM AGENCIES INDIA Pvt Ltd	Inde	100,00%
CMA CGM AMERICA LLC	Etats-Unis	100,00%
CMA CGM AND ANL TAIWAN LTD	Taiwan	100,00%
CMA CGM ANL DUBAI	Emirats Arabes Unis	88,00%
CMA CGM GROUP (AUSTRALIA) PTY LTD	Australie	100,00%
CMA CGM BELGIUM	Belgique	100,00%
CMA CGM BRAZIL	Brésil	100,00%
CMA CGM CHINA	Chine	100,00%
CMA CGM DEUTSCHLAND	Allemagne	100,00%
CMA CGM HOLLAND BV	Pays-Bas	100,00%
CMA CGM IBERICA	Espagne	100,00%
CMA CGM JAPAN	Japon	100,00%
CMA CGM KOREA	Corée du Sud	100,00%
CMA CGM MALAYSIA SDN BHD	Malaisie	100,00%
CMA CGM DENIZ ACENTELIGI A.S	Turquie	95,00%
CMA CGM (THAILAND) LTD	Thaïlande	49,00%
CMA CGM VIETNAM	Vietnam	100,00%
TERMINAUX		
INTRAMAR SA	France	100,00%
MARSEILLE MANUTENTION	France	100,00%
SOMARIG	France (Guyane)	100,00%
GMM	France (Martinique)	100,00%
SOCIETE D'ACCONAGE ET DE MANUTENTION DE LA REUNION	France (Réunion)	69,99%
LATTAKIA INT. CONT. TERMINAL LLC	Syrie	100,00%
AUTRES ACTIVITES		
CMA CGM AIR CARGO	France	100,00%
CCIS France	France	100,00%
CMA CGM INLAND SERVICES INDONESIA	Indonésie	49,00%
CC TERMINAL CONTENEURS DAKAR (TCD)	Sénégal	100,00%
CMA CGM DEPOT SERVICES (THAILAND) LIMITED	Thaïlande	73,99%
LOGISTIQUES & "SUPPLY CHAIN"		
CEVA Freight Shanghai Ltd. East	Chine	99,99%
CEVA Freight LLC	Etats-Unis	100,00%
CEVA Logistics U.S., Inc.	Etats-Unis	100,00%
CEVA Logistics Netherlands B.V. incl. Showfreight	Pays-Bas	100,00%
CEVA Logistics Ltd. Dedicated	Royaume-Uni	100,00%
CEVA Logistics (Australia) Pty. Ltd.	Australie	100,00%
CEVA Logistics Italia S.r.l.	Italie	100,00%
CEVA Freight (India) Pte. Ltd.	Inde	100,00%
CEVA Lojistik Limited Sirketi	Turquie	100,00%
CEVA Freight (Thailand) Ltd.	Chine	100,00%
CEVA Logistics Singapore Pte. Ltd.	Singapour	100,00%
CEVA Logistics (Vietnam) Company Ltd.	Vietnam	100,00%
CEVA Logistics (Hong Kong) Ltd.	Hong Kong	100,00%
CC Logistics (China) Co. Ltd (CN)	Chine	100,00%
CEVA Logistics Korea, Inc.	Corée du Sud	100,00%
CEVA Logistics GmbH	Allemagne	100,00%
CEVA Freight Management Mexico, S.A. de C.V.	Mexique	100,00%
CEVA Freight Management France S.A.S.	France	100,00%
CEVA Logistics Ltda.	Brésil	100,00%
CEVA Freight (UK) Ltd.	Royaume-Uni	100,00%
CEVA Ulusiararasi Tasimacilik A.S.	Turquie	100,00%

LOGISTIQUES & "SUPPLY CHAIN" (suite)		
CEVA Logistics Poland Sp.zo.o	Pologne	100,00%
CEVA Freight Germany GmbH	Allemagne	100,00%
CEVA Freight Management do Brasil Ltda.	Brésil	100,00%
CEVA Freight Holdings (Malaysia) Sdn. Bhd.	Malaisie	100,00%
CEVA Logistics Japan, Inc.	Japon	100,00%
CEVA Freight Canada Corp	Canada	100,00%
CEVA Freight Italy S.r.l.	Italie	100,00%
CEVA Logistics España, S.L.	Espagne	100,00%
CEVA Freight Holland B.V.	Pays-Bas	100,00%
CEVA Logistics (Taiwan) Co. Ltd.	Taiwan	100,00%
CEVA Logistics Canada, ULC	Canada	100,00%
CEVA Logistics Belgium N.V.	Belgique	100,00%
CEVA Freight (España), S.L.	Espagne	100,00%
CEVA Logistics (Philippines) Inc.	Philippines	100,00%
CEVA Freight (Australia) Pty. Ltd.	Australie	100,00%
CEVA Logistics (Thailand) Ltd.	Thaïlande	100,00%
CEVA Freight Management Logistica de Chile Ltda.	Chili	100,00%
AVEC Logistics (Ireland) Ltd.	Irlande	100,00%
CEVA Freight (Shenzhen) Ltd. North	Chine	99,99%
CEVA Logistics (Malaysia) Sdn. Bhd.	Malaisie	100,00%
CEVA Freight (Poland) Sp. z o.o.	Pologne	100,00%
CEVA Logistics (New Zealand) Pty. Ltd.	Nouvelle-zélande	100,00%
CEVA Freight (Bangladesh) Co. Ltd.	Bangladesh	40,00%
CEVA&MELI Joint venture	Italie	50,00%
CEVA Freight Management Argentina S.R.L.	Argentine	100,00%
CEVA Freight Belgium N.V.	Belgique	100,00%
PT CEVA Freight Indonesia	Indonésie	94,99%
CEVA Ground Europe	Royaume-Uni	100,00%
CEVA Logistics Ivory Coast	Côte d'Ivoire	75,00%
CEVA Logistics (U.A.E.) L.L.C.	Emirats Arabes Unis	49,00%
CEVA Logistics South Africa (Proprietary) Ltd.	Afrique du Sud	100,00%
Dubai Contract Logistics	Emirats Arabes Unis	49,00%
CARGEX S.A.	Colombie	99,99%
CEVA Freight (Cambodia) Co., Ltd.	Cambodge	59,99%
CEVA Vehicle Logistics (Thailand) Ltd.	Thaïlande	100,00%
CEVA Logistics Peru S.R.L.	Pérou	100,00%
CC Logistics (Russia) (RU)	Russie	100,00%
CEVA Logistics Hungary Kft.	Hongrie	100,00%
CEVA Logistica de Mexico, S.A. de C.V.	Mexique	100,00%
PT CEVA Logistik Indonesia	Indonésie	100,00%
CEVA Freight Management de Colombia S.A.S.	Colombie	100,00%
CEVA Saudi Logistics & Freight Co.	Arabie Saoudite	99,99%
CEVA logistics S.r.l.	Roumanie	100,00%
CEVA Freight (India) Pte. Ltd. (CL)	Inde	100,00%
CEVA Logistics Myanmar Company Limited	Birmanie	99,99%
CEVA Contract Logistics Kft	Hongrie	100,00%
CEVA Freight Czech Republic s.r.o.	Republique Tchèque	99,99%
CEVA Freight Austria GmbH	Autriche	100,00%
CEVA Logistics Finland OY	Finlande	99,99%
HOLDING FINANCIERE		
CMA CGM AGENCIES WORLDWIDE	France	100,00%
CMA TERMINALS HOLDING	France	100,00%
CMA TERMINALS	France	100,00%
CMA CGM & ANL Securities B.V.	Pays-Bas	99,99%
CMA CGM Asia Pacific Limited	Singapour	100,00%

Méthode de consolidation - Mise en équivalence

Les entreprises associées et coentreprises sont détaillées ci-dessous		
ANJI CEVA	Chine	50,00%
TERMINAL LINK GROUP	France	51,00%
PACIFIC MARITIME SERVICE	Etats-Unis	10,00%
LOGOPER LLC	Russie	50,00%
CMA MUNDRA TERMINAL PVT LTD	Inde	50,00%
GEMALINK	Vietnam	25,00%
Total Terminal International Algeciras (TTIA)	Espagne	25,50%

7.4 Transactions avec les parties liées

Aux fins de la présente note, les natures de parties liées suivantes ont été identifiées :

- Des activités de terminaux qui incluent principalement Terminal Link et ses filiales ainsi que des entreprises associées et coentreprises ou reconnues comme des investissements non consolidés (Fenix Marine Services, Kribi, Mundra).
- Global Ship Lease, Inc. (« GSL »), un armateur coté aux Etats-Unis, possédant une flotte de 65 navires, dont 17 loués sous des contrats de location simple (dits « chartes à temps ») à CMA CGM ayant des échéances d'octobre 2022 à novembre 2026.
- Anji-CEVA, une coentreprise opérant dans le secteur de la logistique.
- Certaines agences maritimes, sociétés non consolidées ou associées.
- Certaines entités liées aux actionnaires et/ou aux membres de la Direction :
 - Merit CC SAL, une société dont le siège social se situe au Liban et dont les actionnaires ultimes sont la famille Saadé et les membres de sa famille immédiate, qui détient la quasi-totalité des actions ordinaires du Groupe ;
 - Certaines filiales de Merit CC SAL, y compris Merit SAL, une société de services fournissant à CMA CGM des prestations de contrôle des coûts et des revenus et un soutien à l'audit interne, MERIT invest SAL, une société à laquelle le Groupe a prêté des fonds pour des investissements immobiliers, CMA Liban, un agent maritime et « Investment and Financing Corp. Ltd », une société de location de conteneurs ;
 - Yildirim, une société turque, qui détient 24% des actions ordinaires du Groupe depuis le 31 décembre 2017 (cf. Note 6.5), et avec laquelle le Groupe a signé un accord concernant la cession de 50% de ses actions dans Malta Freeport Terminals Limited pour un prix de 200,0 millions d'Euros (289,0 millions de Dollars US à la date de la transaction) ;
 - La Banque Publique d'Investissement (Bpifrance précédemment FSI), détentrice de 3,0% des actions ordinaires de CMA CGM depuis avril 2021 (cf. note 6.5) ;
 - Une fondation à but non lucratif dénommée « Fondation d'Entreprise CMA CGM » dont l'objet est la promotion d'activités à but non lucratif.
- D'autres activités qui comprennent principalement Traxens, une société qui développe une technologie de rupture en matière de conteneurs intelligents, dans laquelle le Groupe CMA CGM détient une participation de 32,6%.

Les transactions avec les parties liées incluses dans le compte de résultat s'analysent comme suit (hormis les quote-parts de résultats des entreprises associées et coentreprises) :

	Total Parties liées		Terminaux		GSL		Agences		Entités actionnaires ou membres de la gouvernance		Autres	
	Exercice clos le 31 décembre		Exercice clos le 31 décembre		Exercice clos le 31 décembre		Exercice clos le 31 décembre		Exercice clos le 31 décembre		Exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Produits opérationnels	34,8	44,5	2,3	2,1	0,5	0,2	0,2	-	5,3	4,4	26,4	37,8
Charges opérationnelles	(327,1)	(361,8)	(122,9)	(135,2)	(129,0)	(136,0)	(2,7)	(7,8)	(24,9)	(46,1)	(47,6)	(36,7)
Autres éléments opérationnels	(29,8)	1,4	(29,8)	1,4	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat financier	(30,4)	10,6	(5,4)	(14,0)	35,9	25,0	8,1	10,9	(58,1)	(1,1)	(10,8)	(10,2)

Les positions bilanciellles relatives aux parties liées ci-dessus sont les suivantes (hormis le montant des participations dans les entreprises associées et coentreprises ainsi que les titres des entités non consolidées) :

	Total Parties liées		Terminaux		GSL		Agences		Entités actionnaires ou membres de la gouvernance		Autres	
	Exercice clos le 31 décembre		Exercice clos le 31 décembre		Exercice clos le 31 décembre		Exercice clos le 31 décembre		Exercice clos le 31 décembre		Exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Actifs non courants	31,1	80,9	10,9	80,3	-	-	-	0,0	17,0	0,0	3,3	0,6
Actifs courants	210,2	186,3	83,0	53,9	0,9	2,6	66,4	52,2	42,3	46,8	17,6	30,8
Passifs non courants	29,0	128,4	29,0	128,4	-	-	0,0	0,0	-	-	-	-
Passifs courants	39,4	47,4	12,9	4,2	0,6	0,0	11,1	31,9	3,4	6,9	11,2	4,4

Par ailleurs, les éléments suivants ne sont pas inclus dans le tableau ci-dessus :

- le Groupe est engagé vis-à-vis de INVESTMENT AND FINANCING CORP. LIMITED (IFCO), une partie liée, au titre de contrats de location pour un montant de 66,0 millions de Dollars US, comptabilisés en tant que dettes de loyer selon IFRS 16 (144,8 millions de Dollars US au 31 décembre 2020).
- le Groupe est engagé vis-à-vis de GLOBAL SHIP LEASE, INC, une partie liée, au titre de contrats de location pour un montant de 292,2 millions de Dollars US, comptabilisés en tant que dettes de loyer selon IFRS 16 (95,4 millions de Dollars US au 31 décembre 2020) ;
- le Groupe agit en tant que sponsor de Kingston Freeport Terminal Limited (KFTL), une filiale de Terminal Link.

Les salaires et traitements des principaux dirigeants sont inclus dans les charges de personnel pour un montant de 7,3 millions de Dollars US au cours de l'exercice 2021 (5,1 millions de Dollars US au cours de l'exercice 2020).

Note 8 - Autres notes

8.1 Provisions, avantages au personnel et passifs éventuels

Le Groupe comptabilise des provisions pour risques et charges lorsque :

- Il a une obligation légale ou implicite à l'égard d'un tiers, liée à un événement passé ;
- Il est plus probable qu'improbable que cette obligation donnera lieu à une sortie de ressources lors de son règlement ; et
- Le montant peut être estimé de manière fiable.

Jugements et estimations comptables afin de déterminer le risque relatif aux litiges maritimes et sociaux

Le Groupe évalue les provisions sur la base des faits et événements connus à la date de clôture en fonction de son expérience passée et au mieux de sa connaissance. Certaines provisions peuvent également être ajustées suite à un événement postérieur à la clôture. Les provisions concernent principalement les litiges avec des tiers comme des chantiers navals, les coûts de restructuration et les réclamations relatives aux avaries maritimes. Certaines provisions requièrent un certain niveau de jugement et d'estimation (cf. notes ci-dessous).

Les provisions sont détaillées comme suit :

	Litiges	Autres risques et obligations	Provisions	dont part non courante	dont part courante	Avantages au personnel	dont part non courante	dont part courante
Au 31 décembre 2019	158,2	301,5	459,7	304,8	154,9	290,5	289,2	1,3
Augmentations	48,1	158,0	206,1			38,1		
Reprises non utilisées pendant l'exercice	(8,9)	(30,9)	(39,8)			(0,0)		
Reprises utilisées pendant l'exercice	(10,7)	(107,8)	(118,5)			(31,0)		
Reclassements	3,1	(2,8)	0,3			(1,5)		
Acquisition de filiales	0,1	0,8	0,9			1,0		
Gain / perte actuariel(le) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	-	-	-			33,9		
Ecart de conversion	(1,9)	(1,0)	(2,8)			18,9		
Au 31 décembre 2020	188,0	317,7	505,7	324,0	181,7	349,7	347,7	2,1
Augmentations	70,0	188,7	258,7			41,3		
Reprises non utilisées pendant l'exercice	(14,3)	(21,2)	(35,5)			(2,0)		
Reprises utilisées pendant l'exercice	(18,6)	(80,7)	(99,3)			(34,5)		
Reclassements	3,0	5,8	8,7			(2,2)		
Acquisition de filiales	0,5	0,1	0,7			1,0		
Gain / perte actuariel(le) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	-	-	-			(41,7)		
Décision IFRS IC IAS 19 - Engagements personnel	-	-	-			(11,8)		
Ecart de conversion	(2,4)	(3,6)	(6,0)			(19,9)		
Au 31 décembre 2021	226,2	406,9	633,1	405,1	228,0	279,9	278,0	1,8

8.1.1 Provisions pour litiges et autres risques et obligations

Litiges

Les provisions pour litiges au 31 décembre 2021 comprennent des provisions pour avaries maritimes et autres litiges encourus dans le cours normal des activités du Groupe, incluant CEVA (comme au 31 décembre 2020). Aucun de ces litiges ne représente individuellement un montant significatif.

Bien que l'issue de ces procédures judiciaires soit incertaine, la Société estime qu'elle a provisionné tous les passifs probables et évaluables découlant du cours normal des affaires et, par conséquent, ne s'attend pas à ce qu'un passif non provisionné découlant de l'une de ces procédures judiciaires ait un impact significatif sur les résultats d'exploitation, la liquidité, les ressources en capital ou le bilan.

Autres risques et obligations

Les provisions pour autres risques et obligations comprennent principalement :

- Des provisions d'assurance (principalement chez CEVA) liées aux régimes d'auto-assurance qui se basent sur des estimations, basées sur l'expérience historique, du coût final des sinistres en cours et des sinistres encourus mais non reportés à la date de clôture sur les risques conservés par le Groupe;
- Des dispositions de restructuration, y compris les coûts de licenciement du personnel et les coûts de fermeture de site;

- Des provisions pour contrats onéreux, notamment dans les activités de logistique contractuelle où les contrats et engagements associés peuvent durer plusieurs années;
- Des provisions pour démantèlement dans le cadre de contrats de location pour un montant de 118,4 millions de Dollars US (89,0 millions de Dollars US au 31 décembre 2020) reflétant des obligations liées à certains contrats pour remettre en état les actifs avant de les restituer aux loueurs.
- Une provision d'un montant de 18,0 millions de Dollars US liée à l'estimation des sorties de trésorerie futures liées au dividende minimum garanti à CMP sur 7 ans (8,9 millions de Dollars US au 31 décembre 2020). La renonciation au droit au dividende du Groupe au profit de CMP est comptabilisée en diminution de la valeur de Terminal Link et s'élève à 85,9 millions de Dollars US (76,2 millions de Dollars US au 31 décembre 2020). Ces éléments sont basés sur le niveau estimé de la capacité distributrice de dividendes de Terminal Link, ce qui peut nécessiter un certain niveau de jugement.

8.1.2 Provisions liées aux avantages au personnel

Jugements et estimations comptables

La valorisation des provisions liées aux avantages au personnel et autres obligations similaires est basée, entre autres, sur des hypothèses de taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires et des avantages au personnel ainsi que des tables de mortalité. Ces hypothèses peuvent diverger des données réelles du fait de changement de facteurs externes tels que le contexte économique ou les conditions de marché, de même que les taux de mortalité.

Les sociétés du Groupe opèrent dans différentes juridictions et disposent de différents régimes de retraite. Le Groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies.

Un régime à prestations définies est un régime de retraite qui définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite, en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire. La prestation de retraite versée à tous les employés dans le pays d'incorporation du Groupe est qualifiée de régime à prestations définies.

Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à verser des cotisations supplémentaires dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des membres du personnel, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents.

L'engagement du Groupe au titre des régimes à prestations définies est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées, tenant compte des conditions économiques particulières dans les différents pays concernés et des hypothèses actuarielles. Ces obligations peuvent être couvertes par les « actifs de régimes » affectés à ces opérations. Le Groupe procède tous les ans à une évaluation externe de ses obligations.

Evaluation

Conformément à IAS 19 « Avantages du personnel », le passif inscrit au bilan au titre des avantages au personnel à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes. Les gains et pertes actuariels résultant de changements d'hypothèses actuarielles ou d'ajustements liés à l'expérience sont comptabilisés directement en autres éléments du résultat global, il en est de même pour ce qui concerne le rendement des actifs à l'exception des produits d'intérêts.

Les paiements effectués par le Groupe dans le cadre des régimes à cotisations définies sont constatés dans les charges de l'exercice au cours duquel les services ont été rendus.

Le coût des services afférent aux charges de retraite est présenté dans les charges de personnel au sein des charges d'exploitation. La composante « Intérêts » figure dans les autres produits et charges financiers, nets.

Les coûts de services passés sont comptabilisés immédiatement dans le compte de résultat consolidé.

En France, certaines sociétés intervenant dans les terminaux portuaires participent, dans le cadre de conventions collectives et conjointement avec d'autres sociétés (régimes dits « multi-employeurs ») au financement de plans destinés à couvrir les obligations en matière de retraite et les programmes relatifs à l'amiante. Ces programmes sont par nature difficiles à évaluer car ils impliquent de disposer d'informations détaillées qui sont disponibles uniquement sur demande du bénéficiaire pour lui permettre de calculer ses droits individuels de retraite. Du plus, le régime rassemble les actifs de plusieurs employeurs, et les obligations spécifiques à chaque employeur dans le cadre du plan sont donc difficiles à déterminer avec précision, car elles varient d'une année sur l'autre en fonction des niveaux d'activité. Conformément à IAS 19 paragraphe 34, quand il n'y a pas suffisamment d'informations disponibles sur lesquelles s'appuyer pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations définies aux plans multi-employeurs, ces plans sont traités comme des régimes à cotisations définies.

Description des plans du Groupe

Les salariés du Groupe ont généralement droit à des prestations de retraite, conformément à la réglementation locale :

- Des indemnités de fin de carrière et une couverture de frais médicaux payées par le Groupe au moment du départ à la retraite (régimes à prestations définies) ; et
- Des prestations de retraite des organismes extérieurs financées par les cotisations des entreprises et des salariés (régime à cotisations définies).

Conformément au cadre réglementaire et aux conventions collectives, le Groupe a établi des régimes (d'entreprise ou multi-employeurs) de cotisations définies et de prestations définies en faveur des salariés.

Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies sont financés par l'intermédiaire de fonds de pension indépendants ou d'organismes similaires.

Les cotisations sont fixées à l'avance (par exemple basées sur le salaire) et sont payées à ces organismes extérieurs, et les droits du bénéficiaire sont couverts par le fonds de pension. Le Groupe n'a pas d'obligation légale ou implicite de payer d'autres contributions si jamais le fonds n'avait pas un niveau d'actifs suffisant pour payer à tous les employés leurs prestations au titre de l'année en cours et des années passées. Les contributions des employeurs sont reconnues lors de leurs années de survenance et sont comptabilisées en charges dans les avantages au personnel.

Certaines filiales de CMA CGM, CMA CGM ASIA PACIFIC et CEVA contribuent également à des plans négociés collectifs de type multi-employeurs, qui fournissent des prestations de retraite à certains salariés représentés par des syndicats. Ces contributions sont déterminées d'après le contrat de travail initialement négocié. Ces plans sont comptabilisés en tant que régimes à cotisations définies conformément à IAS 19 paragraphe 34.

Le Groupe a versé 83,9 millions de Dollars US dans ses régimes de retraite à cotisations définies en 2021 (66,6 millions de Dollars US en 2020), comptabilisés comme avantages au personnel avec le coût des régimes à prestations définies.

Régimes à prestations définies

Les principaux régimes de retraite à prestations définies peuvent être décrits de la façon suivante :

Indemnités de fin de carrière (France)

En France, les plans d'indemnités de fin de carrière prennent la forme d'un montant forfaitaire payé par l'entreprise aux salariés quand ils partent à la retraite. Le montant de cet avantage dépend de l'ancienneté du salarié à la date de départ à la retraite, et il est prescrit par une convention collective. Ces accords sont négociés par les représentants syndicaux de l'employeur et des salariés, par secteur d'activité et au niveau national. Leur application est obligatoire. Les indemnités de fin de carrière ne sont pas liées aux autres

prestations de retraite habituellement applicables en France, comme les prestations versées par la Sécurité Sociale ou les organismes complémentaires (ARRCO et AGIRC).

Article 23 (France)

Les prestations correspondent à une rente payable à un groupe fermé de bénéficiaires. Tous les bénéficiaires sont des retraités. Ce plan a été partiellement externalisé et financé auprès d'un assureur. Les rentes sont tout de même directement payées par l'employeur.

Les pensions sont indexées chaque année sur l'augmentation générale des salaires de l'entreprise. Le conjoint survivant d'un retraité a droit à une pension égale à 60% des prestations de retraite versées au moment du décès.

Médailles du travail (France)

Cet avantage est un montant forfaitaire payable aux salariés quand ils totalisent un nombre d'années d'ancienneté donné.

Indemnités amiante/pénibilité (France)

Dans les activités menées dans les terminaux par certaines filiales du Groupe en France, les salariés ayant cumulé un certain nombre d'années, dans des conditions de travail considérées comme pénibles et/ou ayant été exposés à l'amiante en travaillant dans un terminal, ont le droit de partir à la retraite 2 à 5 années plus tôt que l'âge normal de la retraite.

Les prestations de retraite anticipée sont financées par l'intermédiaire d'un programme d'Etat (amiante) et/ou d'un programme multi-employeurs. Tel qu'indiqué ci-dessus, lorsque le Groupe ne dispose pas d'informations suffisantes pour comptabiliser en tant que régimes à prestations définies les régimes multi-employeurs à prestations définies, ces plans sont traités comme un régime à cotisations définies.

Néanmoins, en cas de départ à la retraite anticipé, les indemnités forfaitaires payables par l'employeur diffèrent des indemnités de fin de carrière et ont été définies par une convention collective locale. Cette somme forfaitaire spécifique est prise en compte dans l'évaluation des indemnités de fin de carrière des salariés concernés.

Indemnités de fin de carrière (Maroc)

Dans les filiales du Groupe au Maroc, les indemnités de fin de carrière correspondent à un montant forfaitaire payé par le Groupe aux salariés quand ils partent à la retraite. Le montant de cet avantage est fonction de l'ancienneté du salarié et du salaire à la date du départ à la retraite et il est fixé par une convention collective.

Assurance médicale (Maroc)

Les prestations procurent une couverture médicale permanente aux retraités et à leurs ayant-droits, selon certaines conditions. Le programme est un régime complémentaire aux remboursements de l'Assurance Maladie Obligatoire et est assuré par l'intermédiaire d'un contrat d'assurance souscrit auprès d'un assureur local.

Ce coût estimatif du remboursement annuel est indexé chaque année de 2,5% afin de refléter la consommation médicale et l'inflation des coûts.

Régime de retraite (Australie)

En Australie, dans certaines filiales du Groupe, les indemnités de fin de carrière correspondent à une somme forfaitaire payée par le Groupe aux salariés quand ils partent à la retraite ou qu'ils démissionnent du Groupe. Le montant de cet avantage est fonction de l'ancienneté du salarié et du salaire au moment de son départ à la retraite ou de sa démission. Ce programme n'est plus accessible aux nouveaux bénéficiaires.

Plans de congés annuels et plans de congés de long terme (Australie)

Ces plans non financés donnent aux salariés le droit d'épargner des congés annuels en fonction de leur ancienneté.

Régimes à prestations définies de CMA CGM ASIA PACIFIC

Les provisions pour avantages au personnel de CMA CGM ASIA PACIFIC concernent principalement des prestations fondées sur le salaire de fin de carrière et selon le nombre d'années d'ancienneté du salarié. Ces plans sont principalement relatifs à des salariés localisés aux Etats-Unis ainsi qu'à Taiwan.

Aux Etats-Unis, tous les régimes d'employés non-syndiqués ne sont plus accessibles pour des nouvelles cotisations.

Régimes à prestations définies de CEVA

Ceva dispose de différents régimes de retraite à travers le monde, la plupart sont des régimes à cotisations définies. CEVA a peu de régimes à prestations définies dont les principaux sont basés en Italie, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. Ces régimes sont fermés aux nouveaux entrants.

La majorité des paiements de prestations viennent des fonds de pension ; cependant, il y a également des régimes où l'entreprise prend en charge les paiements de prestations lorsqu'ils doivent être acquittés. Les régimes de retraite aux Pays Bas ont changé pour un plan de carrière sans indexation depuis le 1er janvier 2013. Le nouveau régime est traité comme un régime à cotisations définies.

Régime de retraite en Italie

En accord avec le Trattamento di Fine Rapporto (« TFR ») en Italie, les employés se voient attribuer une indemnité de départ au moment de quitter l'entreprise. La réglementation du TFR a changé depuis le 1er janvier 2007 et les employés ont la possibilité de rester sous l'ancienne réglementation ou bien de transférer les futures provisions à des fonds de pension externes. Concernant les provisions liées au TFR postérieures au 1er janvier 2007, elles sont traitées comme des régimes à cotisations définies dans un cas comme l'autre.

La décision de l'IFRS IC publiée en mai 2021, selon laquelle le prorata de service devrait désormais refléter les plafonds intermédiaires (au lieu des années complètes de service), a eu pour conséquence le changement de méthodologie pour la valorisation de certains plans. L'impact de ce changement au 31 décembre 2021 constitue une baisse des obligations relatives aux régimes à prestations définies de 11,8 millions de Dollar US. L'impact a été comptabilisé dans les capitaux propres.

Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles utilisées pour les principaux pays sont les suivantes :

	Au 31 décembre 2021					Au 31 décembre 2020				
	Zone euro	Maroc	Australie	Royaume-Uni	Etats-Unis	Zone euro	Maroc	Australie	Royaume-Uni	Etats-Unis
Taux d'actualisation	1,05%	2,40%	2,60%	1,80%	2,61%	0,43%	2,50%	1,10%	1,40%	2,25%
Augmentations de salaires attendues	2,76%	3,00%	3,80%	3,00%	2,50%	2,63%	2,50%	3,50%	2,30%	2,50%
Inflation à long terme	1,50%	2,00%	n.a.	3,53%	2,50%	1,50%	2,00%	n.a.	3,10%	2,50%

L'hypothèse d'augmentation des salaires indiquée dans le tableau ci-dessus inclut l'effet de l'inflation à long terme.

Détermination du taux d'actualisation

Zone Euro : Le Groupe a utilisé comme taux de référence l'IBOxx Corporate AA 10+.

Maroc : En raison d'un manque de liquidités sur le marché des entreprises, le Groupe a utilisé un taux moyen d'emprunts d'Etat reflétant la durée moyenne des régimes (environ 13 ans).

Australie : Le Groupe a utilisé comme taux de référence la moyenne des taux des obligations d'entreprises reflétant la durée moyenne des plans (environ 5 ans).

Royaume-Uni : Le Groupe a utilisé comme taux de référence l'IBOxx Corporate AA (courbe de taux des obligations d'entreprises ajustée afin d'exclure l'effet des obligations émises par les universités comprises dans la construction de la courbe).

Etats-Unis : Le taux d'actualisation aux Etats-Unis s'analyse plan par plan. De plus, l'usage veut que le taux d'actualisation soit déterminé en utilisant les flux de trésorerie réels, en appliquant une courbe de rendement (ici, la « Citigroup Pension Yield curve ») afin d'obtenir un taux d'actualisation moyen pondéré. Le taux d'actualisation présenté ici est un taux moyen pondéré de régimes à prestations définies.

Evolution des taux

Du fait de la hausse des taux d'intérêt en Europe, le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les engagements de retraite et autres avantages au personnel a augmenté dans la plupart des pays hormis le Maroc entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021. En prenant en compte tous les impacts comptabilisés en autres éléments du résultat global, l'impact positif global de la réactualisation des engagements de retraite et des plans médicaux enregistrés en autres éléments du résultat global est de 41,7 millions de Dollars US.

Variation des engagements, actifs de régime et provisions

Le passif net inscrit au bilan se détaille comme suit :

	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Valeur actualisée du passif non financé	(217,0)	(247,9)
Valeur actualisée du passif financé	(337,6)	(418,7)
Juste valeur des actifs	274,7	316,9
Valeur actualisée du passif net	(279,9)	(349,7)

La variation des engagements au titre des régimes à prestations définies s'analyse de la façon suivante :

	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
A l'ouverture	666,6	576,2
Modification de plans - Coûts des services passés	1,1	(7,2)
Coûts des services rendus	36,1	38,6
Intérêts	8,7	11,5
Gains / pertes actuariels	(38,7)	61,3
Cotisations versées	(49,3)	(40,7)
Contributions des employés	0,3	0,1
Frais payés	(0,0)	(0,0)
Impôts payés	(0,1)	(0,0)
Primes payées	(0,0)	(0,0)
Acquisition / cession de filiales et autres	(5,4)	(0,6)
Sorties de plans	(40,1)	(0,9)
Ecart de conversion	(24,6)	28,4
A la clôture	554,5	666,6

Les actifs de régime ont évolué comme suit durant l'exercice :

	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
A l'ouverture	316,9	285,7
Rendements attendus	4,6	6,5
Gains / pertes actuariels	4,0	26,9
Cotisations versées	(19,1)	(22,3)
Contributions de l'employeur	5,9	11,7
Contributions des employés	0,3	0,1
Acquisition / cession de filiales et autres	7,6	-
Frais payés	(1,3)	(1,3)
Impôts payés	(0,1)	(0,0)
Primes payées	(0,0)	(0,0)
Règlement de plan	(39,8)	-
Ecart de conversion	(4,3)	9,6
A la clôture	274,7	316,9

La répartition des investissements dans les actifs de régime est la suivante :

	Au 31 décembre	
	2021	2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4,4%	2,1%
Instruments de capitaux propres	19,6%	15,5%
Instruments de dettes	9,0%	8,0%
Immobilier	0,2%	0,2%
Instruments dérivés	0,0%	3,2%
Fonds d'investissement	41,0%	36,3%
Actifs détenus par une compagnie d'assurance	11,1%	21,5%
Autres	14,6%	13,2%

Le tableau ci-après présente les montants comptabilisés au compte de résultat :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2021	2020
a. Coût de services hors impôts, frais, contributions des employés et primes	36,1	38,6
b. Taxes et dépenses administratives	1,1	1,1
c. Contributions des employés	-	-
d. Coût des services passés / sorties de plans	1,1	(7,2)
e. Règlements non courants	-	-
Total du coût des services	38,3	32,5
a. Intérêt sur dette actuarielle - (produits) / charges	8,7	11,5
b. Intérêt sur actifs - produits / (charges)	(4,6)	(6,5)
c. Intérêt sur plafonnement des actifs - (produits) / charges	-	-
d. Intérêt sur droits aux remboursements - (produits) / charges	(0,0)	(0,0)
Frais financiers nets	4,1	5,0
Réévaluation des autres bénéfices à long terme	(1,0)	0,5
Montant de la charge liée aux avantages du personnel comptabilisée dans le compte de résultat	41,3	38,0
Réévaluation (comptabilisée en autres éléments du résultat global)	(41,7)	33,9
Montant de la charge liée aux avantages du personnel comptabilisée dans le compte de résultat et en autres éléments du résultat global	(0,5)	72,0

Les montants du passif net comptabilisés au bilan s'analysent de la façon suivante :

	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2020
Passif net à l'ouverture de l'exercice	(349,8)	(290,4)
Montant de la charge comptabilisée dans le compte de résultat	(41,3)	(38,0)
Ecarts actuariels reconnus en autres éléments du résultat global	41,7	(34,0)
Cotisations de l'employeur	5,9	11,7
Prestations versées directement	30,6	19,3
Acquisition / cession de filiales et autres	13,0	0,6
Autres	0,0	(0,1)
Ecarts de conversion	19,9	(18,9)
Passif net à la clôture de l'exercice	(279,9)	(349,8)

Les obligations relatives aux régimes à prestations définies, les actifs du régime ainsi que les gains ou pertes actuarielles cumulés pour l'exercice en cours et les quatre exercices précédents se présentent de la manière suivante :

	Obligations	Actifs de régime	Passif net	Variations des Gains et pertes actuariel(le)s	
				Régime à prestations définies	Actifs de régime
Au 31 décembre 2017	(380,0)	189,8	(190,2)	(4,4)	15,2
Au 31 décembre 2018	(351,7)	167,1	(184,6)	(8,0)	(11,3)
Au 31 décembre 2019	(576,2)	285,7	(290,5)	45,2	32,1
Au 31 décembre 2020	(666,6)	316,9	(349,7)	61,3	26,9
Au 31 décembre 2021	(554,5)	274,7	(279,9)	(38,7)	4,0

Analyses de sensibilité

La sensibilité des obligations relatives aux régimes à prestations définies aux changements suivants de taux d'actualisation et taux d'inflation à long terme est la suivante :

Au 31 décembre 2021	Taux d'actualisation	Inflation à long terme
- 25 points de base	15,8	(3,9)
+25 points de base	(16,7)	3,8

8.1.3 Passifs éventuels

Le Groupe est impliqué dans un certain nombre de contentieux juridiques et fiscaux dans certains pays, incluant entre autres des présomptions de violations de règles de libre concurrence. Certains de ces contentieux, dont l'issue finale est sujette à beaucoup d'incertitudes, peuvent inclure des montants significatifs, qui ne peuvent être quantifiés avec précision à la date de clôture.

Certaines des entités du Groupe font l'objet de contrôles fiscaux dans certaines juridictions dans le cadre du cours normal des affaires. Bien que l'issue finale de ces contrôles reste incertaine et peut concerner des montants significatifs, la Direction a enregistré des passifs pour couvrir les positions fiscales incertaines et autres risques fiscaux ; ainsi la Direction ne s'attend pas à ce que l'issue finale de ces contrôles résulte en des impacts significatifs sur les résultats du Groupe.

Certaines sociétés en France font actuellement l'objet de contrôles fiscaux qui ne font pas l'objet de provision lorsque la Direction estime avoir de forts arguments et des avis externes concluant en l'absence d'impacts significatifs sur la trésorerie ou les états financiers du Groupe.

Dans tous les contentieux, le Groupe coopère pleinement avec les autorités concernées.

Les principaux passifs éventuels sont les suivants :

Dossier des douanes belges

En février 2018, CMA CGM a été informée par les douanes belges de la découverte de 2 lots de 7 conteneurs de cigarettes, marchandise déclarée en tant que verrerie par le freight forwarder auprès de notre agence Turque d'Istanbul, pour un transport de Gebze (Turquie) vers Rotterdam.

En janvier 2020, l'Etat Belge et l'Administration Générale des douanes et accises belges a cité à comparaître pour importation illégale de cigarettes les sociétés CMA CGM BELGIUM, CMA CGM S.A. et CMA CGM TURQUIE devant le Tribunal correctionnel d'Anvers. L'Administration demande le règlement d'amendes pénales, droits d'entrée, droits d'accises dont les montants sont significatifs. La portion de ces montants dont CMA CGM serait redevable en cas de conclusion défavorable de ce dossier, ne peut pas être évaluée de manière fiable.

Une décision préliminaire en faveur de CMA CGM a été rendue en juin 2021, suivie d'un appel interjeté par les autorités belges. La direction et ses conseillers continueront de suivre de près la situation.

Compte tenu de ce qui précède et comme renforcé par la récente décision, aucune provision n'a été comptabilisée dans les États financiers consolidés 2021.

Dossier CIL (CEVA)

CIL Limited (CIL) (anciennement CEVA Investments Limited), l'ancienne société mère de CEVA Group Plc, est impliquée dans une procédure involontaire « Chapitre 7 » devant le tribunal du district sud de New York. Le « Trustee » de la procédure « Chapitre 7 » a déposé une réclamation contre les anciens administrateurs de CIL Limited, CEVA Group Plc et les entités affiliées concernant principalement la recapitalisation de CEVA Group PLC en 2013 et la dilution de l'actionnariat de CIL. En 2015, les défendeurs ont déposé des requêtes pour rejeter certaines des réclamations alléguées par le « Trustee », et en janvier 2018, le tribunal a rendu une ordonnance accordant en partie et rejetant en partie les requêtes des défendeurs, y compris le rejet de la réclamation exigible et contestée contre l'un des défendeurs pour défaut de compétence. En juillet 2018, le « Trustee » a déposé une nouvelle plainte ainsi qu'une nouvelle action aux Pays-Bas concernant la créance à payer contestée contre l'entité qui a été déboutée par le tribunal US. Les défendeurs et le « Trustee » ont déposé des requêtes en jugement référé dans l'action du tribunal, qui ont été pleinement informées et débattues devant le tribunal en Avril 2019. L'un des créanciers de la procédure de mise en faillite a également déposé une réclamation contre CEVA Logistics AG, venant aux droits de CIL, devant un tribunal de l'État de New York concernant la recapitalisation de CEVA Group PLC en 2013. La Société ne peut fournir aucune assurance quant à l'issue de ces affaires et il est possible que si le « Trustee » ou le créancier devaient faire valoir leurs droits à ses réclamations, la Société pourrait subir une perte importante en rapport avec ces affaires, y compris le paiement de dommages-intérêts substantiels et / ou en ce qui concerne l'affaire devant le tribunal, le dénouement de la recapitalisation de 2013.

En juillet 2021, le tribunal a rejeté la requête en jugement sommaire, bien que le groupe CEVA ait demandé le réexamen de cette décision. Par ailleurs, l'affaire n'a pas dépassé le stade des plaidoiries. Bien qu'il existe une incertitude quant à l'issue et aux sorties de fonds potentielles liées à cette affaire, CEVA estime que la réclamation est sans fondement et a l'intention de se défendre vigoureusement.

Au 31 décembre 2021, le Groupe (au travers de CEVA) déclare une dette nette envers CIL Limited, d'un montant de 13 millions de Dollars US. Cela concerne principalement la gestion de trésorerie centralisée intersociétés et est inclus dans les fournisseurs et autres dettes dans les États financiers consolidés 2021.

8.2 Autres dettes courantes

Au 31 décembre 2020, le poste « Autre dettes courantes » comprenait la dette (62,8 millions de Dollars US) correspondante aux sorties de trésoreries futures en lien avec le minimum de dividende garanti à CMHI dans le cadre de la cession des 49% de Terminal Link en juin 2013. Le paiement de cette dette a été effectué en janvier 2021, avec un décaissement partiel associé, une partie de l'engagement ayant déjà été transférée par Terminal Link dans un compte séquestre présenté dans les autres actifs financiers (35,0 millions de Dollars US).

8.3 Engagements hors bilan

8.3.1 Engagements financiers sur les actifs

Contrats de location

Le Groupe applique IFRS 16 depuis le 1^{er} janvier 2019. En application d'IFRS 16, le Groupe reconnaît des droits d'utilisation et des dettes de loyer pour la plupart des contrats de location, sauf concernant les contrats dont la durée est inférieure ou égale à un an (sans option d'achat) ou lorsque l'actif loué n'est pas mis à la disposition du preneur.

Le Groupe prend en location des navires, des conteneurs, des terminaux, différents bureaux et entrepôts dans le cadre de contrats de location non résiliables. Le Groupe loue également divers véhicules, remorques et équipements sous forme de contrats de location.

Le montant total des charges de location opérationnelles relatives aux actifs loués qui ne rentrent pas dans le périmètre d'IFRS16 s'élèvent à 941,9 millions de Dollars US en 2021 (1 035,9 millions de Dollars US en 2020).

Par ailleurs, la composante service relative aux actifs loués dans le périmètre d'IFRS16, principalement concernant les coûts de fonctionnement, s'élève à 510,7 millions de Dollars US (257,4 millions de Dollars US au 31 décembre 2020).

Navires opérés en affrètements à temps (ou location coque nue) et contrats de location de conteneurs qui ne sont pas dans le périmètre d'IFRS 16

Au 31 décembre 2021, le Groupe exploite 374 navires en location dont 331 ont été comptabilisés selon IFRS 16.

Le Groupe est engagé à payer des loyers sur des contrats d'affrètement (incluant les frais de fonctionnement) pour 43 navires avec une maturité résiduelle de 12 mois ou moins pour un montant de 132,2 millions de Dollars US (245,9 millions de Dollars US au 31 décembre 2020).

Le Groupe est engagé à payer des loyers relatifs à des contrats de location de conteneurs avec une durée de location résiduelle inférieure ou égale à 12 mois pour un montant de 52,2 millions de Dollars US (16,3 millions de Dollars US au 31 décembre 2020).

Engagements relatifs aux commandes de navires

En 2021, le Groupe a commandé trente huit navires et est engagé pour cinq contrats de location coque nue de navires de 15 000 EVP ainsi que 26 navires de toutes tailles en location simple.

Le carnet de commande des navires en propriété comprend six navires de 7 300 EVP, dix navires de 2 000 EVP propulsés au GNL, dix navires de 5 500 EVP, six navires de 15 000 EVP propulsés au GNL et six navires de 13 000 EVP. Aucun des nouveaux navires du carnet de commande n'est financé (cf. ci-dessous).

Les engagements contractuels relatifs à la construction de ces navires peuvent être analysés comme suit (en millions de Dollars US) :

	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Commandes confirmées de navires en propriété		
- unités	38	7
- engagements restants, nets d'acomptes *	3 270,6	625,3
- engagements de financement	-	546,9
<i>* dont payable en :</i>		
2021	-	625,3
2022	637,6	-
2023	994,4	-
2024	1 638,6	-
Total	3 270,6	625,3

En outre, le Groupe est engagé pour des contrats de location coque nue de navires (trois navires de 15 000 EVP propulsés au GNL et deux navires de 15 000 EVP équipés de scrubbers) dont le montant non actualisé des loyers relatifs à ces contrats s'élève à 1 059,8 millions de Dollars US (ils ne sont pas inclus dans la dette de location car non encore livrés).

Le Groupe est également engagé à payer des loyers pour 26 contrats de location simple (ils ne sont pas inclus dans la dette de location car non encore livrés) pour un montant de 2 768,1 millions de Dollars US. Le détail des 26 contrats est le suivant : cinq navires de 7 000 EVP (dont la durée du contrat est de 8 ans), trois navires de 5 800 EVP (durée 10 ans), douze navires de 6 000 EVP (durée 10 ans) et six navires de 15 000 EVP (durée 10 ans).

Afin de couvrir le risque de non recouvrement des acomptes versés sur les navires en cours en cas de problème pendant la construction, le Groupe reçoit des garanties de la part des banques des chantiers navals pour un montant équivalent aux acomptes versés. Au 31 décembre 2021, ces garanties se rapportent à la construction de trente huit navires pour un montant de 394,8 millions de Dollars US (223,2 millions de Dollars US au 31 décembre 2020 pour 7 navires).

Engagements sur redevances de concession

Le Groupe réalise des activités de manutention portuaire dans le cadre d'accords de concessions à long terme. La majorité des redevances de concessions a été reconnu en dette financière pour les concessions entrant dans le périmètre d'IFRS16 pour les filiales contrôlées par le Groupe.

En outre, le Groupe a accordé des garanties pour un montant actualisé de 888,4 millions de Dollars US au 31 décembre 2020 pour le paiement des redevances de concessions pour certaines de ces filiales associées ou co-entreprises (828,1 millions de Dollars US au 31 décembre 2020).

Engagements relatifs aux avions

Le Groupe a commandé 4 avions cargo Airbus A350F et 2 avions cargo Boeing 777F additionnels et est engagé à payer le prix d'achat restant en cas de respect de certaines conditions à la livraison, pour un montant de 288,4 millions de Dollars USD.

8.3.2 Autres engagements financiers

Dans le cours normal de nos activités, nous fournissons des garanties bancaires ou des lettres de crédit à diverses autorités douanières, propriétaires de terrains, autorités portuaires, fournisseurs et assureurs.

La plupart des facilités de crédit des filiales du Groupe sont garanties inconditionnellement par les principales entités juridiques du Groupe, telles que CMA CGM, CEVA Logistics S.A. ou CMA CGM ASIA PACIFIC.

Au 31 décembre 2021, des garanties pour le compte des filiales de CEVA s'élevant à 206,0 millions de Dollars US (178,0 millions de Dollars US au 31 décembre 2020) étaient émises.

Les autres engagements financiers s'analysent comme suit :

Engagements financiers donnés

	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Garanties bancaires	43,4	52,6
Garanties sur le financement de terminaux portuaires	66,6	84,0
Garanties douanières	8,8	14,4
Autorités portuaires et administrations	9,6	9,0
Autres garanties sur immobilisations non courantes	321,4	411,8
Hypothèque des participations dans les entreprises associées et coentreprises	420,9	420,9
Autres	702,0	715,5

Les engagements reportés dans le tableau ci-dessus sont principalement constitués de garanties et d'hypothèques données à des tiers en complément des passifs comptabilisés. Cependant, il n'y a pas d'indication, à la date de clôture, qu'un de ces engagements puisse nécessiter une sortie significative de trésorerie du Groupe, à l'exception des éléments ci-dessous.

La ligne « Hypothèque des participations dans les entreprises associées et coentreprises », dans le tableau ci-dessus correspond à l'engagement donné par le Groupe envers CMP et Terminal Link, une coentreprise, concernant un prêt accordé par CMP et souscrit par Terminal Link en 2020 afin de financer l'acquisition de 8 terminaux.

La ligne « Autres garanties sur immobilisations non courantes » concerne principalement l'engagement de CAPEX relatif aux systèmes d'information du Groupe.

La ligne "Autres" inclut principalement (i) les engagements liés aux dividendes garantis envers CMP qui ne devraient pas donner lieu à une sortie de trésorerie dans la mesure où l'engagement devrait être couvert par les dividendes distribuables par les terminaux et (ii) d'autres garanties données principalement dans le cadre du financement de terminaux consolidés sous forme d'entreprises associées ou co-entreprises.

Au 31 décembre 2020, le Groupe avait donné en garantie un montant de 6 788,8 millions de Dollars US de créances d'exploitation dans le cadre de ses programmes de titrisation (3 704,8 millions de Dollars US au 31 décembre 2020).

Engagements financiers reçus

	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Garanties reçues des agents maritimes indépendants	0,6	0,9
Garanties reçues des clients	45,0	0,5
Autres garanties reçues	13,2	4,0

8.4 Événements significatifs intervenus postérieurement à la clôture

Regroupements d'entreprises

Fenix Marine Services

Le 4 janvier 2022, le Groupe a acquis 90% du terminal de Los Angeles Fenix Marine Services (FMS) auprès du fonds d'investissement EQT Infrastructure III pour une valeur de titres de 1,8 milliard de Dollars US. Le Groupe redevient donc le seul détenteur du terminal de FMS en additionnant ces 90% aux 10% de participations déjà détenues depuis 2017. Mis à part certains effets liés à cette transaction tel que décrits en note 4.4, l'acquisition du Terminal sera comptabilisée dans les EFC 2022.

Colis Privé & Ingram

CEVA Logistics poursuit l'exécution de son plan de développement en cohérence avec la stratégie du Groupe visant à renforcer sa position de leader mondial du transport maritime et de la logistique. Dans ce contexte, les opérations suivantes ont été annoncées :

- Signature d'un accord pour acquérir l'entreprise Ingram CLS (division logistique du groupe Ingram) et sa plateforme digitale Shipwire, spécialisées dans les solutions logistiques dédiées au e-commerce aux Etats-Unis et en Europe. Cette entreprise représente un revenu annuel estimé à 1,7 milliard de Dollars US en 2021, elle opère 59 entrepôts et emploie 11 500 personnes. Cette acquisition vient renforcer la position stratégique de CEVA logistique et lui permet de devenir le 5ème acteur mondial de la logistique. Cela contribue également à son développement sur les segments de marché clés comme le e-commerce, la technologie, la distribution et la mode.
- Signature d'un accord préliminaire pour prendre le contrôle de Colis Privé, une plateforme leader dans la livraison du dernier kilomètre et de la livraison en B-to-C en France et en Europe. Les modalités de l'accord permettent une détention totale par le groupe dans un horizon à court ou moyen terme.

La finalisation de ces deux acquisitions devrait avoir lieu avant l'été 2022.

Ocean Alliance D6

Le Groupe CMA CGM a annoncé la signature d'Ocean Alliance Day 6 qui débutera en avril 2022 avec 42 services et une capacité annuelle totale de 22,4 millions d'EVP sur les principaux axes maritimes mondiaux. La capacité augmentera pour répondre à la demande des clients du Groupe dans un contexte de forte demande de services maritimes.

Dans le cadre de son engagement dans la transition énergétique du transport maritime, 26 navires bi-carburant, propulsés au GNL, seront affectés à Ocean Alliance d'ici la fin 2022.

Accord Ferrari

CEVA Logistics, filiale du groupe CMA CGM, devient « Team Partner » de la Scuderia Ferrari. CEVA Logistics apportera également son support et son expertise à la Scuderia Ferrari lors du Ferrari Challenge et autres courses automobiles en tant que partenaire officiel logistique.

Port de Beyrouth

Le 17 février 2022, CMA Terminals, une filiale du Groupe, a été choisie pour assurer la gestion, l'exploitation et la maintenance du terminal de Beyrouth pour une période de 10 ans, à partir du mois de mars 2022.

Dynamisme du commerce mondial depuis le début de l'année - incertitudes géopolitiques

Les tensions sur les chaînes logistiques mondiales ont continué à peser sur la capacité effective de la flotte mondiale depuis le début de l'année 2022 et sur les opérations du Groupe. Dans ce contexte, le Groupe a continué à renforcer la capacité de sa flotte et prévoit d'allouer près de 9 milliards de dollars au renforcement

de ses actifs (y compris flotte et conteneurs en propriété et en affrètement, hors M&A). Après l'acquisition de Fenix Marine Service le 4 janvier dernier, le Groupe finalisera d'ici à l'été 2022 les investissements dans Ingram CLS et Colis Privé visant à renforcer son offre de solutions logistiques, notamment en matière de soutien à l'e-commerce.

Par ailleurs, le Groupe est particulièrement attentif à l'évolution de la situation géopolitique actuelle : le Groupe a décidé de suspendre tous les bookings à destination / en provenance de la Russie, de l'Ukraine et de la Biélorussie, et veille à s'inscrire dans le respect des sanctions applicables à l'ensemble de ses opérations. Les prix de l'énergie ont également été impactés par les événements géopolitiques.

Bien que les décisions prises n'aient pas à ce stade d'impact matériel sur les résultats du Groupe, la détérioration de l'environnement géopolitique, ainsi que les éventuelles conséquences en matière macro-économique et/ou les décisions qui pourraient en résulter ne peuvent être évaluées.

Note 9 - Glossaire

BAF

« Bunker Adjustment Factor » est une surcharge facturée par la ligne maritime au client, en augmentation des taux de fret, afin de compenser les fluctuations du prix du carburant.

UGT

Une « Unité Génératrice de Trésorerie » renvoie au plus petit groupe d'actifs identifiables générant des rentrées de trésorerie indépendantes de celles qui découlent d'autres actifs ou groupe d'actifs.

EBIT – Core EBIT (EBIT avant éléments non affectés)

L'« EBIT », tel que présenté sur le compte de résultat consolidé, signifie « Earning Before Interests and Taxes » et correspond au résultat opérationnel.

Le Core EBIT ou « EBIT avant éléments non affectés », tel que présenté sur le compte de résultat consolidé, correspond à l'EBIT tel que défini ci-dessus, diminué de certains éléments non alloués qui sont définis en note 4.1.

EBITDA

L'« EBITDA », tel que présenté sur le compte de résultat consolidé, signifie « Earning Before Interests, Taxes, Depreciation and Amortization » et correspond au chiffre d'affaires diminué des charges opérationnelles.

IASB

« International Accounting Standards Board » est le principal organe au sein de la fondation IFRS et se charge de l'établissement, du développement et de la publication des IFRS (telle que définie ci-dessous).

IFRIC ou IFRS Interpretations Committee (IFRS IC)

Le comité d'interprétation des IFRS a pour responsabilité d'interpréter l'application des IFRS, il reporte à l'IASB et doit obtenir l'accord de ce dernier avant de publier ses interprétations.

IFRS & IAS

« International Financial Reporting Standards » & « International Accounting Standards » constituent un référentiel unique de normes publiées et mises à jour par l'IASB dans l'intention d'en faire le référentiel largement appliqué par les pays des économies développées et émergentes. Il permet aux investisseurs et aux utilisateurs des états financiers de comparer la performance financière des sociétés cotées avec leurs compétiteurs internationaux.

LIBOR

« London Inter-Bank Offer Rate » est la référence pour la plupart des institutions financières au sein des marchés financiers et dans le commerce.

NPV

« Net Present Value » est la valeur à la date actuelle de flux futurs de trésorerie d'un actif ou passif, déterminée en appliquant un taux d'actualisation à ces flux de trésorerie.

WACC

Le « WACC » ou « Weighted Average Cost of Capital » ou « coût moyen pondéré du capital » correspond au calcul du coût du capital d'une société dans lequel chaque source de capital est proportionnellement pondérée. Toutes les sources de capital, y compris le capital social, les actions de préférence, les emprunts obligataires et tout autre instrument de dette, sont inclus dans le calcul du WACC.